



HAL
open science

Analyser et comprendre les espaces de pratiques sportives de loisirs: Contribution à une approche interdisciplinaire en STAPS.

Barbara Evrard

► To cite this version:

Barbara Evrard. Analyser et comprendre les espaces de pratiques sportives de loisirs: Contribution à une approche interdisciplinaire en STAPS.. Sciences de l'Homme et Société. Normandie Université, Université de Rouen, 2022. tel-03924284

HAL Id: tel-03924284

<https://hal.science/tel-03924284v1>

Submitted on 5 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Habilitation à Diriger des Recherches

Spécialité « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives » (74^{ème} section CNU)

Présentée par Dr Barbara EVRARD

ANALYSER ET COMPRENDRE LES ESPACES DE PRATIQUES
SPORTIVES DE LOISIRS :
CONTRIBUTION A UNE APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE EN
STAPS

Soutenue publiquement le 30 juin 2022, devant le jury composé de :

Pr Jean-Loup Chappelet	Université de Lausanne (Suisse)	Président
Pr Marina Honta	Université de Bordeaux	Rapporteuse
Pr Pascale Marcotte	Université de Laval (Québec)	Rapporteuse
Pr Bastien Soulé	Université de Lyon	Rapporteur
Pr Olivier Sirost	Université de Rouen Normandie	Examineur
Pr Christophe Durand	Université de Caen Normandie	Garant

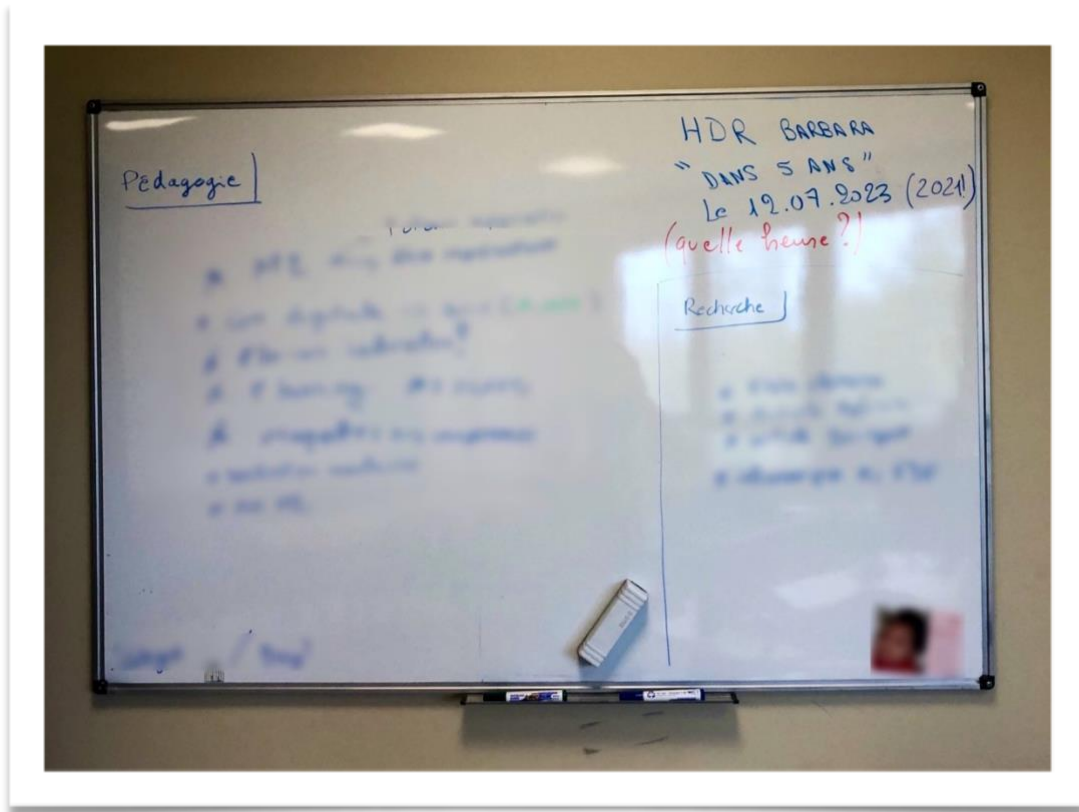


Sommaire

<i>Une carrière scientifique est une aventure collective : remerciements</i>	1
Introduction : Un ancrage résolument STAPS	4
a. Du pilotage de formation à l'ingénierie pédagogique	6
b. Un engagement dans les instances nationales et locales	8
c. Apprendre à concevoir et à piloter des projets scientifiques	9
d. Premiers pas vers l'HDR : le co-encadrement de thèses.....	10
Partie 1 : Une approche interdisciplinaire de la complexité	14
1. Une approche interdisciplinaire au cœur des STAPS	19
2. Le paradigme de la complexité comme posture épistémologique	21
3. Un croisement disciplinaire fécond	24
a. La sociologie du sport : comprendre les formes d'appropriation ludo-sportives	25
b. La géographie pour analyser les dynamiques spatiales ludo-sportives	27
c. Le management public : gouvernance et formes de gestion des espaces sportifs	29
4. Des terrains variés étudiés selon une approche abductive	31
Partie 2 : Les espaces de pratiques par appropriation, formes de présence et représentations	36
1. Des profils de pratiquants à l'analyse des formes de présence au milieu	37
a. Sports de nature dans des espaces peu désirables : le fait de pratiquants au profil singulier ?	39
b. Les expériences sportives comme médiateurs territoriaux.....	42
2. Approche phénoménologique des pratiques sportives	45
a. Les pratiques sportives se déploient dans des paysages qui ne sont pas tous « désirables ».....	46
b. Les expériences sportives construisent des sensibilités paysagères distinctes.....	49
3. Formes de confiscation et domination à l'œuvre dans les pratiques sportives	51
a. Formes de confiscation de l'estuaire de Seine.....	51
b. Conflits d'usages « into the wild » : des politiques de préservation à la conservation des espaces naturels	54
Partie 3 : Les espaces de pratiques par destination, des questions d'héritages aux questions d'exploitation	60
1. Les effets sociaux des politiques publiques sportives en question	60
a. Héritages sociaux des grands évènements sportifs dans les pays émergents	62
b. Les évènements sportifs comme outils de l'animation sportive locale	66
c. L'efficacité locale de l'interministérialité dans les politiques sportives à l'égalité.....	71
2. Première incursion en management public : Analyse typologique des modes de gestion des bases de loisirs	75
3. Conception, gestion et exploitation des équipements aquatiques : un modèle abouti d'analyse interdisciplinaire ?	82
a. Le modèle de prédiction de fréquentation	83
b. L'approfondissement du partenariat public-privé dans la conception des équipements sportifs	87
Conclusion : Proposition d'appropriation de l'écologie du sport comme approche complexe	91
Bibliographie	102
Annexe 1 : CV détaillé	112
Annexe 2 : Liste détaillée des publications	124

Une carrière scientifique est une aventure collective : remerciements

Savoir que le moment de la rédaction d'une Habilitation à Diriger des Recherches est venu relève de nombreux facteurs à la fois professionnels et personnels. L'invitation de collègues, une date posée sur un tableau, la demande dérogatoire d'encadrement d'un doctorant, les inclinations dans la trajectoire scientifique, une innocente requête sur un moteur de recherche : « comment rédiger son HDR », sont autant de signaux qui font sentir que le moment est arrivé. Qu'il est temps de franchir le pas.



Ce message, laissé par des collègues, sur le tableau de mon bureau depuis 2018, a fait partie des signaux qui ont contribué à me faire franchir le pas.

J'adresse un grand merci à mes proches pour leur amour inconditionnel, leurs encouragements et leur présence infaillible. Un merci tout particulier à Maman et à mon Didoudaboudadoudachou d'avoir su développer et entretenir ma curiosité, et pour les belles et longues randonnées qui aident à se poser.

Je remercie mes collègues (Brice, Paolo, Michel, Gonzalo, Romain, Annie et Cloé) ainsi que les doctorants du laboratoire, leur présence et nos échanges, professionnels... ou pas, qui contribuent à faire du laboratoire un lieu où il fait bon vivre au quotidien. Les « disputes » scientifiques y sont possibles, et ce en toute bienveillance ce qui devient rare et est donc d'autant plus précieux.

Merci à Pascal et Régis, pour leur participation et nos discussions au sein du club « pirate » qui invite à questionner l'institution et le sens donné au « service public » que l'on délivre. Et Régis, pour les stats... tu m'as fait découvrir un monde il y a 15 ans, aujourd'hui je fais des régressions linéaires multivariées... improbable ! Ton crédit de nounours en guimauve est illimité !

Un très grand merci en particulier à Aurélien, Elie, Ingrid et Olivier qui ont su me donner la confiance que je n'aurais peut-être pas eu seule, le « plafond de verre » pesant toujours un peu, malgré tout, consciemment ou non.

”Maman” Nadine tes conseils précieux, tes encouragements, ta présence bienveillante m'aide à avancer et à construire ma place. Tu es mon mentor et c'est à la fois un plaisir et un honneur d'évoluer à tes côtés.

Enfin, merci Christophe d'avoir accepté d'être garant de cette HDR, ton pragmatisme et ton amitié en ont fait un temps de travail serein mais productif ! Nos échanges riches, dans une bonne humeur constante, au sein du Groupe de Recherche Normand en Management du Sport font partis des moments que j'apprécie tout particulièrement dans ce métier : être sérieux, sans se prendre au sérieux !

Introduction : Un ancrage résolument STAPS

Mon travail de recherche s'attache à analyser, pour mieux en comprendre les enjeux et le fonctionnement, les espaces investis par les pratiques sportives de loisirs dans une approche interdisciplinaire.

Dès la licence, mon parcours s'est ancré en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et a été marqué par l'approche pluridisciplinaire qui y est dispensé. Sensible à la richesse de ces différents regards sur un même objet et formée à mobiliser des savoirs issus de disciplines différentes, une première étape a été franchie dans la thèse en choisissant de croiser les approches géographiques et sociologiques - qui s'est également traduit par une double appartenance aux laboratoires CETAPS¹ et à l'UMR IDEES² - afin d'étudier la façon dont un territoire devient un espace de pratique sportive.

La réalisation d'un post-doctorat, sur contrat de recherche, en partenariat entre le CETAPS et l'ER3S³ de Lille 2 m'a conduit à élargir le champ de mes questionnements. Il s'agissait d'analyser, de façon croisée, les usages, les formes d'aménagement mais aussi les modes de gestion des bases de loisirs situées en Haute Normandie. Cette étude a constitué ma première incursion sur des questions managériales.

Mon recrutement au sein de l'UFR STAPS de Paris Sud en 2012 puis à Rouen en 2014, sur un poste en management du sport, m'a conduit à approfondir l'analyse des politiques publiques sportives et de la gouvernance des équipements et espaces sportifs amorcée dans la thèse. L'approche géographique reste ce qui me singularise dans le paysage des STAPS en France comme dans mes collaborations internationales (notamment au Gabon et au Québec). Mais elle est désormais complétée par une approche qui a glissé de la sociologie des pratiques au management public à la faveur d'objets d'études qui deviennent plus complexes et où la frontière initiale entre administrations et politiques ou entre public et privé se fait plus poreuse, mouvante.

Ainsi, l'analyse de la gouvernance des équipements sportifs dans le cadre des collaborations entre les acteurs publics et privés nous amène à nous interroger à la fois sur l'utopie politique qui guide le projet (démocratisation de la pratique, apprentissage du savoir-nager, développement de la pratique sportive compétitive, satisfaction d'une demande de bien-

¹ Centre d'Études des Transformations des Activités Physiques et Sportives

² Unité Mixte de Recherche Identité et Différenciation de l'Espace, de l'Environnement et des Sociétés

³ Équipe de Recherche en Sciences Sociales du Sport

être et de loisirs) et sur les nouveaux repères, idéologiques et managériaux, au sein des collectivités qui questionnent l'utilité de l'équipement et l'efficacité de sa gestion initiés par le New Public Management (NPM). Se pose alors la question des outils à disposition de la collectivité pour mener à bien sa politique au travers de la construction et de la gestion de son équipement avec une tendance au développement des collaborations publiques-privées.

Mais alors quel est concrètement mon positionnement scientifique ? Comment puis-je objectiver mon identité de chercheur ? Puisqu'il n'y a pas véritablement de format standard pour rédiger la note de synthèse de l'HDR, je l'ai considérée comme un temps pour repenser ma trajectoire et poser les perspectives de recherche, une occasion de poser un regard épistémologique apostérioriste (Jarnet, 2004) sur une « carrière » (Becker, 1990) scientifique.

L'écriture de cette synthèse sera, de ce fait, guidée par le souci d'analyser la trajectoire qui m'a conduit de l'analyse des pratiques sportives comme médiateurs des rapports homme-nature à l'étude de la collaboration entre acteurs publics et acteurs privés dans la conduite de projet de conception d'équipements aquatiques en passant par l'identification de déterminants de la fréquentation des équipements de loisirs afin d'en limiter le « *risk traffic* ». Résolument interdisciplinaire, bien ancrée en STAPS, ma « jeune » carrière scientifique a été marquée par des apports disciplinaires variés, au gré des terrains d'enquête, des contrats de recherche, des encadrements de thèses mais aussi des rencontres humaines. Au risque, parfois, de m'interroger sur mon identité scientifique, j'ai pu m'engager dans des projets qui m'éloignaient de ma zone de confort. Il apparaît cependant, à la rédaction de ce travail, que ces « égarements » ont été particulièrement riches et souvent féconds. À la lumière de ce manuscrit, je souhaite montrer que loin d'être des formes d'errances, cette diversité de travaux a surtout constitué des expériences qui forgent plus encore mon ancrage en sciences sociales du sport. Assumant la pluridisciplinarité des STAPS, au risque d'apparaître aux puristes comme une non spécialiste, je défends une approche complexe. De surcroît, les frontières entre les disciplines mobilisées (géographie du sport, sociologie du sport, management public), sont poreuses et l'angle d'analyse privilégié dépend surtout du prisme par lequel l'objet va être observé.

Mais avant de revenir sur ma posture scientifique et épistémologique, il m'a semblé utile de contextualiser ma trajectoire professionnelle. En complément de la présentation détaillée de mon curriculum vitae et de la liste de mes publications (cf. annexes 1 et 2), je reviendrais, dans cette introduction, sur ma posture professionnelle.

Ma prise de fonction en tant que maître de conférences s'est immédiatement accompagnée d'un engagement dans les responsabilités collectives qui a, de toute façon, toujours marqué mon parcours sportif comme étudiantin. Que ce soit au travers de l'ingénierie de formation, de fonctions électives dans les instances représentatives ou encore dans le pilotage de la recherche, j'ai cherché à trouver un équilibre entre les différentes missions qui incombent désormais aux enseignants-chercheurs, de surcroît en tant que femme, dans des instances qui se veulent paritaires.

Si cette diversité des fonctions a parfois freiné le développement de mes travaux de recherche, ces engagements pluriels m'ont cependant donné des clés de compréhension et de décryptage d'un monde universitaire complexe, en mouvement mais aussi en crise et qui cherche les moyens de se réinventer. Bien plus qu'un risque pour mon parcours scientifique, ces prises de responsabilités dans des espaces académiques variés (au national comme au local, en recherche comme en pédagogie) ont au contraire contribué à façonner l'enseignante-chercheuse que je suis, désormais capable d'embrasser le métier dans toutes ses dimensions et de façon éclairée.

a. Du pilotage de formation à l'ingénierie pédagogique

Souvent contraint au regard du faible taux d'encadrement, dans les composantes STAPS en France, l'endossement précoce de responsabilités pédagogiques n'en constitue pas moins une réelle opportunité de développer des compétences et de mieux connaître l'écosystème dans lequel j'évolue.

Entre 2012 et 2014, au sein de l'UFR STAPS de l'Université Paris Sud, j'ai immédiatement été chargée de la responsabilité de la 3^{ème} année de licence management du sport. Recruter les acteurs professionnels (8 vacataires, tous acteurs du secteur du management du sport) pour compléter une équipe pédagogique restreinte (5 titulaires), coordonner des enseignements et cogérer les partenariats avec les responsables de masters (APPELS, ANDIIS, Mairie de Paris, etc.) ont occupé mon année de maître de conférences stagiaire. Ma 2^{ème} année a été consacrée à la réalisation du dossier d'auto-évaluation et d'accrétion de la maquette de Licence 3 management du sport.

Depuis mon recrutement à l'Université de Rouen, le périmètre de ces responsabilités pédagogiques a évolué, mais elles continuent à faire partie intégrante de ma fonction. Entre 2014 et 2016 j'ai piloté la licence 3 et conduit le renouvellement des maquettes.

Puis, en 2017, j'ai pris en charge la première année du master STAPS : management du sport et ai créé, avec le soutien de l'équipe pédagogique et les précieux conseils de Nadine Dermit, un nouveau parcours de 2^{ème} année de master intitulé « Offres Ludiques et Pratiques de Demain » (OLP2D). Ce projet présentait le double intérêt d'élargir l'offre de formation et de répondre aux besoins du secteur des loisirs sportifs. Les domaines de professionnalisation visés constituent un secteur émergent lié aux transformations du sport. Ce dernier est effectivement en pleine mutation en raison de l'arrivée massive des technologies numériques dans la pratique et l'offre sportive, par une transformation des comportements de consommation et des modalités de pratiques, des modes de gestion des équipements récréatifs, mais également par des enjeux, notamment écologiques, qui obligent les organisations sportives à transformer leurs offres et leurs services. Dès lors, un besoin est apparu : celui de la transformation de l'offre sportive dans une visée prospective permettant d'anticiper, le plus possible, les transformations des pratiquants et leurs demandes afin de concevoir des offres et des aménagements adaptés au moyen et long terme. Ce besoin fait apparaître la nécessité d'avoir des managers sportifs polyvalents, sensibilisés à ces nouveaux enjeux et capables de mobiliser des outils prospectifs en vue de mettre en œuvre des études R&D pour accompagner les structures publiques comme privées dans la mise en œuvre de nouvelles stratégies de développement du sport loisirs.

Ce diplôme vise principalement deux débouchés professionnels :

- Responsables d'exploitation/directeur d'équipement de loisir. Les équipements peuvent être des centres aquatiques, patinoires, foot indoor, escalade indoor, salle de parkours, base de loisirs, etc.
- Chef de projet/chargé de missions en développement de nouvelles offres de pratiques sportives à vocation ludique et en utilisant les outils numériques. Les organisations sportives peuvent être des fédérations, des collectivités, des agences événementielles, des gestionnaires d'équipements, etc.

Dans le même temps, ce master créé des synergies avec l'une des thématiques de recherche du CETAPS et mes propres travaux sur la transformation et la gestion des équipements sportifs de loisirs. Piloter ces formations a été l'occasion de renforcer ma connaissance du secteur professionnel et de bénéficier du réseau existant dans le secteur de la gestion déléguée des équipements aquatiques. Je reviendrai, plus loin dans ce document, sur les contrats de recherche qui découlent directement de ces liens privilégiés avec ce secteur professionnel.

En 2020, le parcours OLP2D a franchi une nouvelle étape en adoptant un format d'alternance permettant d'y développer de l'apprentissage (9 contrats sur 13 inscrits en 2020, soit 55 800€ de chiffre d'affaires ; 13 contrats sur 16 inscrits en 2021, soit 80 000€ de chiffre d'affaires).

La mise en stage d'environ 40 étudiants par an dans les structures du sport loisir, dont la plupart sont aujourd'hui en poste, constitue les bases d'un réseau utile pour la formation et autant d'accès au terrain privilégiés pour la recherche.

b. Un engagement dans les instances nationales et locales

S'impliquer dans l'ingénierie pédagogique, c'est aussi très rapidement se confronter aux limites du système et implique, assez souvent, de s'interroger sur le « service public » rendu (ou non) à l'utilisateur, et plus globalement sur le fonctionnement académique. Ces interrogations et l'envie de « faire bouger les lignes » m'ont incité à m'engager politiquement à différents niveaux.

De 2015 à 2019, j'ai œuvré en tant qu'élue et assesseur au sein du bureau de la 74e section du Conseil National des Universités (CNU). Cette expérience a été marquante à bien des égards. Elle m'a permis de participer à des échanges et à des débats sur le périmètre des STAPS, sur « l'excellence scientifique » et ses critères, la définition de notre discipline mais aussi du métier. Être membre de cette instance offre aussi l'occasion unique d'avoir une vision sur les travaux récents dans tous les champs disciplinaires que couvre la section et de développer une capacité d'expertise des dossiers utile à la formation des doctorants.

De surcroît, en tant que membre du bureau, j'ai pu également participer aux réunions de la Commission Permanente du Conseil National des Universités et avoir une vision beaucoup plus globale de l'enseignement supérieur et de la recherche y compris au niveau du ministère.

Depuis 2019, j'ai souhaité m'investir dans des mandats plus locaux, autant d'occasions de participer aux réflexions sur les projets politiques et pédagogiques qui façonnent l'institution dans laquelle j'évolue au quotidien. J'ai donc d'abord été élue en 2019 au conseil académique de la COMUE Normandie Université (constituée des universités de Caen, Le Havre et Rouen). Et, depuis 2021, je suis élue au conseil d'administration de l'UFR STAPS.

c. Apprendre à concevoir et à piloter des projets scientifiques

Embrasser la carrière d'enseignant-chercheur c'est aussi, désormais, acquérir une expertise dans la conception et le pilotage de projet. La recherche française s'organise de plus en plus sous forme de projets financés qui supposent un apprentissage et le développement d'une expertise administrative et scientifique spécifiques visant à identifier les financeurs potentiels ; à comprendre et décrypter avec finesse leurs attentes ; à savoir rédiger les réponses à appel d'offre et à mobiliser un réseau de collaborateurs. Source de contraintes parfois, le fonctionnement par projet peut aussi être un outil fructueux. Dès mon doctorat, j'ai été impliquée dans différents contrats avec des partenaires variés. Dans le cadre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Seine-Aval d'abord, puis avec la structure fédérative de recherche en science de l'environnement (FR 3730 SCALE) j'ai participé à des enquêtes puis ai moi-même constitué des groupes projet, porté des enquêtes, recruté des enquêteurs, restitué les travaux auprès des partenaires.

Dès mon arrivée à l'université de Paris Sud, j'ai intégré le LaBex BASC, programme de recherche multidisciplinaire orienté vers la compréhension et la prédiction de la dynamique des socio-écosystèmes et plus spécifiquement dans le cadre du projet ECOTROP que je détaillerai dans la sous-partie suivante.

Puis, entre 2015 et 2020, j'ai été porteuse, pour l'équipe rouennaise, du projet « Quels littoraux pour demain ? », financé par la Fondation de France (porteur principal : Ludovic Martel, Université de Corte). Le budget de 105 000€ était réparti entre les 6 équipes (17 chercheurs) pour couvrir les 9 terrains d'enquête.

J'ai également participé, à partir de 2017, à la conception du projet intitulé « Détermination des variables explicatives de la fréquentation d'un centre aquatique. Construction d'un modèle prédictif » (d'un montant de 18 600€) réalisé au bénéfice des entreprises Récréa et Engie. Il a été poursuivi en 2018 (montant : 10 500€) dans l'objectif d'affiner le modèle initial. Enfin, ce programme s'est poursuivi en 2020 afin de fiabiliser le modèle conçu et tester sa reproductibilité (montant : 10 500€). Par les échanges réguliers qu'ils supposent, les discussions scientifiques qu'ils engendrent et la nécessaire explicitation / définition des concepts, cette collaboration en équipe a facilité tant le rapprochement scientifique qu'humain et a autorisé une mise en synergie fructueuse entre recherche et pédagogie.

En 2018, nous avons réalisé une enquête qualitative pour la ville de Mont-Saint-Aignan avec Nadine Dermit et Antoine Barbier. L'objectif était de les accompagner dans la définition des besoins de la collectivité, des usagers, des salariés et du futur exploitant, préalable à la rédaction du cahier des charges pour la rénovation du centre aquatique Eurocéane.

Enfin, en 2019, afin de formaliser notre collaboration, nous avons déposé une demande de bourse Samuel de Champlain avec Pascale Marcotte de l'Université de Laval à Québec intitulée : « Observatoire de la gouvernance des territoires et des organisations touristiques et de loisirs ». Malgré une évaluation positive, ce projet n'a pas été considéré prioritaire. En raison de la crise COVID qui interdit tout déplacement, il n'a pas été déposé de nouvelle demande en 2020 ni 2021. Notre collaboration se poursuit sous d'autre forme, notamment via les comités de thèse de Guillaume Simmard (enjeux et gouvernance de l'aménagement des pistes multifonctionnelles, abandon en septembre 2021) et d'Isabelle Falardeau (L'innovation dans le tourisme en milieu naturel, soutenue le 28 janvier 2021).

Je m'inscrit globalement dans une démarche de recherche-action qui, à la fois, aide à mettre en perspective mon activité de recherche (et à en relativiser son importance) et donne du sens à mon travail au quotidien. Le travail collaboratif est également essentiel et déterminant dans mon parcours. Pour m'épanouir professionnellement, il m'est nécessaire d'évoluer dans un contexte collaboratif et dans une équipe. La diversité des points de vue et la richesse des échanges aident, il me semble, à affiner la réflexion scientifique.

d. Premiers pas vers l'HDR : le co-encadrement de thèses

Piloter la recherche c'est aussi s'impliquer dans la formation des jeunes chercheurs. En tant que co-encadrante, j'ai appris à accompagner la réflexion et à former aux attendus de la recherche - tant en termes de rigueur, de méthodologie que de publications - trois doctorants à l'université de Paris Sud (César Castilho, Hugo Bourbillères et Floriane Varetta) et un à l'université de Rouen (Antoine Barbier).

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Sout.</i>	<i>Jury</i>	<i>Devenir</i>
César Castilho	<i>L'impact social des grands événements sportifs au Brésil : l'exemple de la Coupe du monde 2014</i>	07/11/2016	Dabème O. (Pdt, sciences Po, Paris) Honta M. (R. Staps, Bordeaux) Rey D. (R., Histoire, Corse) Garcia A. (EHESS, Paris) Charrier D. (Dir, Staps, Paris Sud)	Associate professor Pontifical Catholic University of Minas Gerais (Belo Horizonte, Brésil)

			<u>Evrard B.</u> (Co-encadrant, Staps, Paris Sud)	
Hugo Bourbillères	<i>L'impact territorial des évènements sportifs parisiens (2013 – 2016) : une approche par les dynamiques locales</i>	26/09/2017	Tribou G. (Pdt, Staps, Strasbourg) Honta M. (R, Staps, Bordeaux) Bessy O. (R, Géographie, Pau) Hérída K. (Mairie de Paris) Charrier D. (Dir, Staps, Paris Sud) <u>Evrard B.</u> (Co-encadrant, Staps, Rouen)	Maître de conférences de Université de Rennes 2
Floriane Varetta	<i>La promotion de l'égalité femmes / hommes dans les politiques sportives : l'interministerialité en question</i>	18/12/2017	Louveau C. (Pdt, Staps, Paris Sud) Honta M. (R, Staps, Bordeaux) Vieille-Marchiset G. (R, Staps, Strasbourg) Bohuon A. (Staps, Paris Sud) Maudet T. (Inspecteur général Jeunesse et sport) Parmentier C. (Staps, Brest) Charrier D. (Dir, Staps, Paris Sud) <u>Evrard B.</u> (Co-encadrant, Staps, Rouen)	Retraitée
Antoine Barbier	<i>L'évolution de l'écosystème d'affaires des équipements sportifs de loisir : des piscines aux complexes aquatiques</i>	Déc. 2022	Dermit-Richard N. (Dir) <u>Evrard B.</u> (co-encadrant)	

Tableau 1 : Présentation synthétique des sujets de thèse des doctorants co-encadrés

Aventure intellectuelle autant qu'humaine, ces co-encadrements m'ont aussi fait changer de posture et incité à construire un regard plus analytique et distancié sur les objets de recherche.

Enfin, j'ai porté l'atelier sciences humaines et sociales de l'école de terrain en écologie tropicale « ECOTROP » entre 2013 et 2016, d'abord au titre du LaBex BASC, puis en tant que représentante de l'Université de Rouen. Consortium de 14 partenaires issus de 3 pays différents (Cameroun - Gabon - France), ce projet a pour objectif de former des étudiants de master 2 et de première année de thèse, au terrain et par le terrain. Cette école a la particularité de proposer une approche interdisciplinaire aux questions écologiques. Entomologistes, archéologues, sociologues, géographes, hydrologues, écologues, géologues, botanistes, etc. cohabitent et

collaborent pour comprendre un écosystème remarquable mais particulièrement fragile (une mosaïque de forêt et de savane inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Ce retour sur ma trajectoire professionnelle montre combien les échanges, tant humains que disciplinaires, ont structuré et structurent encore mon parcours. Il montre aussi ma volonté d'embrasser la carrière d'enseignant-chercheur dans toute la diversité des missions qui y sont afférentes. Mais cet équilibre entre recherches – enseignements – responsabilités collectives est précaire. Et la surcharge administrative et pédagogique qui pèse sur les enseignants-chercheurs de l'avant dernier UFR STAPS de France en termes de taux d'encadrement constitue une menace permanente sur le temps de recherche. Il faut donc veiller constamment à le préserver, dans une démarche proactive, tant il peut être rapide de se faire absorber par les tâches quotidiennes et « urgentes » sans même s'en rendre compte.

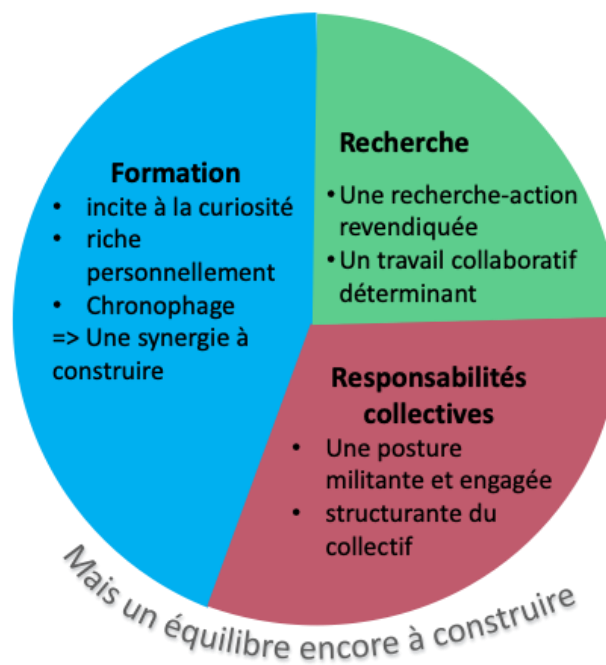


Figure 1: Ma carrière d'enseignant-chercheur, un métier embrasser dans sa polyvalence mais un équilibre à construire

La première partie de cette HDR visera à objectiver ma posture épistémologique et mon positionnement scientifique au croisement de trois disciplines principales.

La seconde partie s'attachera à montrer dans quelle mesure mes travaux participent à la construction d'une approche socio-géographique des espaces de pratiques notamment en revenant sur les formes d'appropriations du territoire. En effet, les loisirs sportifs se transforment et investissent des espaces « par appropriation » de plus en plus diversifiés. Il s'agit dès lors de comprendre et d'analyser tant les usages que les représentations des espaces de pratique.

La troisième et dernière partie s'intéressera à la façon dont les politiques publiques sportives ont progressivement pris une place de plus en plus importante dans mes analyses notamment à la faveur du glissement de l'aménagement vers la conception, la gestion et l'exploitation des espaces ludo-sportifs « par destination ». Moins centrée sur l'acteur mais davantage sur les organisations, ces études nécessitent le recours aux approches en management public pour compléter le dispositif théorique.

Partie 1 : Une approche interdisciplinaire de la complexité

Dans cette première partie nous reviendrons d'abord sur la présentation de l'objet étudié et les questions scientifiques qu'il soulève. Puis, dans un second temps, nous présenterons notre positionnement scientifique et expliciterons les raisons du choix d'une approche interdisciplinaire plutôt que disciplinaire.

Au cours du XX^{ème} siècle, le travail a régressé au profit d'une part plus importante du temps libre au sein duquel se développent les loisirs. En décortiquant l'équilibre entre temps de travail et temps libre, et la façon dont celui-ci a évolué au fil des siècles, Jean Viard (2015) défend l'idée que les loisirs structurent désormais nos sociétés plus sûrement que le travail, qui ne représente qu'une petite partie de nos vies. Il a montré qu'entre 1936 et le début des années 2000 la « France des temps libres » a subi des changements multiples sur une courte période : nombre d'heures de travail réduit de moitié sur une vie ; instauration d'une culture de la mobilité ; initiation de masse aux loisirs ; société majoritairement urbaine ; générations qui cessent de cohabiter ; logement qui devient un lieu de réception ; augmentation du taux de départ en vacances des français (de 15% en 1906 à 60% en 1996) ; des départs en week-ends qui concernent de 20 à 50% des citoyens ; et, enfin, des régions touristiques qui se peuplent plus vite que les autres (Viard, 2002b). Quelques repères historiques permettent de préciser les grandes évolutions des temps libérés du travail :

- 1906 : instauration du repos hebdomadaire
- 1936 : instauration des congés payés
- 1981 : apparition de la 5^{ème} semaine de congés payés
- 1997 : loi relative aux 35 heures de travail hebdomadaire.

En rompant l'équilibre ancien des temps (travail/famille) et des espaces (domicile/travail), les changements de rapports entre travail et temps libre ont engagé des changements culturels et sociaux bien plus profonds.

Démocratisation de pratiques réservées hier aux élites, les trente glorieuses sont une période de découverte de nouvelles activités et de nouvelles pratiques pour les classes populaires. 1968 marquera le décalage entre les transformations sociales et le relatif immobilisme des institutions : « *La société est en avance sur ses cadres culturels* » (Viard, 2002b). Après la démocratisation des loisirs et des vacances, il y a une réorganisation de la vie au quotidien autour d'activités hors-travail choisies par l'individu pour son propre plaisir, pour son propre désir et qui font système.

Dès lors, le modèle spatial bipolaire sur lequel s'organisaient les mobilités quotidiennes se complexifie également en système de multipolarités mouvantes dans lequel de nouveaux espaces sont investis au quotidien, en particulier pour les pratiques de loisirs. Les trajets et déplacements ne se limitent plus au domicile-travail-grandes vacances, mais se multiplient et se diversifient au profit de multiples espace-temps de loisirs. La proximité n'est plus le seul critère de sélection, la qualité et l'envie deviennent les éléments prégnants d'un loisir mouvant, individuel, cosmopolite (Munafò, 2017) et donc plus difficile à cerner, à anticiper.

Dans les travaux en sociologie des temps sociaux (Dumazedier, 1988, 1991), il est souligné que depuis la fin du XX^{ème} siècle, nous assistons à une mise en loisir de la société qui met en évidence une modification du rapport à soi, aux autres, au temps et à l'environnement (Bessy & Lapeyronie, 2009; Viard, 2002a, 2004, 2006; Yonnet, 1999). Le loisir est ainsi un temps conquis sur le travail, produit de la lutte des classes. En effet, la modernisation des modes de production et la réduction correspondante du temps de travail, introduisent, au travers des loisirs, des changements de modes de vie. Ce n'est pas seulement une façon d'occuper son temps libre, avec le loisir s'impose progressivement une autre conception du temps social et du « vivre » en société.

Dumazedier (1962) interroge le rapport entre travail et loisir dans les sociétés modernes et va jusqu'à émettre l'hypothèse d'un renversement total des valeurs. Et si nous étions entrés dans une civilisation du loisir ? Si cette affirmation apparaît fantaisiste aux chercheurs contemporains en sociologie du loisir (Parker, 2022), les loisirs occupent indéniablement une place prépondérante dans les sociétés occidentales et invitent à questionner le sens et la place de ces activités au sein de la structure sociale. Edgar Morin (1961) décrit, lui, une éthique du loisir qui vient s'ajouter et s'opposer aux valeurs traditionnelles des grandes institutions (la famille ; la religion ; le syndicalisme...). Ainsi, « *De la vacance des grandes valeurs, naît la valeur des grandes vacances* ». Il y a, dans le loisir, la recherche d'un paradis perdu au travers des jeux et des plaisirs, un retour vers le juvénile. En opposition aux grandes institutions s'instaurent le loisir et ses valeurs (individualisme, épanouissement personnel, hédonisme...).

Ce loisir remplit et conjugue trois fonctions principales en interaction (Dumazedier, 1962) :

- Une fonction de délasserement libérant, par le repos ou la décontraction, des fatigues physiques ou nerveuses laissées par les activités nécessaires pour vivre en société (obligations professionnelles, familiales, religieuses, etc.).

- Une fonction de divertissement qui permet de libérer une vie imaginaire, afin d'évacuer toutes les frustrations conscientes ou inconscientes qu'impose la vie réelle.
- Une fonction de libre développement du corps, des sens, des connaissances et des idéaux.

Les loisirs ne sont pas juste un jeu. Dans le loisir, l'expression de soi se trouve valorisée. Ce n'est pas la fin du contrôle social mais c'est sa rénovation. Par le loisir, il y a la montée d'une exigence nouvelle de l'individualité dans son rapport à elle-même, à la société, à la nature. C'est ce qui fait dire à Parker (2022) que le temps de loisir et les activités de loisirs méritent l'attention de la sociologie et plus généralement des sciences sociales car ils soulèvent de nombreuses questions liées à la structure sociale. Ainsi, les sociologues vont s'intéresser en particulier à la relation entre le loisir et le contexte social ainsi qu'aux fonctions sociales du loisir ; les psychologues s'intéresseront davantage aux fonctions que remplissent les loisirs pour les individus ; les historiens s'attachent à analyser la variabilité du sens et de la place des loisirs dans les sociétés antérieures ; les économistes analysent la structuration de l'offre et de la demande dans les consommations de loisirs ; les géographes, quant-à-eux, questionnent la dimension spatiale du phénomène et son ancrage territorial.

L'enquête de l'observatoire de la société et de la consommation (Moati, 2020) analyse la façon dont les français occupent leur temps. Le rapport montre qu'ils sont massivement engagés dans la pratique d'activités de loisirs et de vacances avec pour finalité de partager du temps avec les proches et de rompre avec le quotidien. Ce temps pour soi est conçu comme un facteur de développement personnel et une source de plaisir, s'inscrivant dans le ralentissement, le relâchement et la distraction. Et, parmi les loisirs, les pratiques sportives font partie des activités plébiscitées et les plus citées dans l'enquête de l'ObSoCo.



Figure 2 : Nuage de mots extraits de l'enquête de l'ObSoCO qui montre l'importance du sport dans les loisirs des français (Moati, 2020).

Cet engouement explique que les activités sportives font également l'objet de nombreuses études scientifiques au point d'en constituer une discipline à part entière. Defrance (1995) considère même que la sociologie du sport rompt avec la sociologie du loisir tant les questions sont spécifiques, « *et l'univers social beaucoup plus concurrentiel et dur que ne le laissait penser la culture du loisir* ».

Bessy et Lapeyronie (2009) vont même jusqu'à considérer que les sports de nature constituent désormais un temps social à part entière, qui structure le quotidien, donne du sens et participe à la construction (voire à la reconstruction) de soi par les nouvelles valeurs qu'il véhicule (hédonisme, liberté, convivialité), des nouveaux usages du temps et des espaces qu'il engendre ainsi que des formes plurielles de sociabilité qu'il favorise.

D'abord analysé sous le modèle d'une activité exutoire (Elias & Dunning, 1994) qui permet de dépenser une énergie habituellement contenue en société et marqué par une compétition accrue encadrée et organisée par des institutions, le sport hors-structure invite à repenser le modèle. Que ces pratiques dites « libres » soient à visée transgressive (quête du frisson, du vertige, de l'inédit, de l'interdit) ou à visée extrême (jeu de la vie et de la mort) ou encore de pratique simplement hédonistes (et donc sans contraintes), elles ont un facteur commun qui les rapprochent : elles représentent un « mode de vie sportif alternatif » (Loret, 1995) caractérisant le désir d'échapper à toute volonté d'organiser, de codifier et de ritualiser la pratique. Ce n'est plus le record qui est recherché, c'est d'abord et avant tout une quête de plaisir et le sentiment de liberté.

Cela ne signifie pas que le modèle de la compétition ait disparu, mais simplement qu'il n'est plus le seul modèle existant. Il existe une autre alternative traduisant « *un désir de déprogrammation institutionnelle de la vie, jusqu'ici principalement déterminé par des autorités exogènes réglant et régulant les comportements et les pratiques* » (Urbain, 2002). Il s'agit en fait de se libérer du poids des normes, valeurs et traditions de l'ordre social afin de se construire un mode de vie à soi et pour soi.

Désormais, si les français restent nombreux à pratiquer une activité physique et/ou sportive (75% en 2020), leur pratique est cependant moins régulière. De surcroît, si l'on s'en tient au seul sport (au sens fédéral du terme), 42% des Français (-8 pts depuis 2009) n'en font jamais. Les plus éloignés de la pratique restent les demandeurs d'emploi, les retraités, les ouvriers et les femmes (et hommes) au foyer (Lefèvre & Raffin, 2021).

De surcroît, les articles scientifiques récemment publiés identifient des changements dans les habitudes de consommation d'activités physiques et sportives depuis la période COVID. Ils relèvent en particulier une attention marquée à la qualité du service, au sens et aux valeurs liés à l'acte d'achat déjà amorcée avant la crise COVID (Séré de Lanauze & Siadou Martin, 2013) et surtout à des propositions et des services innovants (Doherty et al., 2020). Doherty et Cuskelly (2020) ont également montré que la qualité des installations était un élément déterminant pour faire revenir les pratiquants post crise. Mais, si différentes enquêtes pointent les changements de comportements sportifs en confinement, et notamment l'augmentation de la pratique des pratiquants occasionnels, il n'est pas encore possible de savoir si ces changements s'inscriront dans la durée (Shnitzer et al. 2020).

En revanche, une demande écologique semble s'enraciner. Elle est à prendre au sens large du terme : à la fois un équipement et des offres plus vertueuses d'un point de vue environnemental, mais aussi une demande de ralentissement (culture slow) du rapport au temps dans une perspective de reconnexion à soi et au monde et une recherche de proximité avec le milieu naturel. C'est un changement culturel profond (qui prend racine dans les années 70) qui se met en place. Une étude norvégienne a d'ailleurs montré l'importance accordée à l'expérience de la nature chez ceux qui choisissent de pratiquer en plein air plutôt que dans une salle de sport. Ce besoin de nature s'exprime, visiblement, de façon plus importante chez les femmes et augmente avec l'âge. La présence d'éléments naturels dans le cadre de vie semble être un facteur favorisant l'engagement dans la pratique (Calogiuri & Elliott, 2017). En outre, le sport affecte lui-même l'environnement lorsqu'il nécessite des équipements ou mobilise des appareillages et il peut lui-même être affecté par l'environnement, lorsque l'absence de neige ne permet plus la pratique par exemple (Bácsné-Bába et al., 2021).

Les loisirs sportifs constituent donc un problème complexe et actuel dont les implications à la fois sociales, économiques, politiques mais aussi territoriales sont multiples. Les demandes et les offres de loisirs (qu'elles soient publiques ou privées) s'inscrivent dans des dynamiques spatiales et temporelles qui nécessitent de recourir à une approche interdisciplinaire qui croise la sociologie, la géographie et le management public.

1. Une approche interdisciplinaire au cœur des STAPS

65% des français ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive en 2020 malgré le confinement (contre 66% en 2018)⁴. Et, au sein du paysage sportif français, les activités dites « auto-organisées » prennent de plus en plus d'importance et se développent dans des espaces de plus en plus diversifiés. Malgré la richesse et la multiplication des travaux de recherche, ces pratiquants restent néanmoins mal connus et difficiles à identifier : qu'est-ce que « être pratiquant » ? Avoir une licence est-elle la garantie que l'on soit « sportif » ? Quelles sont les fréquences de pratiques ? Quelles sont les motivations ? Comment gérer et classer les multipratiquants ? Quelles sont les formes de la consommation sportive ? Les distributions sociale, culturelle, spatiale, etc., des pratiques sont-elles les mêmes qu'au XX^{ème} siècle ? Les pratiques sont d'autant plus complexes à analyser que tous les pratiquants ne se pensent pas et ne se disent pas « sportifs » et tous ne le sont pas de la même façon. La définition du sport est, pour les français, à géométrie variable (Duret, 2019).

Comprendre les pratiques suppose également de s'intéresser au milieu au sein duquel elles s'inscrivent. Les activités placent le pratiquant au cœur d'une relation où réalité physique et réalité phénoménale se co-construisent (Berque, 2000b). Étudier un territoire à partir des loisirs pratiqués, c'est en fait accéder à sa fonction sociale, économique, politique et culturelle. Les pratiques physiques constituent un moyen original et fécond pour mettre en lumière les différentes logiques d'acteurs en interrelation au sein d'un même territoire. Comprendre les caractéristiques territoriales, au niveau micro, méso et macro est également essentiel afin de resituer les activités dans les dynamiques spatiales sources d'opportunités ou de contraintes (Augustin, 1995) dans une double dialectique : spatiale et sociale. « À ce titre, il nous faut poser le principe d'une production culturelle sensible aux forces, aux impulsions créatrices d'une action sociale dynamique et spatialisée, à ses jeux et à ses enjeux, aux conflits et aux luttes qui la secouent, aux formes de régulation qui la rendent possible » (Di Méo, 2008).

Analyser le développement des activités physiques suppose enfin de les replacer dans le contexte politique spécifique qui, en France, participe très largement à la massification et à la relative démocratisation des pratiques. Comme le soulignent Hoye et al. (2018), la majorité des gouvernements dans le monde considèrent le sport comme vecteur de patriotisme, de développement économique et/ou social. Ces gouvernements considèrent dès lors que leur rôle

⁴ Croute P. et Müller J. (2021). « La pratique physique et sportive des Français sous le signe du premier confinement », INJEP

est de mettre en place des politiques pour réguler, accompagner ou contrôler le développement des activités ou des organisations sportives. Ils soutiennent les organisations du sport d'élite et attendent, en contrepartie, le développement du sport de masse. Nous nous intéressons spécifiquement au secteur public du sport qui, en France, est un acteur majeur du développement du sport de masse. Nous nous focalisons en particulier sur la question des aménagements sportifs qui constituent des opportunités de pratique et des facilitateurs dans l'accès à la pratique. En effet, ces derniers constituent des supports essentiels au développement des activités de loisirs sportifs. Ils se répartissent en France entre de nombreux acteurs publics (États, régions, départements, intercommunalités, communes) et s'inscrivent dans une organisation décentralisée. Mais à la puissance publique s'ajoutent désormais d'autres acteurs et notamment des entreprises privées commerciales. Nous nous intéressons donc également aux relations et aux formes de partenariat qui existent avec les organisations du sport loisir (principalement commerciales).

Pour analyser et comprendre ces déterminations réciproques, ce travail se situe donc dans une approche interdisciplinaire dans laquelle nous allons chercher à faire dialoguer les disciplines entre elles afin de mieux comprendre le phénomène étudié. Cette recherche en STAPS, prend pour objet les espaces de pratique ludo-sportives. Nous puisons ensuite dans l'outillage théorique de la géographie pour mieux mettre en avant la relation qui se noue entre les pratiquants et le territoire. Nous nous appuyons également sur la sociologie afin de comprendre comment agissent et interagissent les groupes sociaux qui évoluent et cohabitent au sein des espaces de pratique et quelles représentations ils construisent à la fois des espaces et des pratiques. Il s'agit de comprendre dans quelles cultures et dans quels rapports sociaux les activités physiques s'inscrivent et quelles sont les logiques sociales qui les fondent. Le management public est aussi mobilisé afin de comprendre les politiques publiques sportives mais aussi le fonctionnement même des organisations qui assurent la gouvernance des territoires ou la gestion des équipements. En reprenant la typologie proposée par Zampiccoli (2011), l'approche mobilisée est plus précisément celle du management de la puissance publique où la logique d'action de l'organisation est la transformation du système et l'amélioration des performances des politiques publiques autant que des organisations publiques. Comme le définit Bartoli (1997), le management public correspond à l'ensemble des processus (d'organisation, d'animation et de contrôle) qui visent à développer la performance générale des organisations publiques et à piloter leur évolution dans le respect de leur vocation. Cette triple approche constitue finalement le cœur du nœud de l'analyse des espaces de pratique

où se croisent et s'entremêlent territoires de pratiques (la matérialité), pratiquants (l'action) et gouvernance (le cadre de l'action).

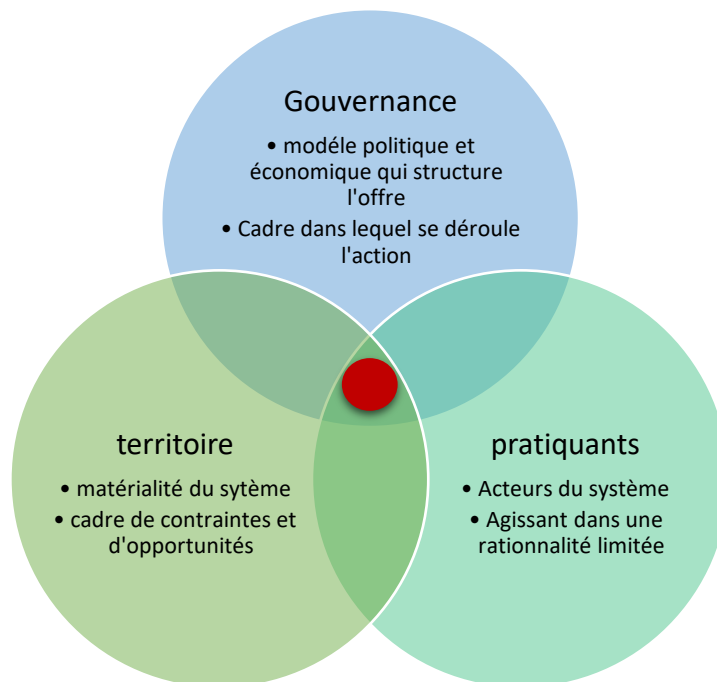


Figure 3 : L'ambition d'analyser le cœur des espaces de pratique des loisirs sportifs au croisement de trois grandes dimensions : politique, territoriale et sociale

Dans le champ des STAPS, je me situe donc en sciences sociales du sport et j'analyse les espaces sportifs en croisant trois grandes dimensions : la gouvernance des espaces de pratique ; le territoire en tant qu'espace matérialisé qui accueille les pratiques ; et les pratiquants qui s'approprient les espaces.

2. Le paradigme de la complexité comme posture épistémologique

Relire une trajectoire scientifique, lorsque l'on choisit délibérément un objet complexe : les espaces de pratiques de loisirs sportifs, qui accueillent des pratiques toujours plus variées et qui se déroulent dans des temps sociaux de plus en plus difficiles à distinguer, peut donner lieu à un sentiment de vertige et d'égarement. Repartir de la posture épistémologique a donc été nécessaire pour redéfinir à la fois ma posture et préciser la cohérence de ces différents travaux.

À la lecture de l'article de Dean Bavington (2002), pour la première fois, il m'a semblé que mes positionnements ontologique et épistémologique s'alignaient parfaitement. Je me situe dans le paradigme du réalisme métaphysique qui considère les modèles scientifiques comme des constructions destinées à comprendre et à tenter d'expliquer une partie de la réalité. Mais celle-ci existe indépendamment de l'observateur et elle ne peut pas être saisie dans sa totalité.

L'image type, généralement utilisée pour représenter cette approche est celle de la cascade : turbulente, imprévisible, irrégulière, dont la forme varie à l'infini.



Rationalisme	Réalisme métaphysique
La totalité du monde peut être étudiée, approche qui tend à l'exhaustivité	La réalité existe indépendamment de l'observateur mais ne peut être saisie dans sa totalité
Par la science il s'agit de comprendre le monde pour « se rendre maître et possesseur de la nature »	Les modèles scientifiques sont des constructions qui ne saisissent qu'une partie de la réalité
La réalité peut être simplifiée, l'incertitude est donc maîtrisable	La réalité est complexe et l'incertitude est irréductible
Image type : l'horloge (ordonnée, prévisible, précise, régulière) 	Image type : la cascade (turbulente, imprévisible, irrégulière, dont la forme varie à l'infini) 

Tableau 2 : Principales différences entre le paradigme rationaliste et le paradigme réaliste

C'est dans le paradigme de la complexité que se trouvent les questions auxquelles je cherche des réponses. Ce paradigme met effectivement l'accent sur la complexité, l'incertitude et les limites de la prévisibilité et du contrôle. La maxime Socratique « *ce que je sais, c'est que je ne sais rien* » constitue une illustration assez juste de ce paradigme.

La pensée complexe aspire à la connaissance multidimensionnelle, « *mais elle sait au départ que la connaissance complète est impossible [...]. Elle comporte la reconnaissance d'un principe d'incomplétude et d'incertitude* » (Morin, 2005). Puisque l'incertitude est irréductible, il ne reste donc comme possibilité que la nécessité de s'adapter à la complexité dans des systèmes éco-sociaux (ici celui des loisirs sportifs) à la fois dynamiques et interconnectés. La théorie des systèmes est entendue comme une organisation du monde faite de déséquilibres et de dynamiques stabilisés. L'intelligibilité du système se trouve alors à la fois dans le système mais aussi, et concomitamment, dans sa relation avec l'environnement (Morin, 2005).

La structure de représentation habituellement mobilisée pour représenter la théorie des systèmes est celui des réseaux (un écosystème d'affaires en est un par exemple). La propriété du système est alors une auto-organisation au niveau global, soit une adaptation dynamique à

l'environnement. Les éléments de stabilisation sont les attracteurs (par exemple les collectivités locales ou les leaders du marché).

Dans cette approche, on va chercher à répondre à trois questions fondamentales (Weisbuch & Zwirn, 2010) : Quelle est la structure du réseau ? Quels sont les processus dynamiques qui ont permis l'émergence de cette structure ? Quelle est la nature des interactions et des processus à l'œuvre au sein du réseau ? Pour répondre à ces questions, dans un domaine qu'ils considèrent comme étant transdisciplinaire par excellence, Weisbuch et Zwirn, considèrent que « *la fertilisation croisée est une règle [...]. Modélisation, simulation et optimisation sont les mots-clés de cette approche qui commence à être utilisée de plus en plus par les chercheurs en sciences humaines et sociales* ».

Comment se traduit cette approche dans les sciences sociales ? Disciplines scientifiques relativement récentes, qui ont souvent cherché à affirmer leur légitimité scientifique par l'opposition et la différenciation, la sociologie, la géographie et le management partagent finalement un espace épistémique commun. Comme le souligne Jean-Michel Berthelot (2012) à propos des sciences sociales « *les frontières entre disciplines sont, au regard de leur histoire, si poreuses et fluctuantes que l'on passe de l'une à l'autre sans véritable seuil* » (p. 203). Dès lors, pourquoi nous priverions nous de leur apport, de l'intérêt de leurs éclairages spécifiques si elles facilitent la compréhension de l'objet étudié ?

Situés dans une approche compréhensive, nos travaux visent à interpréter le sens donné aux espaces de pratique par les acteurs (qu'ils soient pratiquants ou organisateur de la pratique) ainsi que le sens que prennent ces mêmes espaces dans la société, les représentations qu'ils suscitent (d'un point de vue tant culturel que politique). Les notions de sens et de compréhension constituent donc la base du paradigme. Sans prétendre avoir atteint une réelle transdisciplinarité, c'est cependant une aspiration qui guide nos travaux. L'analyse des différents objets étudiés qui seront présentés dans ce manuscrit renvoie à la fois à la sociologie (entrée par l'acteur), au management public (entrée par l'organisation), en considérant que tout réseau d'acteurs / d'institutions est ancré dans un territoire, source de contrainte et d'opportunité (géographie).

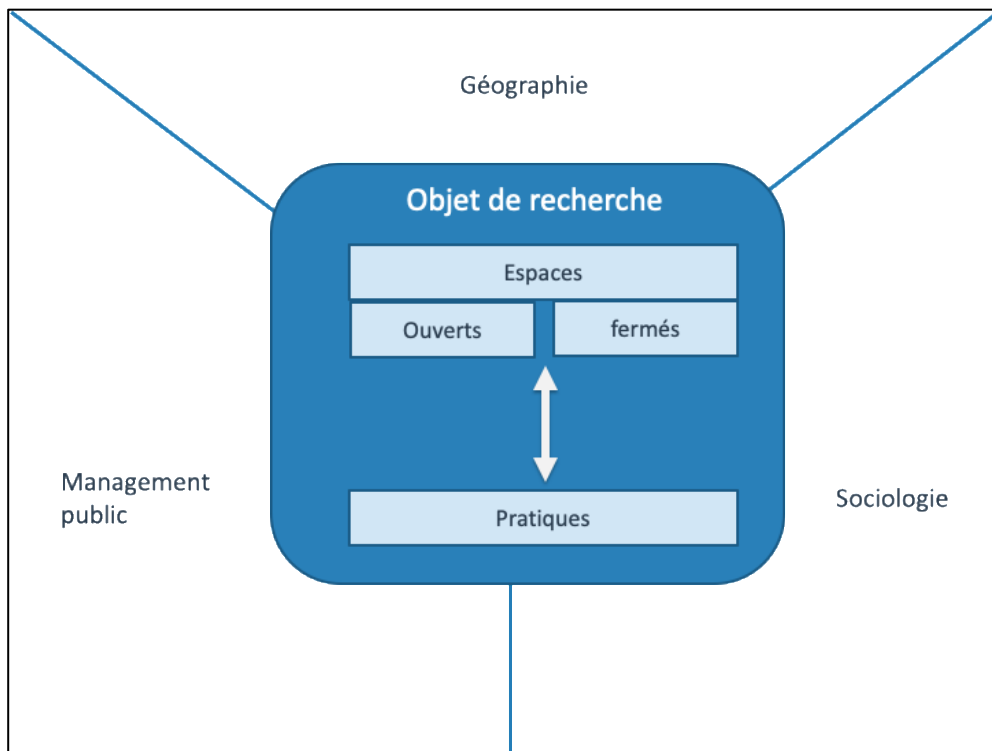


Figure 4 : Un objet de recherche au croisement de trois disciplines

« Nous sommes condamnés à la pensée incertaine, à une pensée criblée de trous, à une pensée qui n'a aucun fondement absolu de certitude » (Morin, 2005, p. 93). Comment accepter cette incertitude permanente tout en cherchant à faire avancer la connaissance sur notre objet ? Le croisement disciplinaire nous semble être une piste féconde.

3. Un croisement disciplinaire fécond

Dès le travail de thèse, j'ai fait mienne cette proposition de Kaufmann (1996) de faire du chercheur un artisan : « *l'artisan intellectuel est celui qui sait maîtriser et personnaliser les instruments que sont la méthode et la théorie, dans un projet concret de recherche. Il est tout à la fois homme de terrain, méthodologue et théoricien, et refuse de se laisser dominer ni par le terrain, ni par la méthode, ni par la théorie* ». Étudier les espaces impose, quasiment de fait, de se situer au croisement des disciplines au moins de la sociologie et de la géographie. Qu'elle soit qualifiée de « sociologie des espaces » (Gravereau & Varlet, 2019) ou de « géographie sociale » (Di Méo, 1998), il s'agit de repérer les structures et les relations qui naissent de l'interpénétration des rapports sociaux et des rapports spatiaux. En effet, l'espace vécu du quotidien contribue à la construction des territoires, mais il subit aussi les effets des déterminants spatio-temporel et socio-économique. Cependant, les pratiques sociales transforment également les systèmes spatiaux. C'est donc dans une dialectique du social et du

spatial que les pratiques humaines trouvent un sens. « *Les pratiques, organisées en action sociale, requalifient en permanence l'environnement, de la même façon qu'elles transforment le système social. Les contraintes ne s'identifient qu'en regard des représentations et de l'action de la société qui les vit. Elles n'ont pas de réalité objective.* » (Di Méo, 1998).

Les activités ludo-sportives placent le pratiquant au cœur d'une relation où réalité physique et réalité phénoménale se co-construisent. Étudier un espace à partir des loisirs sportifs pratiqués, c'est en fait accéder à sa fonction sociale, économique, politique et culturelle. Les pratiques ludo-sportives constituent un moyen original et fécond pour mettre en lumière les différentes logiques d'acteurs en interrelation au sein d'un même espace. Pour analyser et comprendre ces déterminations réciproques, nos travaux se situent dans une approche interdisciplinaire. Cette recherche en STAPS, prend pour objet les espaces de pratiques ludo-sportives. Nous nous appuyons sur des outils issus de la sociologie afin de comprendre comment agissent et interagissent les groupes sociaux qui évoluent et cohabitent au sein de ces espaces. Nous puisons ensuite dans les outils de la géographie pour mieux mettre en avant la relation qui se noue entre les pratiques et l'espace investi. Et enfin, nous mobilisons le management public pour analyser et comprendre les politiques publiques qui structurent, exploitent et animent ces mêmes espaces.

a. La sociologie du sport : comprendre les formes d'appropriation ludo-sportives

Si l'opportunité de développement d'une pratique sportive dans un espace donné dépend des équipements dont il dispose et de ses caractéristiques morphologiques et climatiques, plusieurs recherches s'attachent à montrer combien le développement des espaces de pratique est conditionné par des données culturelles, historiques et sociologiques. Les travaux de Pociello (1995) montrent que l'émergence de fonctions ludiques et récréatives a eu pour effet de transformer les logiques de développement du sport en modifiant les cultures sportives et la dynamique des espaces de pratique. De même, les écrits de Loret (1995) montrent que la forte pénétration du secteur marchand participe à la transformation structurelle des espaces sportifs. Quels en sont les effets, aujourd'hui, sur les espaces par destination ? Les formes d'appropriation ont-elles changé ? Quelles sont les demandes ? Et, en retour, quelles sont les politiques sportives d'aménagement et d'animation de ces espaces ? D'autres recherches montrent également dans quelle mesure la fréquentation des espaces de pratique sportive dépend de référents historiques, sociologiques et géographiques sur les représentations des espaces. Pociello a mis en évidence le marquage social des pratiques sportives à partir des

différences culturelles entre les agents sociaux (Pociello, 1995). Peut-on faire de même sur les appropriations des espaces de pratiques ?

Étudier les activités ludo-sportives, c'est donc également chercher à comprendre dans quelle mesure elles autorisent des formes d'appropriation du territoire et interrogent sur les enjeux politiques et sociaux d'animation et d'aménagement des espaces. L'intérêt ancien pour les activités sportives *« prend aujourd'hui des formes nouvelles en raison de la progression des pratiques et d'un renversement dans la conception des politiques sportives. Traditionnellement, le mouvement sportif, l'État et les collectivités proposaient des installations et des activités. L'évolution actuelle, tout en maintenant cette offre, conduit à être plus attentif aux demandes et à favoriser les coopérations intercommunales »* (Augustin, 2002).

Atkinson (2018) définit deux grandes approches scientifiques en sociologie du sport. L'une, qu'il attribue aux européens et aux canadiens, est qualifiée de « sociology of sport ». Il désigne par-là les études qui utilisent le sport pour tester les théories sociologiques et leurs concepts :

*« Ici, le contexte et les pratiques du sport sont appréhendés comme un terrain idéal pour questionner, d'un point de vue théorique, la manière dont le changement social se produit et dont la formation de groupes sociaux et leur interdépendance facilite et contraint l'activité humaine, les aspects politico-économiques des pratiques culturelles incarnées, l'interaction complexe entre les individus dans la société et le rôle des (nouveaux) mouvements collectifs, tant au niveau local qu'international »*⁵ (ndlr : traduction par l'auteur).

L'autre approche, qui serait selon lui plutôt développée par les chercheurs américains, est qualifiée de « sport sociology ». Portés par une forme de « fascination » pour le sport ou au contraire par une critique extrême de celui-ci, les sociologues du sport inscrits dans cette perspective s'attachent davantage à mettre l'accent sur le sens et la place du sport dans la société. Le reproche le plus fréquent fait à cette approche est lié à une moindre théorisation de la société et à une trop grande importance accordée au sport. C'est malgré tout dans cette perspective que se situent nos travaux. Nous considérons qu'en analysant le sport, nous accédons à une meilleure compréhension du phénomène sportif en lui-même mais aussi du

⁵ *« Here, the context and practices of sport are approached as ideal terrain for theoretical interrogations of how social change occurs, how social formations of human interdependence both facilitate and constrain human agency, the political economic aspects of embodied cultural practices, the complicated interplay between selves in society, and the role of (new) collective movements, both locally and internationally »* (Atkinson, 2018, p. 8).

fonctionnement social et des dynamiques sociétales de la « civilisation du loisir » (Dumazedier, 1962). C'est une approche en prise avec une forme d'utilité publique de la recherche, aux origines de la naissance de la discipline, que nous défendons.

De surcroît, pour Atkinson (2018), une sociologie tournée vers l'avenir exige des chercheurs, innovation, transgression des frontières disciplinaires et études de sujets plus marginaux.

*« Cela implique que les sociologues du sport innovent, qu'ils transgressent les frontières disciplinaires, qu'ils poursuivent avec vigueur leurs études et leurs recherches théoriques au-delà de sujets régulièrement étudiés et de leurs zones de confort. »*⁶ (ndlr : traduction de l'auteur).

Il propose, entre autres sujets d'étude, l'analyse de la gestion globale du sport, des loisirs et de la récréation et les cultures physiques post-sportives. Ce sont précisément ces sujets qui nous intéressent et attisent notre curiosité. Ils sont analysés dans un pluralisme explicatif nous permettant de nous émanciper, autant que faire se peut, des frontières disciplinaires entre la sociologie du sport et la géographie.

b. La géographie pour analyser les dynamiques spatiales ludo-sportives

Les travaux fondateurs de Rooney (1974) et de Bale (1993) ont initié les recherches, finalement récentes, en géographie du sport. Les premières études développent surtout des approches macro géographiques. Pourquoi certaines pratiques se développent dans certaines zones géographiques plus que d'autres ? Comment les grands évènements sportifs, comme les coupes du monde ou les Jeux Olympiques, permettent-ils d'analyser les conflits géo-politiques mondiaux ? Ou encore comment expliquer l'attractivité internationale de certains clubs professionnels ? En 2003, Bale ouvre progressivement la voie à des approches plus locales mais également plus sensibles notamment au travers d'une première étude des paysages sportifs. Les travaux, toujours plus nombreux et non exclusivement le fait de géographes, ont eu pour effet de disperser ce qui aurait pu devenir une discipline à part entière. « [...] *“la géographie du sport” ne possède pas de revue académique propre ni de société savante. Elle est constituée d'un groupe diffus de chercheurs qui se rencontrent rarement voire jamais. La plupart des*

⁶ « It requires sociologists of sport to break new ground, transgress disciplinary boundaries, pursue theoretically driven policy research with much vigour, and research beyond the comfortable subjects so regularly studied » (Atkinson, 2018, p. 16).

géographes qui ont écrit sur le sport ne considèrent pas ce dernier comme leur spécialité »⁷
(Ndlr : traduction par l'auteur).

En France, c'est à partir des années 80 que les premiers travaux émergent notamment au travers de la démarche multidisciplinaire de Jean-Pierre Augustin qui cherche à analyser le développement et l'implantation des pratiques en les replaçant dans leur dimension historique (Giband & Holz, 2013). Et l'autre, autour du réseau sport nature dirigé par Jean Corneloup qui concentre la majorité des géographes du sport qui cherchent à comprendre les formes d'appropriation et le rapport sensible qui se nouent entre le pratiquant et ses espaces de pratique.

L'ensemble des auteurs, Bale et Dejonghe (2008) autant que Giband et Holz (2013) plaident dès lors pour un rapprochement des chercheurs afin de rendre plus visibles ces travaux qui apparaissent le plus souvent aujourd'hui comme une sous discipline de la géographie ou comme un objet de la sociologie. Mais force est de constater que, bien que la dynamique incontestablement spatiale du fait sportif soit reconnue, la géographie du sport peine à s'imposer tant son interdisciplinarité autant que la diversité des approches et des objets favorisent, nous semble-t-il, son invisibilisation. Nos travaux, interdisciplinaires par choix, n'échappent pas à cette critique. Pour autant, ils contribuent à mieux comprendre le lien qui se noue, en particulier dans les sports de nature, entre le pratiquant et le milieu transformé en lieu par les expériences qui y sont vécues (Di Méo, 1998), qui vont lui donner du sens et y attacher des représentations. Nos travaux questionnent et s'intéressent principalement :

- **Aux logiques de dominations** (qui a accès aux lieux, et à quels lieux ?). Les ressources utilisées pour les loisirs sont à la fois naturelles et artificielles, extérieures et intérieures, publiques et privées. Cependant, les ressources naturelles, en raison de leur caractère limité et parfois irremplaçable, impliquent la nécessité de les conserver. Un milieu ouvert peut-il et doit-il être accessible à tous, comment est-ce régulé ? Comment et par qui sont hiérarchisés les usages ?
- **Aux logiques d'aménagement du territoire** (qui aménage quoi, où, comment, pour qui ?). L'évaluation de l'offre existante d'équipements sportifs permet de comprendre les logiques actuellement à l'œuvre et la recherche de prévision de la demande future répond davantage à une demande sociale.

⁷ « [...] "sports geography" does not possess a journal of its own nor an association. It is made up of a diffuse group of scholars who rarely, if ever, meet. Most scholars who have written on sports would not regard sports as their specialism » (Bale & Dejonghe, 2008)

- **À l'attachement au lieu, au « sentiment d'appartenance »** qui font des lieux sportifs des repères signifiants pour les pratiquants et peut participer à la construction d'une identité locale, communautaire. Quelles valeurs et quelles représentations des territoire sont construites par les pratiques et les pratiquants ? Comment sont investis, inventés ou réinventés, les espaces (de nature en particulier) au travers des pratiques sportives de loisirs ?

L'analyse spatiale est systématiquement présente dans nos études et vient croiser l'analyse sociologique des pratiquants au point parfois de s'y confondre. Il s'agit de comprendre ce que les pratiquants font du lieu qu'ils investissent et la façon dont le milieu peut, lui aussi, façonner les pratiques.

c. Le management public : gouvernance et formes de gestion des espaces sportifs

D'après Borgers et al. (2016), les tendances en matière de participation aux activités du sport loisirs ne peuvent pas être réduites aux changements sociétaux, mais devraient être perçues comme une interaction complexe entre les processus sociétaux, les cultures, les formes d'organisations et l'action individuelle. Comprendre les changements qui affectent les espaces sportifs, par appropriation ou par destination, suppose de comprendre les changements dans le contexte organisationnel du champ sportif. Il est donc pertinent de s'intéresser aux interactions entre les acteurs et les structures institutionnelles afin de comprendre la dynamique du changement dans et entre les institutions (Greenwood et al., 2014 ; Greenwood et Hinings, 1996).

Chazaud (2020) souligne, à propos des espaces sportifs de nature, que l'on assiste à un changement d'approche politique. La perspective stratégique a désormais pris le relais de la planification des aménagements sportifs. L'échelle, elle-même, semble avoir changé, des limites administratives de la commune, les choix et les stratégies d'aménagement se feraient désormais plutôt à l'échelle de la métropole ou du bassin de vie. Et les logiques seraient davantage transversales et moins sectorielles. Quelle est alors la place et quelles sont les perspectives de développement pour le mouvement sportif fédéral ? Si les attentes et les modalités de conception et d'exploitation des espaces sportifs changent, quelles sont les logiques institutionnelles désormais à l'œuvre ? Sont-elles partagées par les différents acteurs du sport ?

L'analyse de la gestion et de l'aménagement des espaces sportifs, semble faire apparaître à l'échelle locale, en lame de fond et comme signal faible, un éloignement des normes et besoins sportifs fédéraux pour mieux prendre en compte les demandes ludo-sportives auto-organisées. Dans ce cas, les routines organisationnelles du système sportif vont se trouver confrontées au changement de logiques institutionnelles. En effet, lorsque les logiques institutionnelles changent, les organisations doivent s'adapter et intégrer ces nouvelles valeurs pour rester acceptées par les acteurs ou les membres organisationnels concernés (Charue-Duboc & Raulet-Croset, 2014).

Charue-Duboc et Raulet-Croset (2014) expliquent que lorsque les logiques institutionnelles sont relativement compatibles, les analyses se concentrent souvent sur la dynamique d'hybridation. Elles identifient deux types de logiques incompatibles : l'incompatibilité des buts et l'incompatibilité de moyens (ou de plans d'action). Lorsque les incompatibilités concernent les moyens ou les plans d'action, il devient possible de négocier en interne et entre les institutions. Mais les incompatibilités de buts apparaissent comme les plus difficiles à surmonter dans les organisations, car ils imposent de reconnaître l'incompatibilité des demandes sur les objectifs qui peuvent, à leur tour, mettre en danger le soutien institutionnel. Le risque de désinstitutionnalisation est alors élevé. Il peut être défini comme « *la délégitimation d'une pratique ou d'une procédure établie à la suite de contestations organisationnelles ou de l'échec des organisations à reproduire des actions organisationnelles précédemment légitimées ou considérées comme acquises* » (Oliver, 1992). Les changements se produisent alors en réaction à l'affaiblissement des structures traditionnelles du sport en faveur de cadres plus individualisés. Si Duret (2019) souligne la poursuite du processus de désinstitutionnalisation des pratiques sportives, il nous semble que l'on assiste aujourd'hui à un doublement de ce phénomène par une désinstitutionnalisation des organisations au niveau local. Quelle est la place accordée au mouvement sportif dans les politiques publiques d'animation et de gestion des équipements sportifs ? Dans quelle mesure le mouvement sportif est-il associé aux réflexions et aux négociations relatives aux choix d'aménagements ? Quelles sont les logiques qui guident désormais les choix d'aménagement des espaces sportifs ?

Ces changements de logiques s'accompagnent également de changement dans les modes de gestion des équipements. Le New Public Management (NPM), qui s'est largement imposé à la fin du XX^{ème} siècle dans les démocraties à économie de marché, visait à corriger les défauts d'efficacité d'une administration organisée selon le modèle bureaucratique wébérien (Van Haepere, 2012). Ce modèle a engendré des modifications majeures dans l'organisation

de l'appareil d'État et notamment au travers de la déconcentration, de la décentralisation et de la délégation d'un certain nombre de ses activités. La nouvelle gestion publique (NGP), forme appliquée du NPM, fait du contrat l'outil privilégié de l'intervention publique au regard de la croyance selon laquelle la contractualisation améliore l'efficacité (Lane, 2000). Ces logiques sont également progressivement apparues dans la gestion des équipements sportifs les plus structurants (stades, arenas, stations de ski, patinoires, équipements aquatiques, notamment). L'un des principaux changements a été l'adoption croissante de formes de gestion qui sont habituellement celles du secteur commercial. Au cours du XXI^{ème} siècle, l'utilisation de ces techniques est devenue de plus en plus courante dans la prestation de services publics de sport et de loisirs afin de trouver des idées sur la façon de gérer les nouvelles demandes et de s'adapter à un contexte d'austérité budgétaire (Robinson, 2004).

Plusieurs travaux se sont intéressés à la pertinence des choix de partenariats publics privés dans la gestion des équipements de loisirs et les risques associés (Richet et al., 2009a, 2009b, 2010 ; Richet & Soulé, 2007). Mais des questions restent en suspens et se trouvent renforcées avec les possibilités offertes par le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Dans quelle mesure les contrats de partenariats modifient-ils les relations entre les parties prenantes de l'aménagement et de la gestion des espaces sportifs ? Dans quelles conditions les contrats favorisent-ils effectivement l'efficacité du service aux usagers ?

Je m'intéresse à la façon dont l'action ludo-sportive se réalise et s'organise (j'entends par action à la fois la pratique et la gestion du sport loisir) au sein des espaces sportifs. Même lorsqu'elle prétend s'auto-organiser, l'activité ludo-sportive n'échappe jamais complètement ni aux institutions ni à une forme de déterminisme social et spatial. Pour autant, nous pouvons constater une forme d'effondrement des institutions sportives. L'objet de mon travail consiste alors à analyser et à tenter de comprendre les changements et les permanences qui structurent les interactions entre les pratiquants, les politiques et les espaces de pratique.

Répondre à ces différentes questions en mobilisant des approches disciplinaires croisées suppose de mobiliser une méthodologie de recueil de données adaptée.

4. Des terrains variés étudiés selon une approche abductive

Le travail du chercheur est de reconstruire une compréhension rationnelle qui resitue les actions dans leur contexte social, c'est-à-dire dans leurs interactions avec les autres acteurs sociaux (Weber, 1965). Tout l'enjeu est de parvenir à donner de l'intelligibilité, de simplifier

pour rendre accessible, mais en ayant conscience que ce que nous donnons à voir est incomplet. Comme le souligne Edgar Morin (2005, p. 11-12) : « *la pensée complexe est animée par une tension permanente entre l'aspiration à un savoir non parcellaire, non cloisonné, non réducteur, et la reconnaissance de l'inachèvement et de l'incomplétude de toute connaissance* ». Bien que cette posture constitue un défi, un idéal, comment tenter d'y accéder ? Quelle méthodologie mettre en œuvre ?

Ce type de démarche implique la multiplicité des méthodes d'enquête pour pouvoir prendre en compte les relations entre les éléments dans différentes dimensions. Foisonnement de travaux, diversités de pistes interprétatives et croisement disciplinaires rendent la reconstruction d'une forme de cohérence, pour rendre intelligible le phénomène à l'étude, difficile. L'inférence abductive apparaît comme une méthode particulièrement intéressante au regard du positionnement épistémologique qui est le nôtre. Cette approche méthodologique découle de la philosophie pragmatique conçue par Charles Sanders Peirce qui positionne au cœur de la réflexion la pensée et l'action comme un processus continu et unifié. Dès lors, pour analyser les croyances, il a mis en œuvre une démarche qui croise induction et déduction en y adjoignant une étape abductive. Pour Hallée et Garneau (2019), c'est l'expérience humaine qui est au cœur de la connaissance dans le courant pragmatique initié par Peirce.

« Pour le pragmatisme, la vérité est inexistante en dehors de ce que produit la condition humaine pour son existence. Le pragmatisme se distancie de toute inclinaison aprioriste, idéaliste et transcendantale de la vérité. Il y a certes des coutumes et des habitudes, mais il n'y a pas de lois naturelles, universelles et inéluctables ou préconceptions métaphysiques concernant le comportement des humains ; autrement dit, pas de connaissances et de vérités en dehors de l'expérience humaine [...]. Il [le pragmatisme] s'intéresse autant à la pensée des faits qu'à l'expérience des faits, puisque ce ne sont pas des éléments fractionnés dans l'expérience. La pensée est liée à l'action comme un processus continu et unifié [...] » (Hallée & Garneau, 2019).

La conceptualisation des faits autant que leur représentation ne sont donc pas indépendantes des expériences vécues et construisent, de surcroît, une certaine singularité. C'est la considération et la reconnaissance de cette approche singulière de chaque acteur qui constitue la richesse de ce type de posture. Dès lors, l'analyse du terrain ne peut se construire ni pleinement dans une démarche inductive, qui se trouverait submergée par la diversité, ni dans une démarche hypothético-déductive, qui risquerait d'être trop restrictive, mais bien dans une approche étendue de l'abduction de Peirce qui croise abduction (assertibilité : explication

plausible issue du positionnement théorique) – déduction (enquête de terrain) – induction (assertibilité garantie : confrontation de la théorie au terrain dans une certaine forme de récursivité), dans cet ordre (Hallée & Garneau, 2019).

Cependant, l'accès aux éléments de compréhension de l'objet d'étude dépend, en grande partie, du dispositif méthodologique mis en œuvre. Le type d'outil, mais également la rigueur et l'expertise avec laquelle ils vont être mobilisés sont déterminants. « *La richesse et la crédibilité des résultats et des interprétations ne pourront être atteintes que si le chercheur dispose d'éclairages multiples et complémentaires (accroissement de la validité par triangulation théorique)* » (Pourtois & Desmet, 2007).

L'objectif est d'analyser, les espaces de pratiques auto-organisées qu'elles se déroulent en milieu ouvert (littoraux normand et breton, estuaire de Seine, forêts normandes et gabonaises), semi-ouvert (bases de loisirs normandes, sites événementiels parisiens) ou fermé (équipements aquatiques, sites de la coupe du monde 2014 au Brésil, stade Charléty). Le recours à plusieurs méthodes de recueil de données a donc pour objectif, d'une part, de mieux saisir l'ensemble du phénomène étudié dans des territoires spécifiques. Notre but est de multiplier les corpus et les prises sur l'objet en croisant des données de nature différentes pour en comprendre les différentes facettes. Et, d'autre part, de fiabiliser les résultats obtenus par la triangulation des données. C'est pourquoi nous recourons, parfois de façon simultanée, aux méthodologie qualitatives et quantitatives.

La combinaison d'outils tels que l'observation, l'entretien, l'analyse de documents ou de bases de données et le questionnaire permet de multiplier les prises sur l'objet et donc d'obtenir des données complémentaires. Si l'entretien est l'instrument privilégié de la compréhension des conduites, le questionnaire sert à l'explication des comportements (De Singly, 1980). Le recours aux enquêtes par questionnaires vise à déterminer comment des variables données se distribuent dans une population donnée. L'objectif de nos enquêtes est de déterminer quels sont les usages ludo-sportifs des espaces de pratiques et la façon dont ces usages se distribuent dans la population au regard des grandes variables sociologiques classiques (sexe, âge, catégories socio-professionnelles, lieu de résidence, etc.). Nous recourons également à la construction de bases de données à partir d'informations collectées par d'autres (recensement des équipements sportifs ou encore rapports annuels d'activités) afin de faire émerger une radiographie des sites, des pratiquants et/ou des modalités de pratique. Dans un second temps, ces données quantitatives, analysées à partir des outils de l'inférence statistique visent à identifier des tendances voire à proposer des modèles explicatifs ou prédictifs.

La mobilisation des outils de la géographie se justifie en ce sens qu'elle permet la compréhension de l'appropriation, des représentations et de l'aménagement des espaces par l'Homme. En considérant que la logique de localisation des phénomènes sociaux est une dimension fondamentale de la logique même du processus sociétal, les géographes placent au cœur de leurs analyses la confrontation du social et du spatial dans un processus dynamique de co-influence (Gumuchian & Marois, 2000). Le recours à la cartographie et aux Systèmes d'Informations Géographiques (SIG), en complément des enquêtes par questionnaires, est utile mais non exclusif de l'analyse géographique.

Les enquêtes qualitatives menées auprès des pratiquants, des aménageurs, des acteurs publics et des organisations sportives visent à comprendre leurs motifs d'action, mais aussi leurs vécus et leurs représentations des espaces et des pratiques. L'entretien semi-directif est, ici, l'outil privilégié pour laisser l'acteur reconstruire le sens qu'il donne à ses actions. Choisir de se situer dans une approche compréhensive, c'est chercher à substituer à l'incohérence du monde humain un ensemble intelligible, cohérent et rationnel (Schnapper, 1999). Ceci implique de prendre en compte le sens que les individus donnent à leur conduite.

Objets	Principaux questionnements	Problématique générale	Objectif	Méthodologies croisées
Espaces de pratique par appropriation (« ouverts »)	Comment sont appropriés les espaces ? Les formes d'appropriation ont-elles changées ? Quelles sont les représentations des milieux investis ? Quels sont les paysages sportifs ? Quelles logiques sociales traversent ces espaces ? Un milieu ouvert peut-il et doit-il être accessible à tous, comment est-ce régulé ?	Comment l'action ludo-sportive se réalise et s'organise (j'entends par action à la fois la pratique et la gestion du sport loisir) au sein des espaces sportifs	Comprendre les changements et les permanences qui structurent les interactions entre les pratiquants, les politiques et les espaces de pratique	Questionnaires Bases de données Recueils documentaires Observations Entretiens
Espaces de pratique par destination (« fermés »)	Comment sont conçus les équipements ? Quelles sont les dynamiques locales qu'ils produisent ? Quel est leur mode de gestion et d'exploitation ? Comment les adapter aux demandes ?			
Pratiques ludo-sportives auto-organisées	Qui pratique ? Quelles sont les activités pratiquées ? Quelles sont les modalités de pratique ? Quelles sont les cultures sportives ? Comment caractériser les besoins ?			
Politiques publiques de conception, gestion, animation des espaces sportifs	Quelles sont les politiques locales d'aménagement sportif ? Quelles sont les logiques institutionnelles qui guident les choix ? Quels sont les acteurs publics mobilisés ? Comment sont hiérarchisés les besoins ? Quelles sont les offres existantes et comment sont-elles organisées ?			

Tableau 3 : Analyser et comprendre le fonctionnement des espaces ludo-sportifs supposent de répondre à des multiples questions qui nécessitent des données de nature différentes. Les dispositifs méthodologiques qualitatifs et quantitatifs vont permettre ensuite de reconstruire des indicateurs à partir desquels vont être construites les réponses scientifiques.

Partie 2 : Les espaces de pratiques par appropriation, formes de présence et représentations

Les espaces sportifs ont surtout été analysés, en France, sous trois grandes dimensions que synthétisent Giband et Holz (2013) dans l'introduction de leur ouvrage de synthèse sur la géographie du sport. La première s'intéresse à la territorialisation des pratiques et des politiques sportives. Ils analysent en premier lieu la municipalisation des politiques (ces travaux vont progressivement s'intéresser à d'autres échelles notamment régionales et intercommunales), ainsi qu'à leurs implications en termes d'aménagements et aux effets locaux de ces derniers (Augustin, 1995, 2002 ; Augustin et al., 2008 ; Bayeux, 2006 ; Bourg & Nys, 2006 ; Callède, 1992, 2007a ; Charrier & Jourdan, 2009 ; Grosjean, 2006 ; Honta, 2008 ; Vigneau, 1998).

Le deuxième axe porte sur la gouvernance de ces espaces. C'est en particulier le début des travaux portant sur l'analyse des partenariats publics privés, d'abord dans la gestion des stations de ski, ou encore sur le marketing territorial (Bessy et al., 2002 ; Corneloup, 2004, 2005 ; Corneloup et al., 2001 ; Durand et al., 2005 ; Gerbaux & Marcelpoil, 2006 ; Hautbois, 2004 ; Keerle, 2002 ; Ravenel, 2011).

Enfin, le troisième axe met en évidence les jeux d'acteurs et les politiques publiques sur la fabrication des espaces sportifs et les représentations sociales associées (Naria, 2008 ; Vigneau, 2008). Ce dernier axe met d'avantage l'accent sur les interactions entre le pratiquant et le milieu qu'il investit dans sa pratique (Bourdeau et al., 2004, 2011 ; Evrard & Bourdeau, 2015 ; Mao et al., 2004 ; Mao & Bourdeau, 2008 ; Niel & Sirost, 2008). Les sports de nature seront particulièrement étudiés en tant qu'ils participent à la fois à des formes de réinvention du sport et à des réappropriations des espaces naturels. Nos travaux se sont initialement développés dans cette approche.

Chercher à comprendre les interactions Homme-milieu à partir de l'analyse des activités ludo-sportives soulève de nombreuses questions dont nous proposerons une synthèse dans cette seconde partie :

- Quels sont les profils de pratiquants pour quels espaces de pratiques ? Quels sont les espaces considérés désirables par les différents groupes de pratiquants ? Comment investissent-ils les espaces ?
- Quelles expériences au milieu font vivre les pratiques sportives ? Quelles sont les représentations du milieu ? Quelles sont les représentations des pratiques ? En quoi ces représentations des territoires investis sont-elles singulières ?

- Quelles sont les politiques d'aménagement et de gestion de ces milieux ? Sur quelles représentations s'appuient-elles, et par conséquent, quelles expériences sportives favorisent-elles ? À quelles représentations du milieu et des pratiques sportives renvoient ces politiques ?

1. Des profils de pratiquants à l'analyse des formes de présence au milieu

La fin du XX^{ème} siècle a vu naître un engouement particulier pour les activités qui se déroulent en milieu naturel. Celles-ci répondent à un souci de mieux-être. Ces pratiques permettent également de satisfaire une volonté de s'affranchir des contraintes de la vie sociale et de l'urbanisation par un retour sur soi au travers de l'élément naturel. Se développe aussi une croyance au corps profond (Vigarello, 2006) dans lequel les exercices visent à se découvrir soi-même, à se libérer l'esprit à l'aide d'une conscience profonde de son propre corps. Le corps n'est plus un adversaire qu'il faut soumettre mais un partenaire, de jeu et de vie, qu'il faut apprivoiser pour mieux vivre et s'épanouir. La re-création de soi est ici recherchée et valorisée. Il ne s'agit plus simplement d'être dehors, pour prendre l'air et s'oxygéner, mais pour profiter de la nature et s'amuser avec les éléments, en bref, pour « s'éclater » (Le Breton, 2002).

Au final, le nombre de pratiquants augmente considérablement et les activités physiques et sportives touchent de plus en plus de catégories d'âge (Bickel, 2005). Les activités fédérales ne sont désormais plus les seules à composer le paysage sportif. D'autres pratiques, peu ou pas institutionnalisées, cohabitent avec des pratiques traditionnellement compétitives et encadrées. Pour Augustin (2002), « [...] on assiste à une recomposition et à une complexification d'un ensemble d'interactions qui font système. Cet ensemble est fondé sur des situations motrices proches des gestes sportifs qui s'expriment dans les clubs et les consommations, et sur la diversification des espaces de pratiques ». C'est sans doute ce qui rend l'identification et la définition de ces activités si complexe. Elles se laissent difficilement saisir dans la mesure où elles permettent des modalités de pratique extrêmement variées et s'adressent à un public de plus en plus large. Leurs définitions sont donc multiples et varient selon les auteurs.

Auteur	Année	Définition
Pociello C.	1981	Jeu avec l'environnement et les éléments naturels
Augustin J.-P.	2002	« <i>Les termes d'activités physiques de pleine nature (APPN), de sports de nature, de sports outdoors sont des désignations génériques pour des pratiques s'organisant en espace naturel où se mêlent la découverte du milieu, la recherche de sensations, l'effort, la convivialité</i> »
Hautbois C.	2004	Sport de nature : « <i>compétitions sportives, fédérales ou non, réalisées dans un cadre non artificiel s'appuyant sur un ou plusieurs éléments naturels, mettant les participants en concurrence directe ou indirecte et dont la finalité est de désigner le meilleur d'entre eux, c'est-à-dire celui ayant mobilisé de la manière la plus efficace les techniques et les motricités attendues permettant d'utiliser ou de contourner des ressources naturelles particulières</i> ». Loisirs sportifs de nature : activités « <i>associées à un espace naturel plus ou moins aménagé et préservé, réalisées sur des périodes limitées dans le temps (inférieures à 24h) par des individus habitants à proximité immédiate dans une finalité ludique et compatible avec le temps de travail</i> »
Beauchard F.	2004	Les loisirs sportifs de nature écartent l'idée de compétition mais peuvent se dérouler dans une nature aménagée.
Ministère des sports	2006	Article L311-1 du code du sport : « <i>les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux</i> »
Martínez C.	2006	Pratiquer un « sport de nature » rassemble des individus, dans un but commun, au sein d'un milieu naturel plus ou moins aménagé.
Naria O.	2011	« <i>Par sports de nature, nous entendons les activités aériennes (parapente, deltaplane, parachutisme...) aquaterrestres (canyon, escalade, randonnées pédestre et équestre, VTT, canoë-kayak...), et océaniques (plongée, surf, voile...), qui se déroulent en milieu naturel, sans motorisation ni autre engin</i> ».
Routier G. et al.	2021	Activités pratiquées en extérieur dans des équipements par « appropriation » ou par « adaptation ».

Tableau 4 : Quelques-unes des multiples définitions des sports de nature qui rendent compte de la complexité de l'objet.

La dernière grande enquête menée par le ministère des sports, en 2020, montre que l'engouement pour les pratiques physiques et sportives reste important en dépit de la crise sanitaire et du premier confinement. Le nombre de pratiquants de plus de 15 ans ayant pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours des 12 derniers mois s'est maintenu (65% en 2020 contre 66% en 2018). Les activités les plus plébiscitées sont la marche/randonnée, le footing, la natation et le fitness. Et si on prend en compte les français qui ont opté pour un mode de déplacement actif, le nombre de pratiquants passe à 76% de la population.

Ces données cachent, cependant, de grandes disparités dans les formes de pratique, leur intensité, les lieux investis mais aussi dans l'accès aux pratiques en fonction des réalités socio-économique, géographique, etc. Elles ne permettent pas non plus de comprendre quelles sont les représentations de l'activité ou du milieu investi d'autant qu'avec la massification et la

démocratisation des pratiques ces représentations sont plus diversifiées et les attentes qui en découle plus variées.

La randonnée, activité physique la plus plébiscitée par les français, participe d'un phénomène plus large en France, le développement des activités physiques en milieu dit naturel. La part des français de plus de 15 ans qui s'adonnent à ces activités est estimée à un tiers. Autre signe de développement, parmi les 300 000 équipements sportifs recensés en 2011 (Bouffin et al., 2008), environ 56 000 (soit 22%) sont des sites, espaces et équipements dédiés aux activités de nature. Ces pratiques investissent des terrains aussi divers que la ville, la campagne, la montagne ou le littoral. Le tropisme côtier fait d'ailleurs des littoraux un espace particulièrement convoité par les pratiquants. Pour autant, tous les littoraux n'apparaissent pas désirables au premier abord. Quels profils de pratiquants attirent-ils (a) ? Quelles formes de présence au milieu engendrent-ils (b) ?

a. Sports de nature dans des espaces peu désirables : le fait de pratiquants au profil singulier ?

À partir du XIX^{ème} siècle, les littoraux européens deviennent des espaces convoités en raison de l'apparition d'un « désir de rivage » (Corbin, 1988). Les façades accessibles depuis les grandes villes françaises par le chemin de fer, connaissent un important développement touristique. La côte normande, et Dieppe en particulier, devient le littoral de Paris (Clary, 1977). Mais, à partir des années 60, la mer n'est plus seulement recherchée comme décor mais comme un milieu à investir et à explorer pour et par les activités physiques et sportives (Augustin, 2007). A contrario, la côte d'Albâtre, façade littorale qui s'étend du Havre au Tréport, n'est plus considérée comme un terrain de jeux désirable. Les auteurs en soulignent plutôt le manque d'attractivité en raison de son histoire économique d'après-guerre et de sa géomorphologie (Lecoquière, 1998; Lemoine, 2007). La Côte d'Albâtre offre des possibilités de pratique souvent peu connues et peu valorisées. Il faut reconnaître que ce littoral est atypique et engage peu à la pratique : les plages sont peu nombreuses, constituées de galets et parfois difficilement accessibles. Les éboulements sont réguliers. Les équipements sont fragilisés par les attaques de la mer et rendent l'aménagement récréatif difficile, coûteux et contraignant. La présence d'industries lourdes, enfin, n'incite pas les pratiquants à voir en ce littoral un terrain de jeu potentiel (Evrard et al., 2010).

Or, notre travail de thèse et le rapport SEQUANA, montrent que la côte d'Albâtre et son estuaire se prêtent non seulement aux activités contemplatives, douces et propices à

l'immersion paysagère héritées des formes touristiques du XIX^{ème}, mais elles ne s'y limitent pas. Nos enquêtes ont montré, en effet, une très grande diversité de pratiques de loisirs. Loin d'être un territoire « vide » (Corbin, 1988), la côte d'Albâtre est aussi le produit de ce qu'en font des usagers qui s'activent et s'approprient la côte de multiples façons. Elle présente une diversité d'images, d'espaces récréatifs et d'usages le plus souvent mal connus (Evrard et al., 2010). En raison de sa spécificité et de son apparente absence d'attractivité, ce territoire n'attire-t-il pas un profil singulier de pratiquants ?

Les nombreuses enquêtes du ministère des Sports depuis la fin des années 90 et les travaux des sociologues du sport (Bessy & Naria, 2004 ; Callède, 1992 ; Corneloup, 2002 ; Defrance, 1995 ; Dugas, 2007 ; Duret, 2001 ; Pociello, 1999) – pour n'en citer que quelques-uns, les plus mobilisés dans nos travaux - ont montré que le développement des sports de nature, et plus globalement des pratiques sportives auto-organisées, a contribué à une relative diversification des profils de pratiquants mais dans le même temps à une complexification de la demande. La multiplication des enquêtes tant qualitatives que quantitatives ont permis de progressivement mieux cerner ces formes de pratiques. L'enquête MSJ-INSEP 2000 sur les pratiques sportives des français montre que les pratiquants de sport de nature sont plus féminisés que les autres (40%), le fait de citadins disposant de revenus supérieurs aux autres sportifs, un peu plus jeune que la moyenne des sportifs (39 ans contre 41 ans) mais avec une meilleure représentation de toutes les classes d'âge (en fonction de l'activité pratiquée). Ce profil type est d'ailleurs confirmé par les travaux de Bessy et Naria (2004) réalisés à la Réunion. Nos travaux, réalisés sur la côte d'Albâtre et dans l'estuaire de Seine entre 2007 et 2010, confirment finalement ces résultats. La proportion de pratiquantes est sensiblement la même que dans les enquêtes nationales sur les sports de nature (Canneva, 2005). La répartition hommes – femmes dépend principalement des activités de nature considérées. La randonnée, le vélo et l'équitation sont parmi les activités où la proportion de femmes est la plus importante. À l'inverse, les sports nautiques sont majoritairement masculins. Il semble donc que cette différenciation dans les activités nautiques soit moins liée à une forme de rudesse des conditions de pratiques en Normandie qu'à des représentations sociales et culturelles.

Nous aurions pu nous attendre à ce que ce littoral, présenté comme rude, aux paysages abrupts et, à première vue, moins favorable que d'autres au développement des loisirs, soit davantage approprié par les classes populaires, moins mobiles. Or, la répartition des PCS dans nos échantillons est significativement différente de la répartition des catégories socio-professionnelles de la population de Seine-Maritime. La fréquentation active du littoral est

surtout le fait de personnes issues des catégories sociales supérieures ce qui confirme, là encore, les résultats d'autres enquêtes relatives aux sports de nature.

En revanche, nos travaux se différencient de la plupart des études menées sur les sports de nature (Corneloup, 2001 ; Fontugue, 2004 ; Canneva, 2005), qui associent ces pratiques aux vacances. Nos enquêtes montrent que les pratiquants fréquentent la côte de façon bien plus régulière, voire quotidienne, et que leurs activités participent d'une construction du bord de mer comme cadre de vie (Rougerie, 1975) et procèdent d'une maritimité (Péron et Rieucan, 1996). Comme c'est le cas à l'île de la Réunion (Bessy, Naria, 2004), les pratiques « sportives » sont moins le fait de touristes en vacances que de pratiquants locaux réguliers (Figure 5).

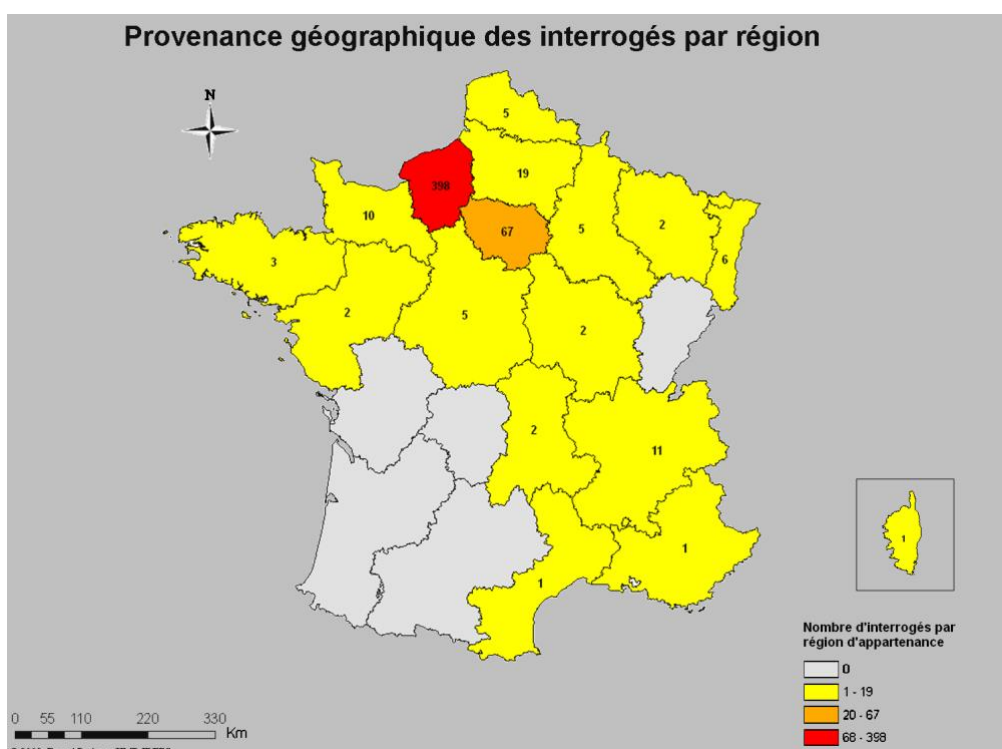


Figure 5: Un littoral à l'attractivité locale (N=521)

L'étude de l'origine géographique des pratiquants appuie cette analyse. En effet, le littoral et son arrière-pays proche constituent, avec les agglomérations de Rouen et de Barentin, les principaux viviers d'utilisateurs du bord de mer. Les habitants du pays de Bray, à l'est, semblent rester indifférents et profondément « terriens » (Figure 6).

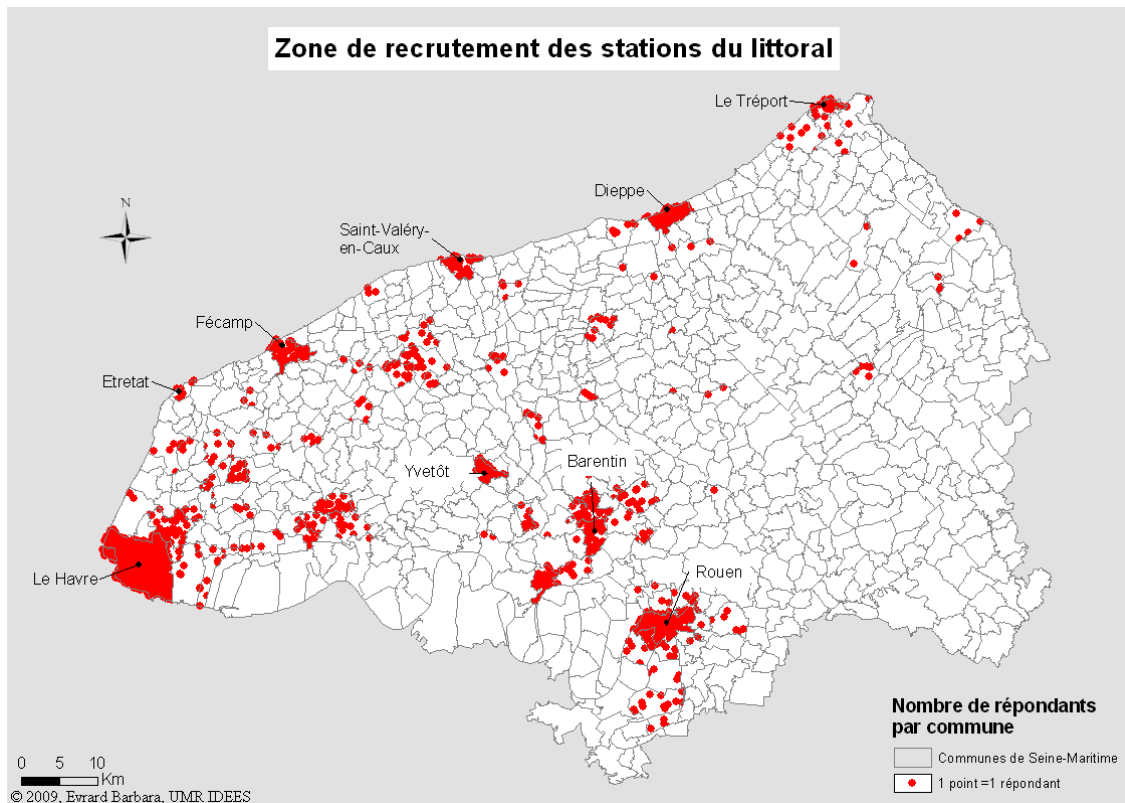


Figure 6 : Communes de recrutement des stations du littoral en Seine-Maritime (N =379)

Ce littoral est donc bien un terrain de jeux pour les pratiquants de sports de nature. Et il se présente comme une destination de proximité qui s’apprécie en s’y activant, loin de l’oisiveté lascive, souvent prêtée aux usagers des plages selon le modèle des trois « S » : Sea, Sand and Sun (Rieucou, 2008). Tous les littoraux ne sont donc pas des destinations de tourisme sportif, mais ils n’en sont pas moins mobilisés par des pratiquants pour des activités de proximité, plus discrètes et peut-être également populaires (la baignade et la marche constituent le duo d’activités le plus pratiqué par les répondants). Comment les pratiquants perçoivent-ils leur environnement de pratique ? En quoi la pratique d’une activité de loisir sportif participe-t-elle à construire un rapport singulier au territoire ?

b. Les expériences sportives comme médiateurs territoriaux

Nos travaux cherchent à inscrire les loisirs sportifs dans les dynamiques territoriales qui les façonnent et qu’ils structurent en retour. Les logiques d’usages renvoient aussi à des enracinements sociaux contrastés et à des expériences qui interrogent les différentes formes de rapport à la nature. Les modalités de pratique, y compris au sein d’une même activité, peuvent être lues comme autant de rapports au milieu construits par l’expérience sportive vécue. Ainsi, dans nos travaux, nous avons identifié quatre profils types de pratiquants (les conservateurs, les

explorateurs, les plagistes et les immergés) qui traduisent deux grandes formes de présence au milieu (Evrard, 2014c).

Les « conservateurs » se caractérisent par une utilisation que l'on peut qualifier de traditionnelle du littoral. La zone de bain (proche du bord), l'estran et le plateau constituent les principaux territoires investis. Ces activités se caractérisent surtout par des plaisirs du retrait où le pratiquant s'éloigne des zones les plus agitées. Le littoral normand se prête particulièrement à ce type de pratique dans la mesure où il est peu fréquenté et offre de nombreux sites isolés. Les activités pratiquées sont la baignade, la randonnée et la pêche. Trois sous profils se distinguent parmi les « conservateurs ». Les exclusifs ne pratiquent qu'une de ces activités. Les plus actifs des conservateurs combinent deux activités. Enfin, les conservateurs terriens ne pratiquent que des activités terrestres.

Le type des « explorateurs » rassemble des pratiquants qui jouent avec les éléments (l'eau, l'air, la terre) et s'investissent dans de multiples activités. Le milieu maritime au sens large est exploré et exploité dans toutes ses dimensions. Véritable terrain de jeux, le territoire fait vivre aux « explorateurs » une multitude d'expériences et une gamme variée de sensations par la confrontation aux éléments. Les autres pratiquants font partie intégrante de l'activité. Par leurs prouesses techniques ou leur engagement, ils se défient et invitent à un dépassement de soi. Quatre sous profils peuvent être identifiés. Les joueurs pratiquent la baignade et/ou la randonnée et au moins trois autres activités (aquatique et/ou nautique et/ou terrestre et/ou aérienne). Les explorateurs de surface multiplient les formes de navigation à la surface de l'eau. Certains interrogés se situent davantage aux interfaces terre/mer. Ils explorent les surfaces en combinant des activités nautiques et terrestres. Enfin, les purs explorateurs jouent avec et se jouent des quatre dimensions du littoral. Les activités nautiques, aquatiques, terrestres et aériennes constituent autant d'opportunités et de territoires à investir pour multiplier les sensations et les occasions de jouer avec les éléments.

Le type des « plagistes » regroupe principalement des pratiquants d'activités qui se déroulent sur ou en proximité directe de la plage. Leurs activités sont essentiellement liées à la période estivale. Le bord de mer est utilisé de façon purement ludique et moins sportive. C'est un milieu et un décor où l'on se montre et s'expose aux autres. Les plagistes explorateurs combinent des activités de plage avec des activités sur les digues-promenades ou sur les pelouses qui jouxtent les plages. Les purs plagistes restent dans une zone restreinte et investissent uniquement la plage et la zone de baignade et n'accèdent pas aux falaises.

Les « immergés » associent pour la plupart la baignade et/ou la randonnée et une activité aquatique. Leur spécificité est qu'ils explorent l'espace sous-marin. Cette activité sous-marine est par définition cachée du regard des autres. Immergés dans une eau souvent froide, parfois opaque, les pratiquants évoluent dans un environnement silencieux, en retrait de l'agitation de la plage. Parmi les immergés on trouve deux profils différents. Les marins combinent éventuellement la baignade et/ou la randonnée avec au moins une activité nautique et une activité aquatique. Il joue avec l'eau dans ses différentes dimensions : sur et sous la surface. Les autres « immergés » combinent baignade, randonnée, au moins une activité aquatique et parfois une activité terrestre.

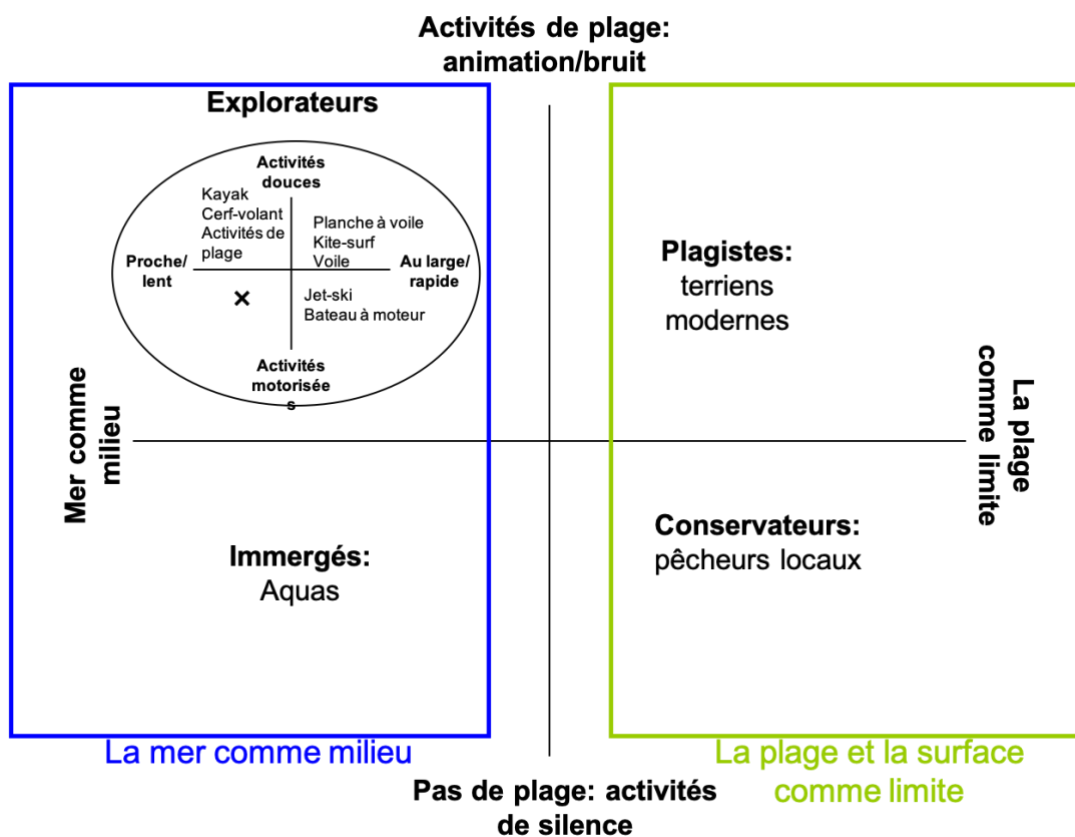


Figure 7 : Différenciation des types au regard des usages de la mer et de la plage.

A partir de la Figure 7, on peut identifier deux types de maritimité. Les « explorateurs » utilisent la mer comme un milieu et exploitent les différentes potentialités du littoral à terre comme sur l'eau. Ils pratiquent une multitude d'activités en fonction des opportunités et des désirs du moment. Les « immergés » utilisent également la mer comme milieu de pratique. Avec les « explorateurs », ils jouent avec l'environnement de pratique. En revanche, les « immergés » sont centrés sur l'exploration du milieu marin sur ou sous l'eau.

Les « plagistes » comme les « conservateurs » sont d'abord des terriens, qui parfois se baignent mais restent à proximité de la plage, ils ne s'éloignent pas du bord. Les « plagistes » peuvent être qualifiés de terriens modernes. Les activités qu'ils pratiquent sur la plage ou sur les digues se déroulent principalement pendant la période estivale et participent à l'animation du littoral. Les « conservateurs » ont un usage plus contemplatif et traditionnel du littoral. Si certains se baignent et randonnent, la mer est moins un milieu à explorer qu'un milieu dont on ne fait que s'approcher et dont on prélève des ressources.

Ces différents types de pratique sont autant de rapports au milieu, d'expériences vécues qui s'accompagnent dès lors d'appropriations paysagères et de représentations distinctes du cadre de pratique. Il apparaît une sédimentation des pratiques où différentes strates du présent et du passé se superposent dans une même réalité sociale. Des usages d'hier, plus contemplatifs, côtoient des activités plus contemporaines et révèlent de multiples appropriations territoriales. Les modalités de pratiques distinguent alors autant les pratiquants entre eux, que les pratiquants des autres usagers. Les mises en jeu du corps traduisent ici de multiples formes d'appropriation du territoire.

Cette typologie ne fige pas les pratiquants dans une seule et unique modalité. Ils peuvent tour à tour passer d'une pratique contemplative, à une modalité plus rude au cours de la même sortie. D'ailleurs, les pratiquants d'activités de nature sont bien souvent des multipratiquants, passant d'une activité à l'autre au gré de leurs humeurs ou des opportunités qui s'offrent à eux. Les activités, trop vite qualifiées de « sportives » et « de nature », ne renvoient ni aux mêmes sites, ni aux mêmes paysages, selon les formes qu'elles adoptent, les lieux où elles sont pratiquées, et selon qu'elles le sont pour elles-mêmes ou à d'autres fins. Autrement dit, pour comprendre et aménager les milieux, il devient nécessaire de prendre en compte leurs ambivalences, donc les environnements effectifs autant que les paysages apparents (Berque, 2000). Ce qui appelle peut-être à s'intéresser davantage aux expériences qu'aux activités elles-mêmes pour concevoir les aménagements autant que les politiques sportives.

2. Approche phénoménologique des pratiques sportives

Les pratiquants profitent des possibilités qu'offre le littoral pour jouer avec les éléments dans une modalité parfois sportive à l'extrême. Ils ne viennent pas « pour » le paysage mais sont « dans » le paysage (Evrard et al., 2010). Ils participent de sa redéfinition et se préoccupent parfois moins de l'esthétique que des qualités techniques du site. Qu'il soit naturel, urbanisé ou

industrialisé, l'espace de pratique vaut d'abord par les sensations qu'il procure, les jeux auxquels il donne accès. Les communautés sportives reconstruisent, effectivement, un rapport phénoménologique, sensible et poétique, aux espaces de pratique. Et modifient, *in fine*, les normes de l'esthétique paysagère.

a. Les pratiques sportives se déploient dans des paysages qui ne sont pas tous « désirables »

Ayant échappé au « tourisme conquérant » des années 1960 (Augustin, 1995), la côte d'Albâtre présente, aujourd'hui encore, des valleuses faiblement aménagées, comme celle du Tilleul ou de Vasterival.



Photographie 1 : Exemple de site naturel, la Valleuse de Vasterival près de Dieppe (Auteur : B. Evrard, juillet 2009).

Elles sont autant de niches vertes qui s'offrent à une demande sociale de nature croissante. Portée par des citoyens confrontés à l'artificialisation de leur milieu de vie, cette tendance combine préoccupations écologiques et désirs physiques d'aération. Les valleuses viennent ainsi répondre à un désir de nature restée « sauvage » ou « authentique ». Le désir d'une nature exempte de pollutions humaines mais suffisamment aménagée et sécurisée pour demeurer accessible (piste goudronnée, escalier sécurisé) fait réapparaître « *l'envie d'éprouver la nature, non seulement par le regard, mais par tous les sens, de faire corps avec elle* » (Kalaora, 2001). La terminologie indigène des pratiquants importée du surf et du windsurf, désigne ainsi par spot à la fois une zone de pratique et une expérience sensible. Comprendre comment fonctionnent les spots interdit de les réduire à de simples « décors » (en arrière-plan)

auxquels les pratiquants seraient indifférents ou insensibles, mais impose au contraire de les considérer comme des milieux explorés et éprouvés, comme des paysages sentis et vécus, qui donnent accès à des expériences signifiantes. Méconnus et peu fréquentés, ces écrins de verdure sont autant de refuges pour des plaisirs cachés ou pour des plaisirs du retrait, auxquels n'accèdent que des initiés (les « *secret spots* »).

Pour autant, les activités de nature n'investissent pas que des paysages de vacances, limités à la station balnéaire et à la vailleuse « sauvage ». La localisation des pratiques impose de penser ce qu'elles investissent lorsqu'elles se déploient à proximité directe des zones urbaines, des sites industrialisés ou encore des friches industrielles. La plage de Saint-Jouin-Bruneval, située à une centaine de mètres du terminal pétrolier d'Antifer, présente un visage plus anthropisé du littoral. Cette plage se présente comme le seul accès aménagé à la mer entre Le Havre et Étretat. Du haut de la falaise, les cuves sont visibles, et composent avec l'immense digue nord et la capitainerie le spectacle d'une nature dominée par l'homme : ce paysage, industriel, impressionne par ses dimensions et par sa vacuité. Il a été conçu initialement pour accueillir les VLCC (Very Large Crude Carrier) et ULCC (Ultra Large Crude Carrier) mais ces pétroliers géants ont progressivement été détruits suite à la crise pétrolière de 1970. Ce port ne reçoit plus, en moyenne, que 50 escales par an (soit environ 25% de sa capacité).



Photographie 2 : Les cuves et la digues du port pétrolier du Havre-Antifer (Auteur : B. Evrard, mars 2008).

Une fois sur la plage, légèrement en contrebas, le port et ses cuves sont pratiquement devenus invisibles : l'orientation de la plage fait qu'on leur tourne le dos, et que l'on contemple, à gauche d'un horizon resté très ouvert, des falaises restées vierges.



Photographie 3: Depuis la plage les cuves du terminal pétrolier d'Antifer, sont presque invisibles (Auteur : B. Evrard, juillet 2009).



Photographie 4 : A gauche de la plage, les falaises non aménagés contrastent avec l'industrialisation du site (Auteur : B. Evrard, juillet 2009).

Sur la droite, d'immenses blocs de béton, comme jetés en vrac, composent la digue portuaire et rappellent aux loisirs leur limite. En été, quelques milliers de personnes viennent profiter de la baignade qui cède la place, lors des grandes marées, à une importante activité de pêche à pied. La cale de mise à l'eau est très souvent encombrée. Planchistes et kite-surfeurs s'approprient eux aussi le site, dès que l'orientation des vents leur est favorable.

Les « plagistes » et les « conservateurs » viennent chercher sur cette plage la longue bande de sable à marée basse, qui autorisent différents jeux et la pêche aux couteaux ou à la crevette. Les « explorateurs » et les « immergés » bénéficient de la qualité technique du site : la cale de mise à l'eau est l'une des rares en bon état du littoral et la digue protège le « spot ». Ce paysage abrupt propose finalement des qualités insoupçonnées et prend tout son sens, rapporté aux expériences corporelles qui y sont vécues. Définir ce qui peut constituer un espace de pratique nécessite d'analyser autant la dimension matérielle du site, que les différentes modalités de pratiques qui peuvent s'y déployer et les représentations paysagères variées.

b. Les expériences sportives construisent des sensibilités paysagères distinctes

Deux esthétiques paysagères peuvent être identifiées, selon que les pratiquants donnent la priorité à l'observation ou à la contemplation du milieu maritime, ou qu'ils transforment ce dernier en terrain de jeu. Ces deux sensibilités traversent toutes les activités, et les individus glissent aussi de l'une à l'autre.

De nombreuses pratiques peuvent être qualifiées de contemplatives, dans la mesure où elles se présentent comme soumises à une fin qui leur est extérieure : se dépayser, accéder à des paysages. Sans disparaître pour autant, le plaisir de la randonnée ne réside pas tant dans le fait de marcher que dans le souci d'accéder à des paysages. L'esprit des bains de mer du XIX^{ème} siècle perdure, où la nature est perçue comme bienfaitrice, et où l'eau froide revigore, soigne les maux d'une vie citadine (Corbin, 1988). Le bain n'est que rarement natation, et le rafraîchissement est souvent à lui-même sa propre fin, comme l'attestent le peu de mouvements effectués dans l'eau. Le rivage est d'abord un lieu de méditation, si l'on randonne, pêche, surfe, plonge ou navigue, c'est avant tout pour admirer une nature matricielle, sauvage ou jardinée. Se mouvoir dans la nature est une façon de s'émouvoir du spectacle parfois grandiose qu'elle propose. Pêcher à pied ou à bord d'un petit bateau, surfer et plonger, chasser en apnée sur des épaves sont autant de formes d'immersion dans une nature qui vit, et dans un écosystème qui enveloppe. La nature est un « tableau vivant » à préserver et à protéger, et y pénétrer offre une réponse à un besoin de ressourcement. Centrée davantage sur la réception des sensations, sur le souci de se laisser traverser ou travailler par les paysages, cette sensibilité « écologique » s'accompagne parfois d'une nostalgie conservatrice, sinon restauratrice : la nature est menacée, à protéger, à mettre sous cloche. Le bâti inauthentique, qui ne se fond pas dans le paysage, est perçu comme une souillure, une verrue qui altère la beauté du milieu. La nature est comme enfermée dans une nostalgie des origines : en interdire ou en contraindre l'accès est la solution à privilégier pour retrouver un âge d'or, un paradis perdu. Nous sommes finalement ici face à une vision préservationniste de la nature.

Cette sensibilité contemplative en croise d'autres, davantage soucieuses de conditions de pratique et d'aménagements fonctionnels. Le littoral est aussi un terrain de jeux où planchistes et kayakistes surfent les vagues, s'en servent de tremplins ou de toboggans, un peu comme les parapentistes se jouent des trous d'air et des vents ascendants. De la même manière, sur les plages et les digues, les jeux-spectacles du cerf-volant, du beach-volley, du skateboard, du bicross, du roller etc. renvoient à des plaisirs de composition : jouer avec les éléments, se jouer d'eux, s'y jouer. Ces formes de pratique, hétérogènes dans leurs logiques ludomotrices,

s'intègrent dans une sensibilité de connivence avec leurs environnements. La qualité technique du « *spot* » et la configuration ou l'aménagement fonctionnel du lieu (cales de mise à l'eau, etc.) comptent alors davantage que les qualités intrinsèques des paysages. Le plaisir se trouve dans les sensations procurées par la maîtrise des habiletés, dans la capacité de décoder le milieu pour mieux s'en jouer, à la recherche du geste beau et juste. Ces pratiquants, au fond, traversent plus les paysages qu'ils ne se laissent traverser par eux.

Les plus aguerris de ces joueurs viennent s'endurcir au contact d'une nature rude, qu'il s'agit d'éprouver, à travers laquelle il s'agit de se confronter aux autres, et dans laquelle il s'agit de s'éprouver. On peut qualifier cette esthétique de combative (Evrard et al., 2009). C'est de la dépense physique et du dépassement de soi que naît le plaisir de pratiquer. Adeptes des « grosses conditions », dans et par lesquelles il s'agit de sortir en mer, malgré le froid, malgré la pluie, malgré les risques, des pratiquants explorent et repoussent leurs limites dans une nature « force ». Cette pratique par gros temps, souvent hivernale, particulièrement exigeante techniquement, établit une barrière entre les « vrais » et les autres, et distingue des niveaux, établit des hiérarchies sur le plan d'eau. Sensibles aux paysages bruts sinon abrupts (Octeville, Antifer) et à l'aspect minéral de la côte, ils reconnaissent aussi souvent les nécessités de l'urbanisme et de l'économie. Cette vision, fonctionnelle et moderniste, concède aux « verrues » (terminal pétrolier, centrale nucléaire, etc.) une place, tout en se disant soucieux d'en limiter le déploiement.

Les contraintes de cette côte engendrent différents rapports au territoire maritime. Les représentations des paysages des pratiquants ne sont pas uniformes. Elles sont au contraire constituées de multiples tensions, contradictions et superpositions. Les activités physiques participent d'une valorisation des espaces naturels, mais aussi d'une naturalisation des milieux artificialisés. Elles participent à des formes d'appropriations et de reconquêtes qui permettent de questionner aussi bien nos rapports aux espaces urbains que nos évasions campagnardes, montagnardes ou maritimes. Les paysages, en définitive, se comprennent mieux si on les rapporte aux dépaysements qu'ils procurent, c'est-à-dire aux désirs d'ailleurs et d'autrement qu'aiguisent les temps du loisir, mais aussi aux mobilités et dispositions sociales de ceux qui en bénéficient.

3. Formes de confiscation et domination à l'œuvre dans les pratiques sportives

Si les pratiques se déploient indifféremment dans des sites aussi bien naturels qu'industriels, les meilleurs « *spots* » tendent malgré tout à être appropriés voire privatisés par ceux qui occupent les positions sociales dominantes, nous ramenant ici aux analyses proposées par Pierre Bourdieu (1984) et prolongées dans le champ du sport par Pociello (1995).

a. Formes de confiscation de l'estuaire de Seine

Les « possédants » (en capital culturel et/ou économique) s'approprient les espaces les plus techniques ou les plus esthétiques. Les enquêtes menées le long de l'estuaire nous montrent que les cales et les pontons ainsi que les chemins de halages se trouvent privatisés, souvent par extension illicite des jardins. Les quais, réhaussés en zones industrielles et urbaines, réservent le fleuve aux activités économiques du Grand Port Maritime (GPM) ou aux rares navigations de loisirs tolérées (celle des clubs de voile ou d'aviron ou des possesseurs d'anneaux). Les usages populaires de promenades, de baignade ou de canotage sont rendus difficiles au point de quasiment disparaître (Femenias et al., 2011). Les 24h motonautique, événement populaire historique du fleuve, sont réduits à leur portion congrue, une période de 24h de course, répartie sur trois jours, qui s'interrompt chaque fois que le trafic commercial le nécessite. Or ces mêmes enquêtes montrent une forte demande sociale de navigation et d'accès aux bords de Seine, partiellement satisfaite par les récents aménagements (une piste cyclable, du nom de Véloroute de la vallée de Seine d'une longueur de 400 km, permet désormais de relier Paris au Havre et à Honfleur en longeant, le plus souvent, le fleuve).

Sur le littoral, ce sont les sites les plus techniques et les mieux desservis qui sont appropriés soit par les clubs soit par les pratiquants les plus aguerris reléguant les pratiques populaires dans les interstices, présentes mais peu visibles et faisant l'objet d'un faible accompagnement public. La majorité des activités se déroulent en dehors de toute structure et relèvent surtout des pratiques estivales de délasserment : baignade, jeux de plage, randonnée pédestre, vélo, jogging. Les activités issues de la tradition nourricière du littoral restent fortement ancrées parmi les populations locales et ce malgré les contraintes réglementaires et les nombreuses interdictions (notamment dans la partie estuarienne du littoral pour des raisons sanitaires). Enfin, les activités de voile et de glisse ne représentent sur ces territoires qu'une

part anecdotique des activités physiques et sportives mais vampirisent les aides publiques et focalisent l'attention médiatique.

Lorsque l'on croise les catégories socio-professionnelles avec les sites d'enquête ainsi qu'avec les activités pratiquées, on constate que les deux variables ne sont pas indépendantes. La carte ci-dessous illustre cette distribution spatiale des classes sociales.

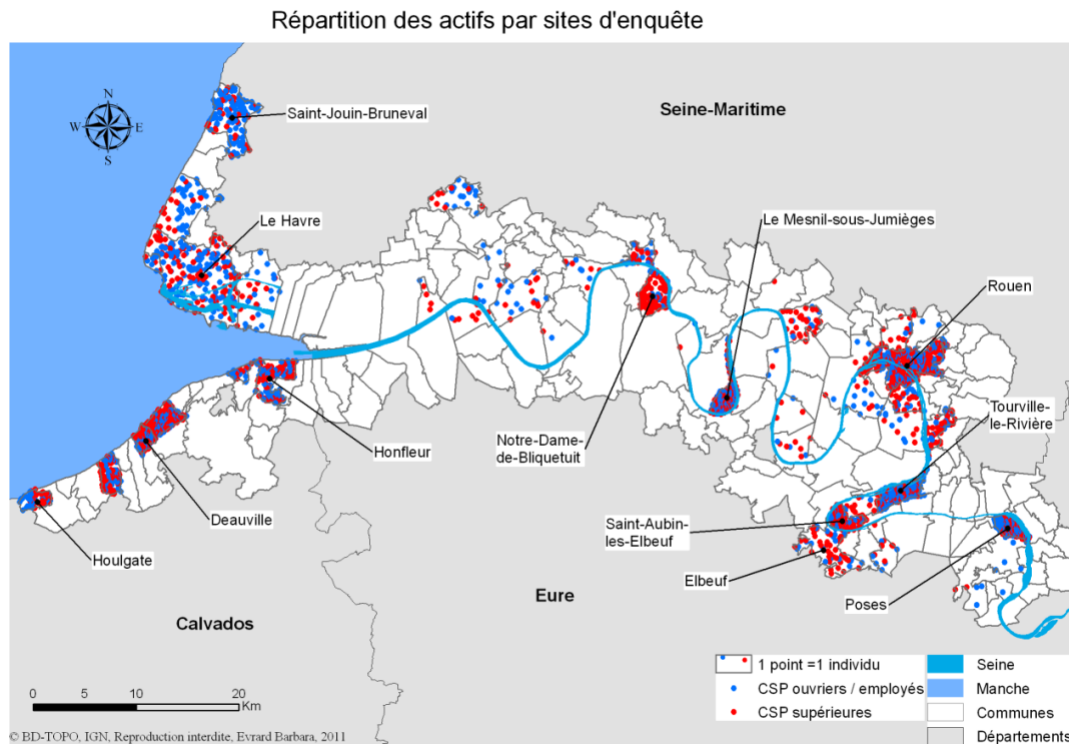


Figure 8 : Distribution sociale des pratiquants selon les sites d'enquête. La couleur la plus représentée indique la catégorie sociale la plus présente sur le site. Pour faciliter la lecture, les interrogés ont été regroupés en deux grandes catégories : les classes populaires (en bleu) et les classes supérieures (en rouge).

L'estuaire de Seine constitue un système territorial dont la complexité prend des formes multiples, et qui tiennent à deux lignes de fracture principales : à la domination économique et politique de l'amont (Ile-de-France) sur l'aval (les deux régions normandes soumises aux intérêts parisiens) s'ajoute une fracture sociale et culturelle entre le nord (industriel) et le sud (récréo-touristique).

Les classes populaires profitent de l'aménagement des plans d'eau (intérieur ou littoraux) lorsqu'ils se situent à proximité de leur lieu de résidence. Mais ils bénéficient plutôt moins que les autres des natures périurbaines disponibles. Ils ont aussi accès à une moindre diversité d'activités. À l'inverse, les plus sportifs sont également les plus mobiles, les plus gradés, plutôt urbains et issus des catégories supérieures. Ils sont ceux qui s'activent le plus et qui explorent davantage que les autres les paysages de l'estuaire comme des littoraux dans la mesure où ils sont culturellement et économiquement mieux équipés pour le faire. Ils sont aussi

plus à même d'apprécier la qualité et la diversité des écosystèmes (Femenias et al., 2011), au-delà des apparences (ce qui est « vert » n'est pas forcément naturel et l'eau « marron » n'est pas forcément sale ou polluée).

Nos travaux s'intéressent également à ceux qui sont souvent absents des enquêtes sur les pratiques ludo-sportives : les non pratiquants. Nous montrons combien ce qui peut apparaître pour certains comme des aménités environnementales sources d'opportunités peuvent être vécues comme des barrières (la côte d'Albâtre et ses falaises constituent, pour certains une frontière plus qu'une ouverture maritime) ou comme des enclaves (les forêts de la métropole rouennaise peuvent être vécues comme des formes d'éloignement et d'isolement de l'espace urbain perçu, lui, comme désirable et attractif).

Ainsi, les « terriens » nous rappellent que le rivage désirable est loin d'être une évidence et qu'il n'est pas moins fondé de préférer les plaisirs « sûrs et abrités » de l'intérieur des terres. La côte se fait d'autant moins désirable qu'elle est souvent agitée, exposée aux vents, aux tempêtes et est difficilement accessible. De fait, la mer est en premier lieu un décor et non un territoire qui s'explore, et les falaises apparaissent davantage comme un obstacle que comme un passage.

De la même façon, les enquêtes sur les résidents de lisières de forêts montrent que près d'un quart des répondants ne fréquentent pas l'espace naturel près duquel ils résident et ne ressentent aucun besoin de nature en relation avec la forêt (Lepillé et al., 2017). Si les demandes de nature existent, elles ne sont pas satisfaites de la même manière dans toutes les catégories de population. L'absence de goût pour certains milieux nous orientent vers le manque d'équipements éducatifs et récréatifs invitant les gens à les fréquenter et les amenant finalement à apprendre, progressivement, à les comprendre et à les apprécier.

Dans les deux cas, nous pouvons constater que les activités de loisirs reconstruisent, par leur appropriation (ou non), des espaces de pratique, les modes de partage de la nature mais aussi leur horizon de sens. Ce que font les différents publics de la nature pose la question, par effet de rétroaction, de la manière dont la puissance publique rend possible cette appropriation de la nature. Ces inégalités renvoient finalement à des choix politiques et de gouvernance.

b. Conflits d'usages « *into the wild* » : des politiques de préservation à la conservation des espaces naturels

Les travaux réalisés au Gabon m'ont amené à pousser plus loin ces questions de gouvernance des espaces naturels. Initialement conviée pour participer à la réflexion pluridisciplinaire et multiculturelle sur la mise en tourisme, via les activités de trekking, d'un espace naturel protégé, mes recherches m'ont rapidement conduit à m'intéresser aux relations entre le local, le national et l'international dans la définition et la gestion d'un espace protégé et de ce qui est, ou non, permis et valorisé.

La révolution culturelle du temps libre qui s'opère au XX^{ème} siècle en Occident induit, comme le décrit Dumazedier (1988), une métamorphose politique et culturelle des sociétés. Ces transformations ont également participé à la réinvention de la nature et de « l'aventure » par le développement, notamment, de formes variées de tourisme telles que le « tourisme sportif ».

Ces pratiques ont fait émerger des sites, des lieux et des territoires touristiques et récréatifs diversifiés. Elles ont participé à la valorisation de nombreux espaces naturels d'abord dans les pays occidentaux puis, par extension progressive, dans les pays des Suds qui cherchent à utiliser leurs espaces naturels pour générer des retombées économiques (Saarinen, 2012). Le tourisme peut également offrir une justification économique potentielle à la conservation de la nature par la création de zones protégées (Holden, 2012). Dans le même temps, la prise de conscience de la fragilité des écosystèmes et de l'impact des activités humaines conduit à la mise en place de mesures de protection qui peuvent aller jusqu'à exclure l'Homme de la nature engendrant des conflits voire une remise en question des modes de vie des communautés locales.

1) Approche pluridisciplinaire de l'écosystème : le projet ECOTROP

C'est au travers du programme ECOTROP (école de terrain en écologie tropicale) que nous avons analysé les formes d'appropriation de la nature et les éventuelles contradictions entre usages récréatifs et mode de vie des communautés locales. Ce projet est à la fois un dispositif de formation (niveau master et doctorat) et de recherche dans une démarche pluridisciplinaire et multiculturelle. L'objectif est d'aborder l'écosystème en croisant les approches et les équipes. 3 universités françaises, 3 universités gabonaises et 2 universités camerounaises sont représentées.

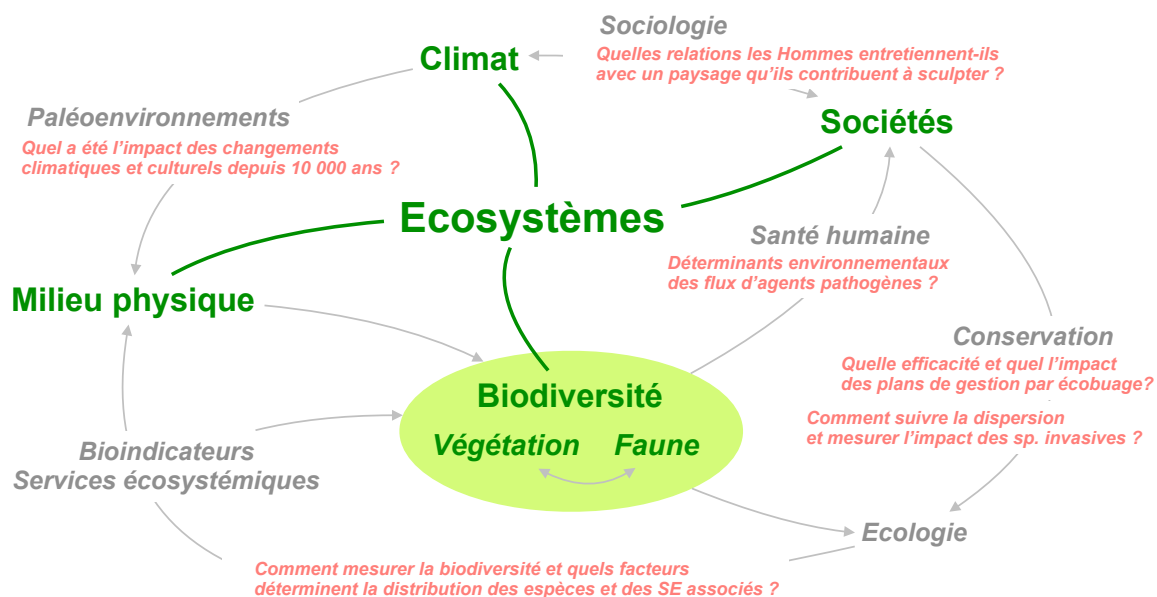


Figure 9: Représentation schématique de l'approche pluridisciplinaire du projet ECOTROP. D. Sebag, rapport ECOTROP, 2014.

Le site étudié est le Parc National de la Lopé-Okanda situé au cœur du Gabon. Ce parc est inscrit sur la liste nature-culture du patrimoine mondial de l'UNESCO, pour sa mosaïque remarquable de forêt et de savane (habitat rare et riche abritant, notamment des espèces de grands mammifères en voie de disparition : éléphants de forêt, gorilles à dos argentés, mandrilles, colobes satan, panthères, etc.). Ce site est occupé par l'Homme depuis le paléolithique inférieur (400 000 B.P.), on y trouve diverses traces archéologiques y compris des vestiges de gravures rupestres particulièrement bien conservés.



Figure 10 : Situation du parc national de la Lopé-Okanda, au cœur du Gabon, B. Evrard, 2013.

L'objectif de notre participation à ce programme était, à partir d'un inventaire des présents, de reconstruire les formes de présences humaines au cœur d'une nature qui passe pour être sauvage et de comprendre les conflits émergents entre appropriations locales et mesures de préservation.

2) *Politique de conservation et construction sociale des inégalités*

S'il y a bien une faune sauvage, cette nature ne l'est pas, et exige d'être appréhendée dans sa trajectoire d'ensemble, comme un anthropo-éco-système, comme une construction sociale prise dans l'histoire. Face à la pression du braconnage, la politique de protection menée tend au préservationnisme, en cherchant à tenir à distance les usages locaux traditionnels – encore vivaces – comme pour les faire entrer définitivement au musée. Que conserve-t-on alors ? Il y a toujours eu des hommes et la biodiversité elle-même n'est pas figée. Le parc est donc une réalité hétérogène à la fois socialement (différents groupes sociaux s'y rencontrent et s'y confrontent), culturellement, économiquement, écologiquement, etc. Mais ces contradictions ne sont pas que des freins, ils sont aussi les moteurs de la transformation du parc.

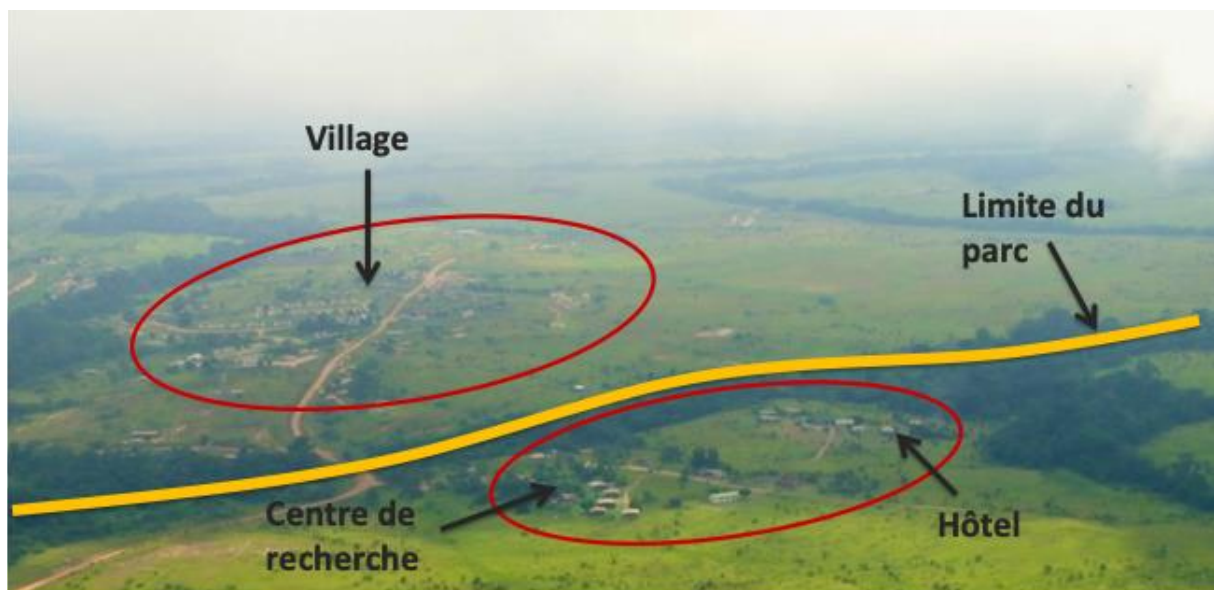


Figure 11 : Photographie de l'entrée nord du Parc, symbolisée par la rivière, prise depuis le Mont Brazza (mars 2013, B. Evrard).

La lecture de l'occupation spatiale (dans le parc/hors du parc) donne une première indication du fonctionnement social du site. Les touristes et les scientifiques sont autorisés dans le parc en contrepartie du paiement d'un droit d'entrée. Ils y résident (à l'hôtel ou au centre de recherche) et accompagnés d'écogardes, ils peuvent faire des activités dans le parc, y randonner (à pied ou en 4x4), et y dormir (en bivouac).

Les villageois (350 habitants) ne peuvent y pénétrer sans autorisation et n'ont le droit ni de prélever ni de chasser. En quoi les usages des habitants seraient-ils plus dommageables ou moins légitimes que ceux des chercheurs et des touristes ? Les acteurs de la conservation et du tourisme sont mobiles, ils sont penseurs d'une globalité planétaire et portent une vision à long terme qui s'impose aux villageois. Les populations locales, elles, sont enclavées dans un parc qui demeure loin des services qu'offre la ville (350 km de la capitale, environ 8h de piste ou 6h de train). Ils constatent au quotidien à la fois que l'offre touristique, malgré la diversification des produits, reste balbutiante, et que les autres leviers de développement leurs sont refusés puisqu'ils n'ont plus accès à la forêt. Les locaux subissent les conséquences et les contraintes de la conservation et du tourisme plus qu'ils n'en bénéficient. Le territoire du parc médiatise en cela de façon exemplaire les rapports de domination entre le local et le global, entre le Nord et le Sud, le touriste et l'autochtone.

Plusieurs jeux d'échelles se superposent : local/national/international mais aussi global *versus* local. Ils se combinent à des jeux d'acteurs nationaux complexes. Entre l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) et les ministères des jeux de pouvoir et de défense, des prérogatives s'instaurent. L'agence étant directement rattachée au service du président, son directeur⁸ bénéficie d'une capacité d'influence grandissante (il deviendra d'ailleurs en 2019 ministre gabonais des forêts). Au niveau local également, les questions de pouvoir et de légitimité se posent. Les usages du parc des locaux sont, au fond, faits de bricolages, et se situent le plus souvent « *entre la technicité et la ruse, l'organisation et le flou, le projet et la contingence, le décidé et le négocié, le sensible et l'intelligible* » (Odin & Thuderoz, 2010). L'imposition des règles venues du dehors aux villageois, par la coercition, fonctionne d'autant moins bien que les représentants de l'ordre sont aussi des villageois.

Les loisirs participent ici activement à l'invention de la nature, c'est-à-dire à sa (re)définition dans l'espace public, à son institution en territoire. Ils sont l'objet et le prétexte d'une mise en débat sur les usages du parc. Faire accepter les mesures de protection, donc les restrictions d'usages, et les faire respecter nécessitent d'en faire comprendre l'intérêt. Or les menaces qui pèsent sur le parc ont des conséquences à long terme, non immédiatement perceptibles par les locaux. À l'inverse les contraintes subies par l'inscription à l'UNESCO ont des conséquences directes sur la vie locale (impossibilité d'accès aux ressources, destruction

⁸ Le directeur est d'origine britannique, il a longtemps été impliqué au sein de l'ONG Wildlife Conservation Society (WCS) avant de prendre la tête de l'ANPN.

de cultures agricoles par la grande faune par exemple). Comment les faire adhérer à un projet de conservation qui ne leur profite pas ? Le tourisme n'en est qu'à ses balbutiements et ne leur permet pas de vivre. Comment, alors, construire l'espace public et faire du parc un bien commun ? Quelles formes de nature produisent nos sociétés ? Au fond, la question est : quelles « natures » voulons « nous » ? Quelles sont ces natures, comment les caractériser ? Et quel est ce nous, quels sont les groupes sociaux considérés et les bénéficiaires finaux des dispositifs de protection ?

Ces questions sont loin d'être déconnectées des phénomènes observables en France. La création des parcs redéfinit les conditions de vie des usagers des espaces naturels. Les conséquences, en revanche, se posent moins fortement puisqu'elles n'impactent pas la survie. Mais la question des usages français des espaces naturels se pose d'autant plus fortement que les loisirs de nature constituent une demande de plus en plus en forte alors qu'en contrepoint, les mesures de protection de la nature tendent à se renforcer.

Ce travail sur le Gabon constitue une amplification de phénomènes observables ailleurs. Ainsi, l'étude menée sur la création du parc Normand-Breton (Evrard, 2021), dans le cadre du projet « Quels littoraux pour demain ? » financé par la Fondation de France, revient sur ces conflits entre impulsion nationale et réalité(s) locale(s). Le projet du parc naturel Normand-Breton est né d'une volonté politique nationale et s'inscrivait dans une stratégie plus globale avec la création de 9 autres aires marines protégées réparties sur l'ensemble du territoire français (métropole et DOM-TOM). Bien que l'impulsion soit nationale, le ministère de l'écologie souhaitait que la mise en œuvre et la définition du contenu soient réalisées en local. L'objectif était la création d'un bien commun, entendu ici au sens de Lascoumes et Le Bourhis (1998) comme un « intérêt général territorialisé » qui se présente sous la forme « d'une politique procédurale » où il s'agit, pour le pouvoir central, d'organiser les dispositifs, de définir des objectifs très généraux mais dont le sens et la forme sont à produire collectivement au niveau local. Mais le changement d'échelle (du national vers le local) s'est accompagné d'une complexification des jeux d'acteurs doublée d'une superposition d'échelles administratives qui ont abouti au blocage du projet. L'exemple du parc Normand-Breton montre que l'opposition peut émerger des services de l'État en eux-mêmes (ici en partie les préfets) et qu'une convergence d'intérêts, à un moment donné, peut aboutir à l'arrêt d'une action politique *a priori* plutôt consensuelle (la construction d'un bien commun et la protection du patrimoine maritime). La gestion des espaces naturels invite à repenser les modèles politiques, encore largement

centralisés, en associant les acteurs du local dès l'émergence du projet y compris pour en identifier le porteur.

La mise en œuvre d'un parc naturel et sa valorisation par des activités de tourisme sportif peut être un outil de développement local dans la mesure où il est souvent générateur d'une économie de service non délocalisable par exploitation des potentialités des « équipements naturels ». De plus, cela participe à la valorisation des milieux et à la réinvention des usages de la nature. Mais, dans le même temps, les formes de gouvernance mises en œuvre peuvent aussi exclure et participer au renforcement des inégalités et à des formes de confiscation de la nature.

Synthèse des principaux apports de nos travaux à la compréhension des formes d'appropriation des espaces par les pratiques ludo-sportives

Les activités ludo-sportives ne constituent pas une réalité homogène ni uniforme mais recouvre une importante diversité qui s'ancrent dans des territoires variés.

Les pratiques ludo-sportives contribuent à modifier le regard sur les espaces en les transformant en territoires y compris pour ceux qui peuvent, à première vue, apparaître comme peu désirables.

Les pratiques sportives produisent des formes originales de rapports au milieu qui renvoient à des représentations paysagères et à des sensibilités singulières. Aménager les espaces sportifs suppose alors de prendre en compte ces expériences sensibles à l'environnement de pratique pour mieux satisfaire les besoins des pratiquants dans leur diversité.

Mais tous les pratiquants n'ont pas accès aux mêmes environnements. Les milieux les plus riches, techniquement et écologiquement, sont le plus souvent appropriés par les « possédants ». Ces formes de confiscation tendent, de surcroît, à être renforcées par les pouvoirs publics.

Partie 3 : Les espaces de pratiques par destination, des questions d'héritages aux questions d'exploitation

Mon arrivée à l'UFR STAPS de Paris Sud a participé à la mise en avant de cet intérêt sous-jacent pour les politiques sportives. L'encadrement de quatre thèses (3 à Paris Sud et 1 à Rouen) portant sur les politiques publiques sportives et leurs effets locaux (sur la féminisation des pratiques, sur les partenariats public-privé ou sur les territoires) ont constitué une étape importante de mon rapprochement théorique avec le management du sport d'abord au travers de collaborations puis par appropriation progressive des questionnements et cadres théoriques.

L'étude des Bases de Plein Air et de Loisirs (BPAL) marque, dès mon post-doctorat, ce souci de faire le lien entre aménagement et mode de gestion des espaces de pratique. Si les premiers résultats ne sont pas pleinement satisfaisants, car partiels, ils constituent la première ébauche d'une réflexion croisée entre sociologie-géographie-management qui ne me quittera plus.

Et enfin, ce qui constitue pour moi la démarche complexe la plus aboutie à ce jour est l'ensemble des travaux menés sur l'exploitation des équipements aquatiques. Ils combinent analyse des formes et modalités de pratiques, des politiques publiques et des modes de gestion.

En apparence plus décousus, l'ensemble de ces travaux constituent un glissement progressif vers une analyse de la gestion des espaces et équipements sportifs dans leurs écosystèmes (d'affaires, d'acteurs et de territoires). Encore en construction, cette nouvelle orientation nous apparaît comme particulièrement prometteuse en raison de sa singularité dans le paysage des STAPS, notamment nos récents travaux sur la conception – gestion et exploitation des équipements aquatiques dans le cadre de collaborations entre acteurs publics et privés.

1. Les effets sociaux des politiques publiques sportives en question

Le désengagement progressif de l'État dans le financement du sport, le renforcement du pouvoir des collectivités locales et le passage à une société qui se désindustrialise donnent un rôle nouveau aux équipements sportifs (Callède, 2007b ; Merle, 2008). Leur place dans l'aménagement urbain dépasse largement le seul cadre du sport. Ils s'intègrent, en fonction des politiques sportives locales choisies, dans une politique urbanistique, dans une stratégie de marketing territorial et/ou de renouvellement urbain dans les quartiers en restructuration. Ils participent à la construction d'une urbanité flexible « *laissant à chacun la possibilité d'accéder*

à des lieux diversifiés, d'entrer en relation avec des groupes variés et de participer à des occasions de rencontres programmées ou non programmées » (Augustin, 1998).

Ce changement de place des équipements sportifs dans les politiques publiques peut s'expliquer de multiples façons (Evrard, 2014a). Dans un premier temps parce que les espaces sportifs se sont diversifiés. Les pratiquants ont investi d'autres terrains de jeux que les équipements « par destination » (Vigneau, 1998). Les espaces de nature, mais aussi les espaces urbains sont devenus des territoires de pratique. Organisés sous forme de « *spots* » ou de réseaux, ces espaces produisent de nouvelles formes d'appropriation du milieu de pratique (Escaffre, 2005). Ces pratiques autonomes, développées en dehors de tout cadre institutionnel, tendent à se développer dans des espaces non dédiés, et ont perturbé l'ordre public. Elles ont parfois engendré des conflits de voisinage avec les autres usagers de l'espace public (résidents, professionnels, passants, etc.), d'autre fois elles détériorent les sites (mobiliers urbains ou espaces naturels par exemple). L'irruption de ces pratiques sportives au cœur de l'espace public engendre de nouvelles territorialités sportives mais réinterroge également ce que peut être « l'espace des publics » (Dorvillé & Sobry, 2007). Dès lors, ces activités font l'objet d'une mise à l'agenda politique et de nouveaux espaces sportifs sont créés (comme les skate-parcs ou les sentiers de VTT) pour tenter de les circonscrire dans des espaces réservés et gérer le problème de l'occupation de l'espace public.

Dans un second temps, s'instaure une logique grandissante de concurrence entre territoires. Le sport est alors mobilisé comme outil de distinction, comme vitrine ou encore comme produit d'appel touristique. Merle (2008) explique que l'on est passé d'un équipement sportif dans la ville à un équipement sportif de la ville. Les effets de ces changements, à la fois conjoncturels et structurels, sont une multiplication quantitative des aménagements, une complexification des modèles d'aménagement et une concurrence accrue entre territoires pour capter des clientèles de pratiquants sportifs (compétiteurs et de loisirs), de spectateurs et de touristes.

Les espaces sportifs s'intègrent désormais dans des politiques transversales d'aménagement du territoire et intéressent les acteurs publics, à différents niveaux d'échelle, comme des acteurs privés (marchands ou non) (Haschar-Noé, 2009).

Les activités physiques et sportives de nature connaissent depuis quelques années un engouement sans précédent. Le développement de ces activités s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs tendances : la décentralisation dans laquelle le département est appelé à jouer un rôle de chef de file pour les activités de nature, l'urbanisation galopante du territoire

avec une volonté de consolider le droit à l'environnement, de réhabilitation des territoires et de « développement durable », les exigences des usagers en termes d'accessibilité et d'aménagement des espaces. À ce titre, ils attirent l'attention des acteurs locaux soucieux de préserver l'environnement mais aussi de développer l'attractivité de leur territoire au niveau économique comme du cadre de vie. L'exemple de la région Aquitaine développé par Augustin (1995) et approfondi par Guibert (2006) est, à ce titre, exemplaire. Ces auteurs montrent comment les activités sportives sont réappropriées par les pouvoirs publics pour valoriser une région, en dynamiser l'image et pour construire une économie sportive et touristique.

De la même façon, les événements sportifs sont aujourd'hui mobilisés en vue du développement d'un tourisme sportif urbain. Des tours opérateurs spécialisés ont vu le jour et proposent, à l'occasion des Jeux Olympiques ou des grandes coupes du monde, des séjours comprenant à la fois l'entrée à l'évènement mais aussi l'hôtel et le transport (Dorvillé & Sobry, 2007). Les « hauts-lieux » sportifs (tels que les grands stades comme le Maracanã à Rio de Janeiro, le Camp Nou à Barcelone, ou encore les sites olympiques) sont devenus des objets touristiques comme les autres et sont proposés parmi les étapes des agences de voyages et des offices de tourisme.

Pour autant, si les effets symboliques pour une ville ou une région semblent avérés, les retombées locales mises en avant lors du dépôt des dossiers de candidature à l'accueil d'un grand événement, font l'objet de nombreuses controverses (Bouvet, 2013; Junod, 2007). Certains soulignent notamment la difficulté de la mesure des flux économiques (Gouguet, 2004). De surcroît, les héritages sociaux et locaux des politiques sportives sont peu valorisés car ils constituent toujours une zone d'ombre, difficile à mesurer. L'objectif du travail mené à Paris Sud, dans le cadre du co-encadrement de trois thèses avec Dominique Charrier, a été de chercher à analyser les héritages sociaux pour les territoires locaux des événements sportifs d'une part (a & b) et les effets d'une politique interministérielle à l'égalité sur la transformation du secteur sportif à l'échelle nationale et locale d'autre part (c).

a. Héritages sociaux des grands événements sportifs dans les pays émergents

Les Grand Évènements Sportifs (GES) sont dotés d'un grand potentiel à générer tant des impacts positifs que des impacts négatifs. Ces impacts sociaux varient, cependant, selon la nature, l'ampleur, l'emplacement et la durée des événements (Barker, 2004). Les héritages, à moyen et long terme, sont soumis à l'influence directe de la ville d'accueil, ou du pays hôte. La

thèse de César Castilho a analysé les effets sociaux et locaux de l'accueil de la coupe du monde 2014. Trois points saillants relèvent plus spécifiquement de notre approche.

1) *Un embourgeoisement du football brésilien (Castilho et al., 2017b)*

L'organisation de la CM 2014 a provoqué des changements significatifs à de nombreux égards pour le football brésilien, tant en termes d'infrastructures que de gestion du sport. Les exigences de la FIFA en matière d'infrastructures sportives ont provoqué de nombreuses modifications. Au-delà des améliorations apportées aux tribunes, aux restaurants, aux vestiaires et aux parkings, tous les stades reconstruits pour la Coupe du monde 2014 ont subi une réduction d'au moins 50 % de leur capacité. Par exemple, à Belo Horizonte, le *Minerão* est passé d'une capacité de 130 000 spectateurs à 62 000. À Rio de Janeiro, le *Maracanã*, qui était auparavant le plus grand stade du monde, est passé d'une capacité de 150 000 à 78 000 spectateurs.

Ce premier changement a été responsable d'un accroissement de la rareté des billets pour les supporters. En conséquence, les sections les moins chères, appelées « *gerais* »⁹, ont été complètement éliminées au motif d'un manque de confort et de sécurité. Ces secteurs, caractéristiques des stades brésiliens depuis les années 1950, représentaient non seulement les places les moins chères pour les supporters de la classe ouvrière, mais étaient également garants de la festivité des matchs.

Si les modifications ont généré plus de sécurité et de confort pour les supporters, les secteurs populaires se sont embourgeoisés. Progressivement, les grands stades publics du pays, conçus à l'origine pour accueillir toutes les catégories sociales, ont été remplacés par de nouvelles arènes privées, multifonctionnelles. Elles nécessitent un coût d'entretien élevé, souvent soutenu par des dépenses publiques. Ce processus d'embourgeoisement pourrait, à long terme, compromettre l'accès à un élément essentiel de la culture populaire nationale : le football. Ces résultats ne sont pas sans rappeler les effets de renforcements des inégalités d'accès aux espaces de pratiques outdoor, analysés en partie 2, engendrées par les politiques sportives locales. L'objectif initial, ici sécuriser l'équipement et améliorer le confort des spectateurs, peut produire des effets secondaires potentiellement contre-productif à long terme.

⁹ Les « *gerais* » étaient des places debout, au ras du sol et au plus près du terrain.

Éloigner les classes populaires des stades, c'est aussi en limiter la capacité de remplissage et prendre le risque d'une « désaffection croisée » (Mignon, 2000).

2) *La transformation urbaine pour l'accueil des GES : un héritage en demi-teinte*

Les GES intègrent un projet de rénovation et de restructuration urbaines de la ville d'accueil (« le projet de ville »). En dehors de l'évènement sportif lui-même, ce qui est en jeu c'est le projet d'intervention urbaine qui est utilisé dans les discours préalables à l'évènement pour légitimer le montant des dépenses publiques (Sánchez & Broudehoux, 2013).

L'analyse des « projets de ville » des différents sites étudiés, montre en premier lieu des écarts de budget d'investissement très importants¹⁰ entre les villes de la région Sud-Est (Rio de Janeiro et Belo Horizonte) et Nord/ Nord-Est (Recife et Manaus). Or, les régions Nord et Nord-Est sont celles où l'IDH¹¹ est le plus faible, où les inégalités sont les plus accentuées et où les villes ont le plus besoin d'améliorations urbaines¹².

En ce qui concerne les projets de mobilité urbaine, on peut constater une amélioration globale des réseaux de transport en commun. Ces projets étaient d'autant plus attendus qu'en général, les grandes villes brésiliennes disposent d'un système de transport public obsolète et saturé, pourtant utile au développement économique et touristique. Les ports et aéroports ont également fait l'objet d'améliorations structurelles afin de faciliter le transit des millions de spectateurs. Ces interventions urbaines ont été essentiellement financées par le gouvernement fédéral. Plus de 50 % des dépenses ont été allouées aux améliorations liées à la mobilité tout en mettant en place des services rapides par bus, de nouvelles lignes de métro et le système de vélo public.

Néanmoins, plusieurs projets présentés dans le projet de candidature n'étaient pas réalisés au moment de l'évènement en raison, principalement, de problèmes de corruption, de détournements de fonds publics et de retards de construction. La ville de Manaus est celle qui a le plus souffert de ces difficultés puisqu'à l'exception du projet concernant la mise en place de la voie exclusive de bus, aucun des projets initiaux n'a finalement vu le jour. De surcroît, les

¹⁰ de 404 millions d'euros pour le plus petit budget à plus de 1,5 milliard d'euros pour le plus important

¹¹ L'Indice de Développement Humain (IDH) est un indice statistique qui évalue le niveau de développement des pays non à partir de critères économiques mais de critères fondés sur la qualité de vie des ressortissants.

¹² Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE), données 2014.

quartiers ciblés par ces projets sont ceux qui bénéficient déjà d'un dynamisme économique fort, contribuant à accentuer les inégalités spatiales dans les villes.

De nouveau, les héritages locaux qui accompagnent l'accueil de la coupe du monde renforcent les inégalités dans la mesure où les investissements publics les plus importants concernent les régions les plus favorisées socialement et économiquement.

3) Des projets sociaux non-inscrits dans la durée

Le projet d'accueil de la coupe du monde incluait des projets sociaux à destination des populations les plus vulnérables. Dans sa thèse, César Castilho s'est notamment intéressé à la pacification des favelas à Rio de Janeiro, à la mise en place de cours d'anglais pour les prostituées de Belo Horizonte servant également d'actions de prévention sanitaire et enfin à la mise en place d'actions de lutte contre la prostitution liée au tourisme sexuel infantile à Recife (Castilho et al., 2017a).

En considérant les méga-événements sportifs comme des catalyseurs majeurs dans le secteur du tourisme, les pays et les villes hôtes sont devenus des cibles de l'exploitation sexuelle des enfants, liée à l'arrivée massive de touristes étrangers. Dès lors, les organismes gouvernementaux ont décidé de faire de la lutte contre le tourisme sexuel infantile une priorité du programme social de l'évènement.

Tout d'abord, contrairement à d'autres pays qui ont accueilli récemment des méga-événements sportifs (Bird & Donaldson, 2009), les responsables brésiliens locaux ont reconnu l'existence de ce phénomène dans le pays et ont mis en œuvre une politique de prévention et d'éducation à destination des habitants. En outre, deux unités spéciales ont été installées dans les zones touristiques de la ville pour toute la durée de l'évènement afin d'agir auprès des visiteurs. La politique adoptée a provoqué une diminution considérable de la prostitution sexuelle infantile, néanmoins, le dispositif s'est arrêté avec l'évènement. Or, lutter durablement contre ce phénomène est complexe et suppose de mettre en place une politique sociale, économique et éducative sur le long terme.

Étudier les héritages sociaux suppose de s'intéresser davantage aux populations défavorisées des pays d'accueil. Ce constat est d'autant plus pertinent que, depuis les années 2000, les organisateurs ciblent davantage des pays émergents, où la situation socioéconomique est fragile et où les droits fondamentaux ne sont pas pleinement respectés. Ces aspects sociaux, souvent mis en valeur lors des candidatures, méritent d'être analysés de manière critique,

puisque'une fois les événements terminés, ils ne sont plus évalués à moyen et long terme. Au-delà de l'événement, il apparaît pertinent, d'analyser les effets des politiques publiques d'aménagement sportifs pour les populations qui en sont les plus éloignées. Le travail de Romain Lepillé, sur les forêts urbaines, montre bien que vivre à proximité d'un espace de pratique, même librement accessible, n'est pas suffisant pour l'investir. L'aménagement doit s'accompagner de politiques d'animation pour acculturer les pratiquants et leur permettre de s'approprier l'espace de pratique.

b. Les évènements sportifs comme outils de l'animation sportive locale

L'implication de l'acteur public dans l'organisation du sport en France s'observe donc également dans l'événementiel. Qu'il soit matériel ou financier, son rôle reste déterminant dans l'organisations des plus grands événements sportifs. En outre, l'hétérogénéité des acteurs et des formes de mobilisation sont telles, qu'il est aujourd'hui difficile d'aborder la mise en œuvre d'un programme sportif sans passer par une caractérisation des configurations locales. La thèse d'Hugo Bourbillères se situe dans la continuité de ces approches par l'action publique dans la mesure où son analyse des discours des différents acteurs de l'événementiel sportif parisien vient éclairer des dynamiques locales et des jeux d'acteurs.

L'un des objectifs de ce travail est de comprendre en quoi les évènements sportifs, pris dans leur diversité, participent (ou non) à la structuration des territoires. Ce travail s'appuie sur la compréhension des configurations locales et des volontés politiques (Sawicki, 2000) par l'analyse des systèmes d'action concrets. Il renvoie à la sociologie des organisations (Crozier & Friedberg, 1977) ainsi qu'à la sociologie du fonctionnalisme (Merton & Mandras, 1965).

1) Les évènements sportifs municipaux : clé de compréhension dans la gestion locale des équipements

Les équipements construits à l'occasion de grands évènements sportifs devraient faire l'objet d'une nécessaire reconversion, encore trop peu anticipée (Roult & Lefebvre, 2010). Ce constat renvoie aux processus de programmation des grands équipements sportifs structurants et de leur adéquation à la diversification de la demande et des spécificités des territoires (Falcoz

& Chifflet, 1998 ; Vigneau, 1995)¹³. Or, les événements sportifs peuvent avoir un rôle à jouer pour animer ces équipements et favoriser la mise en congruence d'acteurs d'un point de vue organisationnel, tout comme ils peuvent servir de support d'interactions sociales entre différents publics.

Il existe des événements non compétitifs, gratuits et récréatifs, entièrement portés par les municipalités qui sont généralement conçus pour améliorer une situation ou pour pallier à un manque. Par exemple, un projet événementiel peut avoir comme objectif de faire vivre un équipement sous-utilisé. Dès lors, ces événements tiennent une place centrale dans l'offre publique sportive puisqu'ils comportent dès leur conception un double objectif : l'un tourné vers l'équipement, l'autre vers le public.

C'est le cas de l'événement « Charléty sur Neige », événement gratuit qui transforme le stade Charléty, dans le 13^e arrondissement de Paris, en une station de sports d'hiver pour les jeunes de 3 à 16 ans, pendant les vacances de Noël. Cet événement est présenté comme un outil pour répondre à la sous-utilisation sportive du stade de 20 000 places en milieu urbain (Bourbillères et al., 2017). Ce type d'événement de proximité traduit la volonté politique de rapprocher l'équipement de son quartier d'implantation. Le site s'inscrit aussi dans les nouveaux usages liés aux « festivités urbaines » (Roult & Lefebvre, 2010) visant à ouvrir le stade dans un objectif de revitalisation (retransmission de matchs de l'équipe de France de football par exemple). Toutefois, cela reste des temps exceptionnels qui ne résolvent pas le problème de conception et de sous-utilisation de l'équipement.

L'événement est financé par la collectivité, qui en a délégué la gestion à un partenaire privé (UCPA) jusqu'en 2016, se résignant donc à faire vivre le stade Charléty en dehors de sa vocation sportive compétitive. Pourtant, le siège du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) est mitoyen du stade. Il serait envisageable d'imaginer cet endroit comme un haut lieu du sport français, ou *a minima* un monument du sport local (Merle, 2004). Mais il révèle plutôt une distanciation progressive entre les objectifs de la ville de Paris et ceux du mouvement sportif. Le poids financier des équipements incite les communes à se tourner vers la mise en place de partenariats (syndicats, partenariats public-privé, intercommunalité, etc.) et vers une logique plus contractuelle basée sur la rentabilité (Quiot, 2014). Paradoxalement, c'est

¹³ Cette absence d'intégration des nouvelles pratiques dans les équipements sportifs publics est également soulignée dans le rapport réalisé par Belkir Belhaddad dans le cadre d'une mission parlementaire intitulée « Quels équipements pour une nation sportive ? » remis au premier Ministre en mars 2022.

donc l'analyse d'un évènement constituant une dépense pour la ville, qui nous amène à éclairer la gestion de plus en plus rationnelle d'un équipement. L'évènement, pérenne à la faveur des bienfaits sociaux évoqués, occupe une place centrale dans cette gestion annuelle en devenant un élément stratégique de communication.

Ce cas illustre finalement les prémices d'un changement du côté de l'acteur public qui semble désormais ne plus considérer le mouvement sportif associatif comme interlocuteur unique ou privilégié. L'acteur public cherche à rentabiliser sa gestion de l'équipement. Or, il semble que le fossé se creuse avec les acteurs sportifs locaux.

Ce stade surdimensionné pose aussi la question de la programmation et de l'adéquation aux besoins sociaux identifiés sur le territoire. L'évènement sportif est bien un point de congruence qui permet d'aborder toutes les questions managériales du sport, à tous les niveaux. Ce travail sur les effets locaux d'un évènement porté entièrement par la municipalité ne traduit donc pas un épiphénomène. Il dresse les contours d'une nouvelle gestion liée à de nouveaux enjeux qui vient questionner la place des acteurs traditionnels (fédéraux) au sein même du système sportif.

2) *Le marquage sportif urbain comme indicateur de l'ancrage local des évènements*

Dans le cas des évènementiels sportifs parisiens étudiés, les marquages urbains apparaissent comme des révélateurs des choix en termes de politiques sportives (Bourbillères et al., 2019). Nous pouvons distinguer plusieurs types de marquages sportifs urbains : marquage visuel (affiches, oriflammes), marquage présence (attributs visuels déambulatoires : par exemple les balles jaunes qui guident les spectateurs de la porte d'Auteuil à Roland Garros), marquage logistique (barrières, tentes impersonnelles) ou marquage sonore. Tous ces éléments contribuent à souligner l'identité de l'évènement et son positionnement dans l'espace urbain ou dans l'enceinte hôte. Ils sont un outil de localisation, de jalonnement au sein de l'immensité diluante des espaces parisiens. Dans un espace dédié, ils participent à l'ambiance et renseignent sur la manière de vivre l'évènement et de s'y comporter (silencieusement à « Roland Garros », festif à « La Parisienne »).

La ville de Paris accompagne le développement de ce type d'évènements sportifs pour asseoir l'image d'une capitale dynamique, festive, et prestigieuse en s'appuyant sur des symboles inhérents au territoire. Par exemple, « Roland Garros » et « La Parisienne », à travers leurs attributs visuels et sonores, traduisent un positionnement clair et cohérent : des visuels

(sobres et discrets pour l'un, colorés pour l'autre), une sémiotique patrimoniale (Champ de Mars et Tour Eiffel mobilisés), un environnement sonore singulier (silencieux et respectable pour l'un, musical et diversifié pour l'autre) et des logos évocateurs. Ces attributs peuvent traduire une forme de consubstantialité (Bessy, 2013) entre l'évènement et le territoire par la création d'une image commune. L'acteur public va alors accompagner le projet évènementiel afin d'en retirer un bénéfice en termes d'image et de notoriété (Charrier & Jourdan, 2009).

Ces attributs qui utilisent des repères signifiants (monuments, places) ou des corps et des signes mouvants (habits, pancartes) marquent les esprits et associent par l'évènement sportif un lieu à des groupes sociaux (Veschambre, 2008). Dès lors, le marquage urbain représente une forme de matérialisation de l'identité, à la fois individuelle et collective. On observe un marquage produit par l'association symbolique entre un édifice patrimonialisé et une institution qui se l'approprie par une intervention matérielle. Cette visibilité sociale dans la dimension spatiale traduit une forme de pouvoir. Bourdieu (1993) insiste d'ailleurs sur l'intérêt de décrypter ce marquage symbolique, en l'inscrivant dans des rapports de force. Les cas d'évènements comme « Roland Garros » et « La Parisienne » révéleraient donc une forme d'hégémonie symbolique dans l'espace social. *A contrario*, certains évènements qui peinent à se démarquer et à se rendre visible dans l'espace public (comme la course cycliste du 14^e arrondissement) illustreraient une situation de domination subie.

Les marqueurs urbains sont utilisés dans l'évènementiel sportif pour le rendre visible, délimiter son emplacement et signaler sa présence dans un espace public temporairement approprié. Ces marquages sportifs urbains participent plus généralement à ce que Maria Gravari-Barbas (2000) nomme l'esthétisation de la ville qui est, selon elle, « *symptomatique de la festivalisation croissante des espaces urbains, de la transition de la ville productive à la ville festive* ». Dans cette transition, toutes les pratiques sportives ne parviennent pas à trouver leur place : les plus prestigieuses (inscrites durablement dans le territoire et accueillant des compétitions renommées) et les plus festives parviennent à s'imposer ; les plus sportives, au sens compétitif et traditionnel du terme, voient la légitimité de leur appropriation de l'espace public remise en question.

3) *De l'intérêt commun au bien commun : l'ancrage territorial des évènements*

Le sport apparaît autant comme un outil pour comprendre les territoires, qu'un fait social impacté par des dynamiques spatiales. « *Le territoire est ainsi une réalité construite et reconstruite en fonction des conjonctures historiques, il reçoit son sens des processus sociaux*

qui s'expriment à travers lui. En ce sens, on peut considérer que le sport, comme d'autres pratiques, participe à un processus de territorialisation et que les éléments le concernant jouent un rôle de médiateurs convertissant l'espace en territoire » (Augustin, 1995). L'étude du fait sportif devient un prisme d'analyse des usages publics et des nouvelles urbanités qu'il met en jeu. Les territoires sportifs sont en premier lieu un patrimoine sportif, reflet d'une histoire, d'une culture, des transformations d'une société. De ce fait, il est l'objet de représentations sociales et cristallise des aspirations collectives. Construit, pensé et aménagé par des pouvoirs publics qui en codifient l'utilisation, les territoires sportifs sont un bien commun, incarnation du projet politique, du « vivre » et du « faire » société. Enfin les territoires sportifs sont des pourvoyeurs d'opportunités de pratiques, techniquement exploitables, socialement appropriables, ils contribuent à façonner les dynamiques socio-culturelles sportives.

L'ancrage territorial des événements sportifs révèle de nombreux enjeux qui diffèrent selon les acteurs. Pour l'acteur public, il s'agit de repérer les projets vertueux en vue d'organiser le vivre ensemble, pour servir au mieux l'intérêt général. Il peut s'agir de corriger une situation, de pallier à un manque, ou de développer un axe de politique publique. Le lien avec le territoire est un élément fondamental dans l'optique de proposer un dispositif adapté et pérenne (politique sportive à destination du public féminin, ouverture et animation d'un équipement sportif structurant, valorisation médiatique du territoire, etc.).

Pour le mouvement sportif, il s'agit d'organiser et de développer la pratique sportive. Le lien avec le territoire peut s'établir à travers le développement spatial d'une pratique. En milieu urbain, le développement des pratiques sportives émergentes et les nouveaux usages (principalement auto-organisés) font référence à une représentation spatiale des activités physiques et sportives que le mouvement sportif ne doit pas occulter s'il ne veut pas se retrouver en marge de l'organisation du sport de demain en France. « *Enfermé dans des enjeux essentiellement compétitifs et communaux* » (Honta, 2007), le mouvement sportif, au moins au niveau local, peine à s'adapter aux changements (intercommunalité, ludification des pratiques, individualisation de la demande, etc.) et à trouver pleinement sa place dans les nouveaux modes de gouvernance.

Pour l'organisateur d'événement sportif, quel que soit son statut juridique, c'est le moyen de développer un événement ou un programme d'accompagnement adapté aux caractéristiques du lieu. Plus il aura conscience de ces effets, plus il sera en mesure d'appréhender l'événementiel sportif au travers des dynamiques qui profiteront à tous, à commencer par le rayonnement de son propre projet événementiel et sa pérennisation.

L'enjeu est donc de taille car les intérêts sont nombreux et variés. Ce n'est que lorsqu'il y a une concordance entre chacune de ces attentes, que les conditions optimales pour le développement et le rayonnement du projet événementiel seront réunies. Au pire, l'événement rayonnera au niveau local. Au mieux, il générera des dynamiques locales par l'intermédiaire d'un ancrage territorial fort.

c. L'efficacité locale de l'interministérialité dans les politiques sportives à l'égalité

Nous venons de voir que les événements sportifs, s'ils font l'objet d'un accompagnement par les pouvoirs publics et d'une inscription dans une politique publique forte, peuvent donner lieu à des héritages sociaux et locaux tant du point de vue des territoires sportifs que des acteurs du sport. Nous allons maintenant voir dans quelle mesure une politique nationale interministérielle, conçue selon une approche « top-down », peut transformer le secteur sportif à l'échelle nationale comme locale.

Les politiques interministérielles interrogent effectivement leur capacité à inscrire dans une même synergie plusieurs institutions aux cultures professionnelles singulières, mais aussi leur capacité, ou non, à produire plus d'efficacité. Là où des politiques sectorielles se sont montrées inefficaces, la question est de savoir si l'interministérialité produira plus d'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier dans le champ sportif marqué par une « masculinité hégémonique » (McKay & Laberge, 2006).

La thèse de Floriane Varetta propose une analyse de l'efficacité de l'action publique interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport (Varetta, 2017). Elle s'appuie en particulier sur l'institutionnalisme sociologique afin de tenir compte à la fois des interactions entre les acteurs qui produisent l'action publique mais aussi des institutions qui balisent les comportements de ces acteurs (Muller, 2005). Les institutions sont porteuses de symboles et de pratiques culturelles qui façonnent la perception qu'ont les acteurs face aux institutions et éventuellement la construction et reconstruction de celles-ci (Lecours, 2002).

Nous nous reviendrons plus précisément sur l'efficacité de l'action politique qui dépend en premier lieu de médiateurs, mais également d'un système coercitif pour être opérationnalisable. Ces politiques nationales sont également plus efficaces lorsqu'elles restent ouvertes aux initiatives locales.

1) *Une politique de changement portée par des médiateurs*

Au sein des organisations, le statut, la culture professionnelle issue d'un cursus scolaire et universitaire singulier des porteurs de projet, influencent leur niveau d'engagement et la manière de conduire le portage du dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes. Selon leur positionnement (dédiées à la cause ou non) et leur degré d'intégration à l'appareil gouvernemental (à l'intérieur ou en dehors), les institutions sont plus ou moins légitimes et en capacité de promouvoir cette politique. « *Ce ne sont pas les idées, les institutions ou les intérêts qui font les politiques publiques mais les acteurs, des acteurs qui subissent bien sûr toutes ces contraintes, mais qui conservent néanmoins une certaine liberté d'action et qui, dans leurs actions quotidiennes, recherchent autant le pouvoir ou le respect de normes, que la vérité.* » (Peters, 1999).

À l'intérieur des institutions en charge de la mise en œuvre de la politique interministérielle à l'égalité entre les femmes et les hommes, les acteurs porteurs de cette mission adoptent des postures différenciées. Tout d'abord, les institutions dédiées aux politiques des droits des femmes sont représentées majoritairement par des femmes. Ensuite, l'ensemble de ces personnes s'inscrit dans la synergie interministérielle mais à des degrés différents. Opportunité, engagement de circonstance politique ou professionnel, ou au contraire, engagement militant, cette synergie interministérielle est néanmoins facilitée par ces personnes qui sont autant de points d'appui et d'ancrages, qui construisent des réseaux incluant petit à petit des acteurs plus éloignés de la thématique.

La lecture des profils de ces acteurs montre que ce sont les femmes les plus diplômées, issues de milieux plus privilégiés où l'éducation reçue est sans doute moins empreinte de stéréotypes, qui s'inscrivent en creux sur le registre militant. Moins confrontées au sexisme ordinaire, elles ont pu, sans doute, aussi bénéficier d'un réseau construit antérieurement par leur famille. Pour autant, entre 2013 et 2017, nous avons pu noter une certaine évolution de positionnement de certains acteurs. La dynamique interministérielle semble bien être parvenue, au fur et à mesure, à intégrer au sein des ministères des acteurs qui *a priori* ne se sentaient pas engagées ou concernées par la thématique. Si cette dynamique fonctionne au niveau des ministères, produit-elle les mêmes effets sur les institutions partenaires ?

2) *Une impulsion nationale contraignante pour le mouvement sportif*

La dynamique interministérielle de la politique à l'égalité entre les femmes et les hommes pour le sport féminin s'inscrit dans une logique *top down*. L'intervention de l'État se

matérialise, dès le départ, par un encadrement législatif important, puis est relayée par des mesures plus ou moins coercitives de la part du ministère chargé des Sports. Mais l'action de celui-ci repose aussi sur une dynamique de coopération et de contractualisation avec le mouvement sportif et olympique ainsi qu'avec les collectivités territoriales.

La loi du 4 août 2014 vise à renforcer l'équité dans l'organisation du sport. Deux articles concernent spécifiquement le sport féminin :

- L'article 56 concerne sa médiatisation (et par-delà son financement et donc sa professionnalisation), mais également la présence des femmes dans les programmes sportifs.
- L'article 63 régleme l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sportives et met ainsi fin au principe de proportionnalité licencié-e-s/dirigeant-e-s.

En dehors du champ législatif, d'autres moyens coercitifs sont mis en œuvre notamment dans le cadre des conventions d'objectifs. Toutes les fédérations sportives doivent, depuis 2013, se doter d'un plan de féminisation structuré autour de 5 axes, définis au préalable en collaboration avec le ministère des Droits des Femmes. Cet instrument incitatif peut se transformer en sanction financière (perte de subventions) si les efforts des fédérations sont considérés insuffisants. Cette stratégie semble avoir porté ses fruits puisqu'en 2016, 87 fédérations sur 107 ont rendu un plan de féminisation (64,5 %), dont 93,6% des fédérations olympiques, 58,9% des fédérations unisport non olympiques et 91,7 % des fédérations multisports. La publication annuelle des plans de féminisation permet de rendre compte de l'évolution de la prise en charge de cette question au sein des fédérations. L'analyse de ces plans révèle une très grande hétérogénéité de ces derniers tant dans leur structuration que dans leur formalisation. Ils se déclinent entre approche intégrée de l'égalité, dans leur fonctionnement et leur processus de décision pour certains, à seulement quelques actions ciblées et peu nombreuses pour d'autres. Cependant, le nombre de licences féminines a augmenté dans l'ensemble, la médiatisation du sport féminin, a elle aussi, progressé et le nombre de colloques organisés par le mouvement sportif a augmenté, contribuant à mettre cette thématique en avant de manière récurrente.

3) *Force et faiblesse des institutions sportives : la résistance au changement*

Pour autant, si les instances dirigeantes se sont légèrement féminisées au cours des élections fédérales, cela est principalement dû à un effet mécanique d'élargissement du nombre de personnes constituant les bureaux et les comités directeurs, et non pas par remplacement d'hommes par des femmes. De surcroît, les postes les plus décisionnaires restent occupés par des hommes. La hiérarchisation verticale des postes à responsabilité, permettant aux hommes d'accéder en majorité aux fonctions les plus hautes et les plus valorisées socialement dans l'organisation sportive, n'a donc guère évolué. Ainsi, une olympiade n'aura pas suffi à bouleverser l'ordre des choses, juste à rendre visible l'invisible et à opérationnaliser différentes conduites de changement au sein des organisations. Mais le phénomène de plafond de verre et les représentations stéréotypées sont encore bien présents.

Dans le milieu sportif, un temps plus long sera sans doute nécessaire et passera probablement par le renouvellement générationnel. Mais l'encadrement législatif pour le non cumul des mandats en nombre mais aussi dans la durée peut constituer l'opportunité d'une plus grande mixité. Des financements dédiés plus importants et une médiatisation plus équilibrée contribueront sans doute au développement du sport féminin. La thèse de Floriane Varetta aura également confirmé que les ressorts ou les verrous humains restent déterminants dans la déclinaison ou non des plans de féminisation.

Mais l'organisation fédérale elle-même, en strates territoriales, peut redistribuer les cartes et donner lieu à l'expression d'initiatives locales originales ou, au contraire, à des résistances au changement. Si les plans de féminisation des fédérations sportives sont déjà plus ou moins ambitieux au niveau de leur affichage, ils peuvent aussi se révéler plutôt virtuels dans leur matérialisation. Ainsi, au niveau local, ce travail montre la difficulté des clubs, mais aussi celle des structures déconcentrées, à les mettre concrètement en œuvre. Cette difficulté tient d'une manière globale à une certaine déconnexion avec les réalités des territoires, à la non prise en compte des difficultés financières des clubs mais aussi au manque récurrent d'équipements sportifs. Là encore, les politiques sportives ne peuvent s'émanciper d'une réflexion sur les équipements sportifs et les conditions de leur partage. Ils constituent autant de freins au déploiement des pratiques féminines. L'espace sportif est créé et construit en continu par les groupes sociaux qui le conçoivent, le gèrent et l'investissent, tout comme les relations sociales sont construites par et à travers l'espace sportif. L'exclusion, qu'elle qu'en soit la forme, a une dimension spatiale évidente (Girginov, 2008) et implique dès lors de se questionner sur les formes d'aménagement et de gestion qui vont en conditionner les accès et les usages.

2. Première incursion en management public : Analyse typologique des modes de gestion des bases de loisirs

Le glissement progressif de l'analyse des politiques publiques vers le management public et les problématiques de gestion s'opère à la faveur d'un changement d'objet et d'un intérêt de plus en plus marqué pour les équipements qui accueillent les pratiques auto-organisées. Analyser ce qui s'y fait implique aussi de s'intéresser à ce qui y est proposé, aux acteurs qui structurent l'offre et à l'écosystème dans lequel ils évoluent.

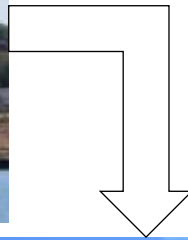
Le projet SEQUANA, développé au sein du Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval s'intéresse aux processus de construction sociale de l'estuaire de la Seine dans une perspective de reconquête de l'estuaire par ses usagers. Mon post-doctorat s'intéressait spécifiquement aux usages et aux modes de gestion des bases de loisirs. J'étais en charge de la coordination de cette sous-partie du projet qui visait à répondre à trois questions :

1. Qui sont les usagers des bases et quels sont leurs usages ? (équipe rouennaise : Barbara Evrard, Olivier Sirost, Damien Féménias, laboratoire CETAPS EA 3832)
2. Quelle adaptation de l'offre des BPAL aux demandes actuelles ? (équipe lilloise : Barbara Evrard, Ludovic Birot, laboratoire ER3S 4110)
3. Diagnostic socio-économique des BPAL de l'estuaire de Seine (équipe strasbourgeoise : Lilian Pichot, Julien Pierre, Sarah Mischler, laboratoire E3S EA 1342)

Nous traiterons ici uniquement les éléments relatifs à la seconde question. L'objectif de l'enquête réalisée auprès des gestionnaires des Bases de Plein air et de Loisirs (BPAL) est de savoir dans quelle mesure structures, construites et conçues dans les années 60 et 70, sont-elles adaptées aux attentes et aux demandes de récréation actuelles. Un espace naturel de loisirs est un système au sein duquel différents acteurs et différentes logiques sont en interaction. Entre les publics, les élus, les propriétaires et les gestionnaires les finalités poursuivies ne sont pas les mêmes (Corneloup et al., 2001). La logique de gestion et de régulation d'une base de plein air dépend, dès lors, des logiques d'actions en présence et du positionnement stratégique choisi.

À partir de 1965, un changement apparaît dans les logiques urbanistiques avec le concept des « villes nouvelles » qui modifie les modèles de l'habitat urbain et les logiques de l'aménagement du territoire. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les « Bases de Plein Air et de Loisirs » (BPAL) définies par une circulaire du Ministère de la jeunesse et des sports en date du 21 mars 1975 (circulaire Mazeaud) comme « *un espace libre, animé, ouvert à l'ensemble de*

la population. C'est un équipement qui offre à ses usagers les possibilités d'expression les plus variées, permettant la détente et la pratique d'activités sportives, culturelles de plein air et de loisirs dans un cadre naturel préservé du bruit ». Ces structures aménagées autour d'un plan d'eau et en dehors des agglomérations, ont un rôle social important dans la mesure où elles ont pour objectif de répondre aux besoins en loisirs croissants des populations urbaines. À cette utilité sociale semble s'ajouter aujourd'hui une utilité environnementale. Les bases de loisirs sont aussi des outils de reconquête d'espaces laissés à l'abandon ou arrivés en fin d'exploitation.



Photographies 5 et 6: De la carrière à la base de plein air et de loisirs. Illustration à partir d'une carrière en activité (Bédanne, juillet 2010, B. Evrard) et d'une base convertie (Poses, juillet 2010, B. Evrard).

Toutes les bases étudiées ont été construites, sur un intervalle d'une vingtaine d'années, sur le même modèle et dans une même conception de « la » nature. Les bases de loisirs sont des espaces verts au service d'un public de citoyens en réponse aux effets délétères de la vie en ville. Cette conception des bienfaits de la nature prend son origine à la fin du XIX^{ème}, les activités physiques cristallisent les aspirations d'une société industrielle en plein essor. L'exposition à la nature, au travers d'activités de grand air, permet de contrecarrer les effets d'une vie urbaine et industrialisée perçue comme néfaste et porteuse du « mal ». Le modèle des bases de plein air conçu dans les années 70 vise à permettre aux citoyens de venir s'oxygéner dans une nature domestiquée et aménagée aux portes de la cité. Les règles de la vie urbaine sont reproduites sur ces sites pour en faciliter l'accès et limiter l'angoisse produite par la nature « sauvage » (Kalaora, 1998).

Ainsi, les dix sites étudiés sont découpés en zones destinées à des usages distincts. Le plan d'eau est bordé par une ou plusieurs plages et encadré d'espaces engazonnés. Des jeux pour enfants et des espaces sportifs (parcours sportifs, terrains de sport collectif, bouledromes, etc.) sont disséminés à divers endroits. Le parking est situé soit à l'extérieur de la base, soit à l'entrée afin de limiter la circulation d'engins motorisés sur le site. Au niveau du plan d'eau, une séparation des espaces de baignade et de pratiques nautiques est matérialisée par des bouées et la mise à l'eau des embarcations est généralement éloignée des lieux de baignade. Cette spécialisation des différents espaces constitutifs des bases vise à limiter les conflits d'usages autant que les risques d'accident.

Si le modèle de conception des dix bases répond à des règles identiques, les logiques de développement et de gestion sont, en revanche, bien distinctes. A partir de l'analyse des principales caractéristiques des bases de Haute-Normandie, nous avons pu reconstruire une typologie des structures en trois catégories : les bases à dominante « sportive », « loisirs de proximité » et « commerciale ».

Les bases à dominante « sportive » se caractérisent par un important encadrement bénévole et des salariés essentiellement saisonniers ou embauchés à temps partiels. Ces bases ont également une moindre superficie terrestre. La Délégation de Service Public (DSP)¹⁴ est le plus souvent confiée à des associations sportives telles que les clubs de voile ou de kayak. Elles sont, en outre, toutes labellisées par les fédérations sportives. Enfin, leurs services s'adressent prioritairement à des adhérents ou aux scolaires. Les bases à dominante sportive posent le problème de la gestion par des sportifs (bénévoles ou éducateur) pour des sportifs. On constate une absence d'ouverture et un faible développement des services dans la mesure où elles cherchent d'abord (voire exclusivement) la satisfaction de leurs adhérents. Les activités proposées s'inscrivent dans une logique sportive organisée sur le modèle traditionnel de l'entraînement et de la compétition. Ces bases tendent à se fermer aux autres usagers. On aboutit dès lors à un clientélisme élitiste : des bases gérées par les dirigeants d'un club pour des pratiquants, adhérents de l'association perdant ainsi la dimension sociale inscrite dans la circulaire Mazeaud.

¹⁴ La délégation de service public est « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service ». Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 dite loi MURCEF, article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette loi a depuis été modifiée par l'ordonnance « concessions » n° 2016-65 du 29 janvier 2016.

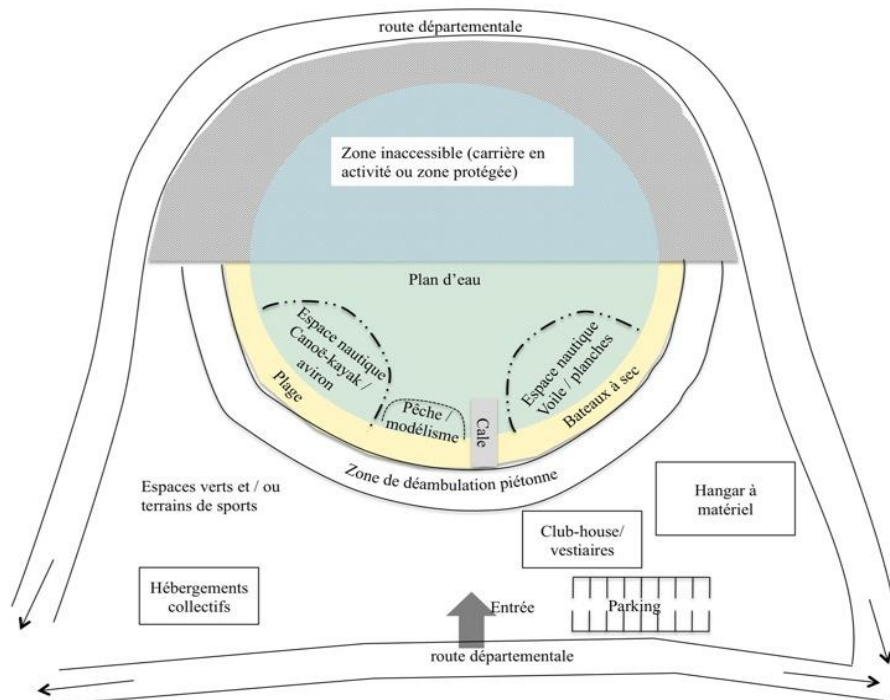


Figure 12 : Modélisation des bases à dominante sportive semi-ouvertes. Ces structures sont organisées pour et par la pratique d'une ou deux activités nautiques centrales voire exclusives.

Les bases à dominante « loisirs de proximité » proposent des activités sportives mais également des activités ludiques immédiatement accessibles (mini-golf, pédalo ou barque, pétanque, etc.). Elles fonctionnent principalement avec une petite équipe de salariés, renforcée en haute saison par de nombreux saisonniers. Ces équipements répondent bien à la logique de « loisir-service » (Lazarrotti, 1995) à l'origine de la constitution des bases. Espaces de plein air, immédiatement accessibles depuis les grandes aires urbaines, ces bases de proximité servent aussi de réserve foncière et d'espaces de loisirs accessibles gratuitement à différents types de public (du plus sportif au plus ludique).

Une des caractéristiques des bases étudiées est qu'elles ont été aménagées soit à partir de la réhabilitation d'anciennes carrières soit artificiellement créées par creusement et liaison avec la nappe phréatique. C'est donc un espace artificiel « naturalisé » qui est proposé aux usagers.

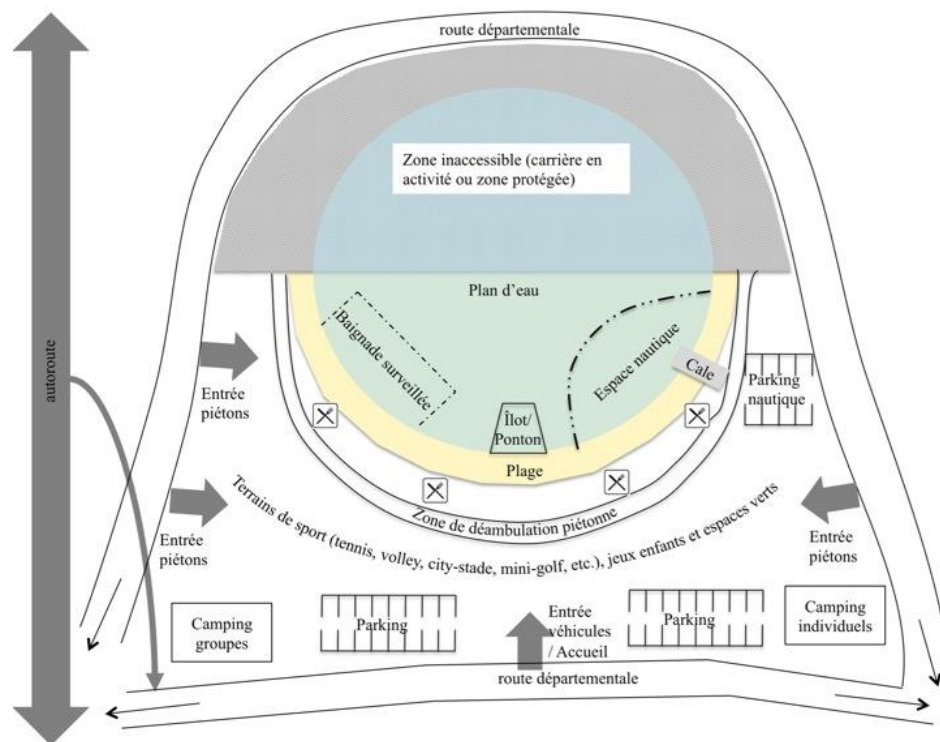


Figure 13 : Modélisation des bases à dominante « loisirs de proximité ». Semi-ouvertes, elles se différencient des bases sportives par une grande diversité d'activités et de services, mais elles ne sont que partiellement accessibles (donc exploitables).

Les bases à dominante commerciale, exploitées dans une logique de rentabilité, fonctionnent au quotidien avec plusieurs salariés. Elles proposent de nombreux services sportifs et annexes (activités physiques, jeux, restauration, location de matériel, etc.). Elles cherchent à s'ouvrir à un public le plus large possible. Le loisir est ici considéré comme un produit. Si l'entrée et le parking sont gratuits, l'utilisateur est invité à consommer dès son arrivée sur site. Les consommations individuelles des ménages représentent généralement plus de 70% des recettes de la structure.

Ces bases, en gestion privée commerciale, répondent à une logique de rentabilisation du coût de fonctionnement de l'équipement. Les entreprises, délégataires d'un service public, doivent combiner une mission sociale d'accès gratuit à un espace naturel pour les populations urbaines, et une mission économique en attirant un maximum de clients et en optimisant leur panier moyen. Le principal problème de ce type de base est leur manque de visibilité dans une offre de loisirs de plein air peu structurée.

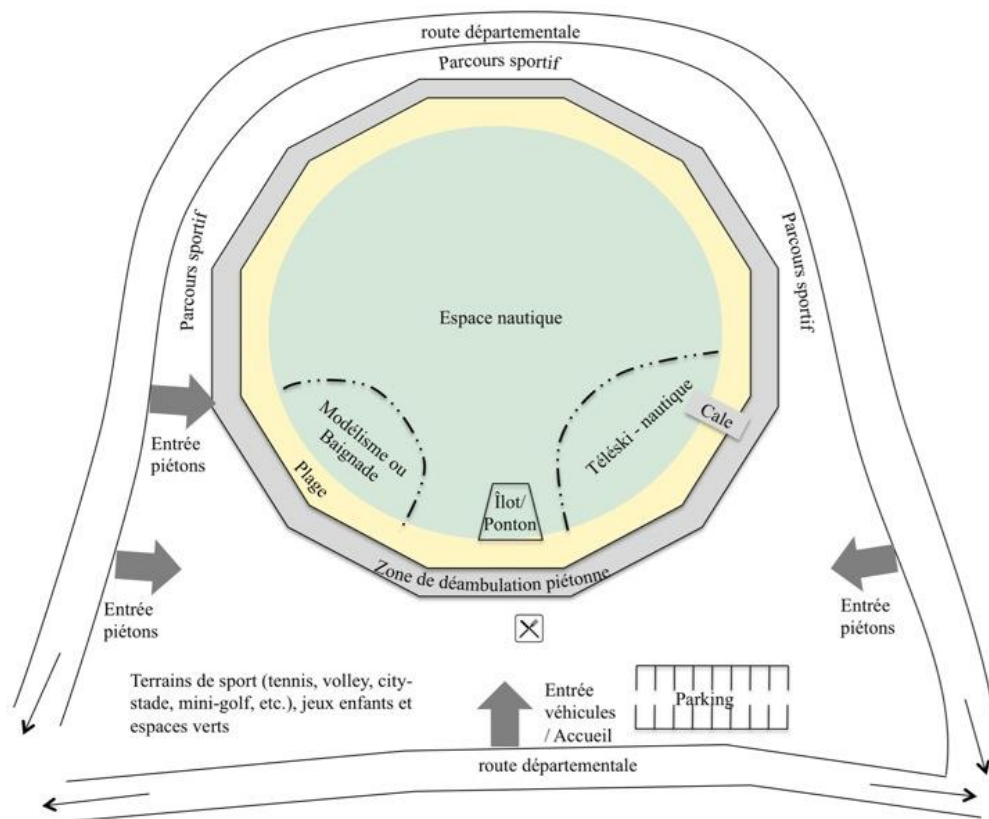


Figure 14 : Les bases « à dominante loisirs » ont une offre diversifiée qui s'adresse à un large public et mise en scène, dès l'entrée principale, invitant les usagers à devenir client. Ce sont les seules bases intégralement accessibles.

Désormais, les collectivités territoriales sont à la recherche d'un meilleur équilibre entre développement économique, intérêt environnemental et réponse aux besoins des populations. Le passage à la décentralisation, le désengagement progressif de l'état et la diminution des recettes des collectivités rendent nécessaire une plus grande maîtrise des dépenses publiques, une transformation des partenariats public-privé et des modes de gestion des équipements. Si les sites étudiés ont une forte capacité évolutive, tous n'ont pas adapté leur offre à l'évolution des publics, de leurs demandes et des formes urbaines qui les entourent. Un rapport des Ponts et Chaussées (Korsak et al., 1996) souligne que la réussite d'un tel équipement passe nécessairement par l'opérationnalité de ces espaces publics dont l'aménagement n'est jamais achevé et dont les équipements évoluent avec les besoins des populations urbaines. Mais, les besoins des usagers des bases sont moins sportifs que récréatifs.

Or, au moment de l'étude, l'offre de loisirs sportifs était faiblement renouvelée et les bases se différençaient peu les unes des autres. Bien que conçues en fonction des caractéristiques de chacun des sites et prévues pour se différencier, leur aménagement répond finalement au même modèle. Il n'y a pas d'équipement phare qui assurerait l'attractivité du site et permettrait de les distinguer. Le maillage du territoire est certes assuré par la répartition des

bases à proximité des principaux bassins de population, mais il y a redondance de l'offre plus que complémentarité. Optimiser la gestion de ces équipements, dans la perspective d'en diminuer le coût public, supposerait alors un changement d'échelle. La région apparaît comme l'échelon le plus pertinent de l'aménagement du territoire (Merlin, 2002), une stratégie globale pourrait permettre de doter les sites de services payants attractifs, sans mise en concurrence directe, tout en préservant la mission sociale de proximité en préservant la gratuité d'accès au site. En effet cette gratuité pour l'utilisateur a un coût pour la collectivité. Or si les scolaires, les groupes et les adhérents licenciés assurent un revenu régulier sur l'ensemble de l'année, ils ne suffisent pas à financer le coût de fonctionnement de ces sites, particulièrement élevé notamment en raison de l'entretien des espaces verts et de la surveillance des sites de baignade en été. L'enjeu est, dès lors, de développer de nouvelles activités, distinctes des seuls sports de nature, pour attirer de nouveaux publics sans sacrifier le rôle social d'espace récréatif et de poumon vert des bases (Peuvergne, 2007) ni leur fonction écologique de réserve foncière.

Comment équilibrer l'intégration de centres de profits intégrés (services de loisirs sportifs et services annexes de restauration, de bar) générateurs de profits économiques à fort flux de population et de circulation, tout en préservant la vocation sociale des BPAL, et ce, sans contrarier les orientations environnementales ? Ces questionnements initiaux trouvent une résonance dans ceux, plus récents, menés sur la gestion déléguée des équipements aquatiques et nous conduisent, progressivement à orienter nos recherches autour des questions en management public :

- Comment l'organisation adapte son activité à l'environnement ?
- De quelles ressources dispose l'organisation et comment les mobilise-t-elle dans son environnement ?
- Comment optimiser les ressources pour mieux satisfaire la demande ?
- Comment fonctionne et se structure le partenariat entre les différents acteurs de la conception et de la gestion des équipements sportifs ?

Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité que, dans le secteur sport, les organisations doivent le plus souvent trouver un équilibre entre plusieurs obligations divergentes. Dans le cas des équipements, il s'agira, notamment, de satisfaire les exigences du service public tout en optimisant le coût d'exploitation.

3. Conception, gestion et exploitation des équipements aquatiques : un modèle abouti d'analyse interdisciplinaire ?

Entre les années 60 et aujourd'hui, la gestion des équipements sportifs s'est complexifiée. Cette complexification peut être expliquée par des évolutions tant juridiques, qu'économiques ou sociales. L'adaptation des équipements sportifs suppose, comme le soulignent Lacouture et Raze (2008), de satisfaire à la fois les besoins immédiats de la pratique purement sportive relevant, selon la classification de Bayle (2007), des organisations de niveau 1. Mais cela suppose aussi d'être à l'écoute d'autres publics sportifs « *à la recherche de convivialité, d'une participation à la vie locale, d'un certain rapport à la nature, à l'environnement, à la santé, au bien-être, ..., et d'autre part de s'interroger sur la contribution de l'espace sportif à l'aménagement du territoire, à différentes échelles [...]* » (Lacouture & Raze, 2008). Les équipements sportifs perdent alors progressivement leurs identités traditionnelles (Chazaud, 2020) au bénéfice d'identités qui mixent les loisirs (sport, tourisme, culture, patrimoine, etc.).

Or, les équipements aquatiques peuvent être considérés comme « *les équipements les plus emblématiques des collectivités, touchant le public le plus large* » (Gleizes & Jourdan, 2010) et comme des équipements structurants du territoire (Evrard, 2014b). Leur étude nous éclaire donc sur les transformations à l'œuvre dans le secteur dans son ensemble.

Tout d'abord, la pratique sportive va devenir majoritairement libre et autonome (Augustin, 2002). L'hygiénisme, le ludisme et la quête de sensations vont ensuite structurer la demande (Vigneau, 2015). Dans le même temps, entre 1982 et 1983, les lois Defferre instaurent le fondement de la décentralisation impliquant un transfert des compétences administratives de l'État vers les collectivités locales. Les collectivités peuvent donc désormais programmer et exploiter leurs équipements en fonction des réalités locales (pilotage par la demande). Et, à partir de 1993, les collectivités vont pouvoir confier la gestion de ces équipements à des entreprises privées grâce à la Délégation de Service Public (DSP).

Au début du XX^{ème} siècle, les collectivités ont de plus en plus souvent recours à la DSP afin de faire face à une gestion plus complexe des centres aquatiques. La diversité croissante des publics fréquentant les lieux (scolaires, adhérents, familles) s'accompagne de besoins différents (loisirs, apprentissage, compétition ...) qui supposent des réponses adaptées (Richet et al., 2009a). L'équipement aquatique doit désormais répondre aux nouvelles demandes tout en continuant à satisfaire les pratiques sportives traditionnelles. Il devient alors un « Complexe Aquatique Sports et Loisirs » (Richet et al., 2009a), fruit d'une hybridation entre les piscines

traditionnelles et les parcs aquatiques (Bessy et al., 2002). Une augmentation de l'amplitude horaire permet, enfin, de diversifier les offres et de satisfaire la diversité de publics (Bayeux & Cranga, 2016). L'introduction de la DSP marque le début du partenariat entre acteurs publics et privés.



Photographies 7 & 8 : Du centre aquatique (la piscine dite « Tourneval » de Blois), au complexe aquatique sport et loisir (Le centre aqualudique de l'Épervière à Valence), les changements ne sont pas uniquement structurels, ils s'accompagnent de transformations managériales.



a. Le modèle de prédiction de fréquentation

Les collectivités locales ont aujourd'hui des contraintes financières de plus en plus fortes et souhaitent de moins en moins mener elles-mêmes les projets de constructions des centres aquatiques les plus complexes. Elles ont alors recours aux acteurs privés non plus uniquement pour gérer ce type d'équipements, mais également pour les concevoir et les construire. Nous basculons progressivement vers le modèle de Concession de Service Public (CSP). Il implique une augmentation de l'incertitude pour le gestionnaire privé du fait de l'engagement contractuel beaucoup plus long (15 à 30 ans contre 6 ans en moyenne pour un

contrat de DSP) et la nécessité pour le prestataire privé d'amortir les investissements consentis pour la construction de l'équipement. Les acteurs privés ont donc besoin de nouveaux outils d'aide à la décision afin de faire le choix de répondre, ou non, aux appels d'offres émis par les collectivités locales pour la construction d'un nouveau centre aquatique. L'un des enjeux est notamment d'estimer la fréquentation future de l'équipement afin de garantir la rentabilité économique du projet. C'est l'objet du partenariat entre le laboratoire CETAPS et l'entreprise Récréa.

Trois études successives ont été réalisées. La première d'entre elles a mobilisé une équipe large, diversifiée et pluridisciplinaire et a contribué à structurer l'un des axes du laboratoire.

Nom	Fonction	Spécialité
Nadine Dermit-Richard	Maître de conférences Chef de projet	Science de gestion
Natacha Heutte	Professeur des Universités	Statistique
Barbara Evrard	Maître de conférences	Politiques publiques / statistiques
Aurélien François	Maître de conférences	Management stratégique
Matthieu Houssais	Étudiant master 1 management du sport (stagiaire)	Management du sport
Antoine Barbier	Étudiant master 1 management du sport (stagiaire)	Management du sport
Willem Ruppé	Doctorant	Analyses quantitatives

Tableau 5 : Présentation de l'équipe du premier contrat Récréa (2017)

Un certain nombre de publications traitent de la question des déterminants et de la prévision de la fréquentation dans les équipements de spectacle, en particulier les stades, mais jusqu'alors aucune étude ne s'est intéressée au cas des équipements sportifs de loisirs qui présentent pourtant de nombreux enjeux et sont en nombre sur le territoire.

Afin d'identifier les variables potentiellement explicatives de leur fréquentation, nous avons procédé à une analyse des publications traitant des déterminants de la fréquentation dans les lieux de divertissement et les équipements sportifs professionnels (Bird, 1982 ; Douvis, 2007 ; Schreyer & Ansari, 2021). Nous avons également analysé les articles mobilisant des variables qualitatives pour comprendre les motifs de fréquentation des équipements de sports loisirs (Afthinos et al., 2017 ; Anderson et al., 2014 ; García-Fernández et al., 2018 ; Theodorakis et al., 2014 ; Yoshida, 2017) ; ainsi que ceux cherchant à mesurer la satisfaction client dans les équipements aquatiques en Australie et à Hong-Kong (Afthinos et al., 2017 ; Howat et al., 2005, 2008 ; Howat & Assaker, 2013, 2016 ; Howat & Crilley, 2007 ; Lau et al.,

2021 ; Theodorakis et al., 2014). Enfin, quelques travaux à vocation exploratoire portant sur les équipements français ont complété la revue de littérature (Callède, 2007a ; Mallit, 2007 ; Rascher et al., 2012).

Nous avons défini 43 variables potentiellement explicatives de la fréquentation des centres aquatiques en nous appuyant sur les données de la littérature et sur l'expertise de notre partenaire. Nous pouvons les classer en 4 grandes catégories :

- Les caractéristiques de l'équipement considérées comme attractives pour les usagers-clients (comme le nombre d'heure d'ouverture, le nombre d'heures d'activités hebdomadaires, la température de l'eau, le nombre de couloirs de nage, etc.)
- Des variables économiques (comme le prix de l'entrée adulte, le prix moyen d'un abonnement)
- Des variables démographiques liées à la zone de chalandise (sexe, âge, catégories socio-professionnelles, niveau de diplôme, revenu moyen, etc.)
- Des variables environnementales (nombre de transports publics, heures d'ensoleillement, etc.)

Pour cette étude nous avons eu accès aux données confidentielles de Récréa, homogènes sur un échantillon de 28 installations couvrant les années 2015, 2016 et 2017. Ces données ont été traitées par la méthode de régression pas à pas (backward regression), adaptée à la prédiction d'une variable dépendante à partir d'une ou plusieurs variables indépendantes (Howell, 2008). L'objectif ici était de développer une équation permettant de prédire une variable à partir de la connaissance des autres variables. Plus précisément, nous avons utilisé la régression pas à pas, pour éliminer une à une les variables les moins significatives jusqu'à ce que les variables restantes soient toutes statistiquement significatives (à $P < 0,05$). Ainsi, il ne reste dans le modèle final que les variables qui contribuent significativement à la prédiction de la fréquentation des centres aquatiques.

Suite à ces successions de régressions, nous obtenons un premier modèle composé de cinq variables pour expliquer la fréquentation des centres aquatiques (nombre de lignes d'eau, prix d'entrée, nombre de -15 ans sur la zone de chalandise, nombre de professions intermédiaires, nombre d'emplois sur le secteur).

Ce premier modèle, composé de cinq variables indépendantes, explique plus de 78% de la fréquentation des centres aquatiques, mais il n'est fiable qu'à 50% à des fins prédictives (R^2

prev = 0,4793). Les deux études suivantes, réalisées en 2018 et 2020, ont eu pour objectif de fiabiliser le modèle initial en cherchant, notamment, à en améliorer le taux de reproductibilité (R^2). Le modèle n°2 ajusté à 10 variables de l'étude 2020 présente un taux de prédictibilité de 84,05%. Nous avons donc une fiabilisation globale du modèle prédictif élaboré dans le cadre de cette recherche. Cependant, la formule du modèle est encore soumise au délai de confidentialité et ne peut faire l'objet ni de publication, ni de communication jusqu'à 2023.

D'un point de vue managérial, ce modèle constitue un outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics et les exploitants d'équipements privés à double titre. D'une part, il permet de mieux évaluer le risque de fréquentation et donc le risque d'exploitation de l'installation. D'autre part, l'identification des facteurs déterminants, et notamment la mise en évidence de l'importance des variables de l'activité, sur la fréquentation doit être prise en compte par les exploitants de ces structures. Ceci devrait influencer la définition de l'offre des exploitants et la stratégie marketing à adopter vis-à-vis des usagers-clients pour optimiser la fréquentation. Pendant longtemps, les collectivités locales ont considéré qu'un équipement représentait un coût d'investissement et de fonctionnement. Ce travail montre qu'elles doivent également prendre en compte un coût d'animation afin de proposer des activités qui vont générer de la fréquentation et donc avoir une plus grande utilité sociale. Un équipement peu fréquenté coûte finalement moins cher à faire fonctionner (moins de personnel d'accueil, de surveillance et d'entretien) mais il est moins utile socialement.

Ce modèle contribue également à la réflexion sur le dimensionnement des futurs équipements en incitant les acteurs à mieux prendre en compte l'écosystème dans lequel ils s'implantent. La programmation de ces installations devra également intégrer l'idée de modularité qui permettra, au fil du temps, pour des installations construites sur le long terme, de s'adapter à l'évolution des pratiques (sols et murs mobiles par exemple, connectivité, etc.), mais aussi aux préoccupations écologiques. Et, plus récemment, les récentes fermetures, comme celle de Oissel située au sud de Rouen, en raison de l'incapacité de la commune à faire face à l'augmentation du prix de l'énergie pour chauffer la piscine, montrent l'importance de maîtriser les coûts fixes et de repenser les modèles de conception et d'exploitation des équipements sportifs.

b. L'approfondissement du partenariat public-privé dans la conception des équipements sportifs

En France, les acteurs publics sont les principaux financeurs des équipements sportifs. En effet, les collectivités territoriales sont propriétaires de 82% de ces derniers. Les communes et leurs groupements représentent à elles seules 78% des propriétaires (Goulet, 2018). Cette situation résulte d'une politique volontariste de maillage du territoire en équipements sportifs, décidée par l'État dans le cadre d'une politique de la structuration du sport en France à compter des années 60. Ainsi, entre 1961 et 1975, une succession de trois lois-programmes en équipements sportifs est mise en place afin de combler le manque d'équipements résultant de la seconde guerre mondiale (Callède, 2015). La construction d'équipements sportifs devient alors un service public géré par l'État qui finance, conçoit et construit les installations puis en confie la gestion, en régie directe, aux municipalités (Falcoz & Chifflet, 1998). Les équipements sont standardisés, aux normes fédérales afin de développer une offre sportive compétitive et éducative répondant à la demande d'alors (Charrier, 2014).

En 1982-1983, avec les lois de décentralisation, les collectivités territoriales deviennent maître d'œuvre de la programmation des équipements sportifs avec pour conséquence un éclatement des politiques liées à ces infrastructures. Elles jouent désormais le rôle central en matière de politique d'équipements sportifs en France (Falcoz & Chifflet, 1998) et vont devoir s'adapter à la diversification des attentes des publics en matière d'activités physiques et sportives ainsi qu'à une demande toujours croissante (Vigneau, 1995).

Les collectivités doivent intégrer ces évolutions au sein des équipements dont elles sont propriétaires en faisant face à une contrainte budgétaire plus forte liée à l'accroissement de la dette publique (Leroy, 2018; Richet et al., 2010). On assiste donc au sein des collectivités territoriales à la mise en place de principes issus du NPM. Ce mode de management public est basé sur la culture du résultat – grâce à l'évaluation de l'action publique – et sur l'adoption de pratiques issues du secteur privé (Marty et al., 2006). La finalité de ce mode de management réside dans la rationalisation de la dépense publique. Pour cela, l'acteur public peut s'appuyer sur un cadre législatif novateur, lui permettant, s'il le souhaite, d'externaliser la gestion d'activités dont il a la charge.

Plus récemment, certaines collectivités vont faire le choix de déléguer non seulement la gestion mais également la programmation des équipements sportifs à un groupement d'acteurs privés issus de secteurs différents (finance, architecture, construction, gestion, maintenance) sous la forme d'un marché global de performance. La loi de 2016 (dite loi Sapin II), offre une

nouvelle solution aux acteurs publics pour faire face à la nécessité de construction et de rénovation des équipements aquatiques vieillissants (50% du parc aquatique français a plus de 30 ans)¹⁵ et inadaptés aux nouvelles demandes sportives.

Ainsi, dans le cadre de ces marchés globaux de performance, se pose la question de la collaboration entre les acteurs publics et privés et de l'émergence de compétences partagées entre la multitude de parties prenantes au sein des projets. L'étude de l'approfondissement du partenariat entre acteurs publics et privés et d'un nouvel écosystème qui redéfinit les relations entre acteurs, leurs rôles respectifs, leurs positionnements et leurs stratégies au sein des projets d'équipements sportifs est l'objet de la thèse d'Antoine Barbier que je co-encadre avec Nadine Dermit.

Bien que l'équipement sportif soit un instrument au service du politique, l'acteur public doit composer avec une diversité d'acteurs, dans le cadre des projets, ayant chacun des intérêts propres et qui influencent fortement la trajectoire même du projet (Ben Mahmoud & Massiera, 2016 ; Millereux et al., 2015). On assiste à un changement de posture de la part de l'acteur public puisque ce dernier finançait et réalisait les équipements afin de proposer une offre unique basée sur la pratique sportive compétitive et éducative. Dorénavant, l'acteur public se retrouve en interaction avec de multiples acteurs ayant des demandes spécifiques et influençant le projet d'équipements. Il doit donc prendre en considération les demandes émanant de cette diversité de parties prenantes. En fonction des caractéristiques de son projet, l'acteur public dispose d'une diversité de solutions afin de mettre en place son équipement et de le gérer (François & Marsac, 2014).

Il peut ainsi choisir, désormais, d'associer l'exploitant commercial aux étapes de programmation de l'équipement sportif et d'approfondir le partenariat en se tournant vers les contrats globaux. L'acteur public délègue alors une mission globale et se place dans une position de contrôle de l'exécution par les différentes parties prenantes. Il passe ainsi d'une position de soliste à celle de chef d'orchestre. Il s'agira, dès lors, de comprendre les modalités de la collaboration entre l'acteur public et l'acteur privé. Antoine Barbier mobilise les théories néo-institutionnelles et plus précisément le concept de travail institutionnel afin d'analyser les actions volontaires des acteurs et des organisations dont le but est de créer, maintenir ou contester les institutions (Lawrence & Suddaby, 2006). L'objectif est d'analyser le processus

¹⁵ Cour des comptes. (2018). *Les piscines et centres aquatiques publics : un modèle obsolète* (Rapport public annuel 2018) (p. 497-546). Paris: Cour des comptes.

stratégique de chaque institution se rapportant à des logiques en principe contradictoires entre des acteurs publics (logique institutionnelle dites « d'État » relative au service public à délivrer) et privés (logique institutionnelle dite « de marché » liée à la recherche de rentabilité) (Thornton et al., 2012).

Les premiers résultats de ce travail montrent la cohabitation de différentes logiques au sein de l'institution publique liée à la dualité des objectifs poursuivis dans le cadre de ces projets (service public et rationalisation de la dépense publique). Les organisations privées sont, quant à elles, traversées par des logiques de marché sur la phase projet puis par une dualité entre logique de marché et logique d'État en phase d'exploitation. Il se développe donc de nouvelles formes de travail institutionnel à la fois coopératives et particularistes au sein du projet. Pour éviter des situations favorisant les comportements opportunistes, les acteurs s'accordent sur la nécessité d'une définition approfondie des besoins en amont de la procédure d'appel d'offres et sur la définition d'une équipe assurant un suivi longitudinal du projet.

L'étude des besoins réalisée pour la mairie de Mont-Saint-Aignan dans la perspective du renouvellement de son centre aquatique ainsi que l'étude réalisée pour la mairie de Rouen sur l'aménagement d'îlots sportifs dans un quartier en phase de réhabilitation complètent ces premières analyses. Elles montrent qu'au-delà de l'approfondissement des partenariats publics et privés dans la gestion des équipements sportifs se dessine un changement stratégique plus profond. D'une stratégie planificatrice dans les années 70 (Michon & Terret, 2004), les aménagements sportifs ont été progressivement pensés dans une logique d'économie des services (Augustin, 1995) dès la fin du XX^{ème} siècle. Les équipements deviennent plus polyvalents et peuvent se moduler pour s'adapter aux besoins des usagers et à l'évolution de ces besoins. Cette période est aussi marquée par un retour des structures privées, davantage orientées vers les activités auto-organisées, ludiques et vers le multiservice. Pour Chazaud (2020), nous entrons désormais dans une autre phase qui traduirait un changement d'approche politique. Les aménagements sportifs seraient conçus dans une perspective stratégique, à une échelle plus large (celle du bassin de vie et moins celle de la commune), dans des logiques désormais plus transversales que sectorielles. Nos récentes études semblent confirmer ces analyses. Dans l'étude de Rouen comme dans celle de Mont-Saint-Aignan, nous avons pu observer un changement dans les acteurs qui portent les projets. Les élus et techniciens du services des sports ne sont plus au cœur du projet, ils y sont au mieux associés. Les clubs, utilisateurs traditionnels des équipements qui disposaient jusqu'ici d'un pouvoir de lobby fort dans l'édiction des normes de conception des équipements, sont consultés au même titre que

les autres utilisateurs. Mais ils semblent avoir perdu de leur influence et leurs besoins ne sont plus considérés comme prioritaires. Les enjeux paraissent s'être progressivement déplacés du sport vers l'aménagement d'un cadre de vie actif. Cette piste constitue une perspective intéressante à approfondir dans le cadre de futurs travaux.

Synthèse des principaux apports de nos travaux à la compréhension des politiques publiques d'équipements sportifs

Les politiques sportives d'accueil des événements peuvent engendrer des héritages sociaux locaux. Mais, trop rarement anticipées, ces formes d'héritage ne sont ni nécessairement durablement ni toujours effectives pour les populations les plus fragiles ou les plus éloignées du sport. Comprendre les effets des politiques sportives d'aménagement des territoires gagne en pertinence lorsque l'on s'intéresse aussi à ceux qui en bénéficient le moins ainsi qu'aux politiques d'animation et d'accessibilisation qui accompagnent les projets de construction (lorsqu'elles existent).

Transformer le secteur sportif passe par un renouvellement du modèle de gouvernance. Au-delà des mesures coercitives, le choix des acteurs, porteurs des projets, restent déterminants pour porter les projets et accompagner les transformations par leur capacité à mobiliser et à incarner les politiques.

La légitimité du secteur sportif fédéral à représenter les besoins des pratiquants dans les politiques sportives d'aménagement comme à privatiser l'espace public pour ses événements n'est désormais plus acquise. Au-delà de la désinstitutionnalisation des pratiques, il semble que s'engage un processus de désinstitutionnalisation des organisations sportives elles-mêmes.

Les transformations des infrastructures sportives traduisent une transformation profonde du « secteur sportif » vers un « système ludo-sportif » dont l'écosystème se complexifie par les changements de logiques institutionnelles et l'augmentation du nombre de parties prenantes.

Conclusion : Proposition d'appropriation de l'écologie du sport comme approche complexe

Le projet scientifique du laboratoire CETAPS est structuré autour de « l'écologie du sport » investigué à partir de trois grands paradigmes :

- L'écologie corporelle dans laquelle il s'agit d'analyser le corps vécu et le rapport sensoriel au monde (Howes, 1991).
- L'écologie dynamique qui s'appuie sur la théorie de l'action située et est abordée sous l'angle de l'affordance, donc des potentialités d'actions offertes par l'environnement (Gibson, 1979)
- L'écologie environnementale qui s'intéresse aux relations entre le pratiquant et l'espace vécu / perçu qu'il investit dans sa pratique (Berque, 2000b).

Nos travaux prennent place dans cette troisième approche. En effet, le travail de thèse visait à étudier le sens et la place des activités physiques sur le territoire normand. À partir d'une analyse des sites et d'une radiographie des présents nous avons cherché à construire une typologie afin d'identifier les présences et les relations significatives aux espaces de pratiques. Il s'agissait de comprendre la façon dont les activités physiques et sportives agissent comme des médiateurs des rapports sociaux et des rapports spatiaux dans un processus dynamique de co-influence (déterminations réciproques des cultures, des rapports sociaux et des rapports spatiaux).

Si nos travaux se centrent davantage actuellement sur l'analyse des politiques sportives et des modes de gestions des équipements sportif, il s'agit toujours de replacer les enjeux socio-politiques dans leurs territoires (configuration d'acteurs, volontés politiques, gouvernance locale, relations local/national) et dans leur environnement socio-culturel. Étudier ces processus suppose de s'appuyer sur des analyses multiscalaires fondées sur des allers-retours entre dynamiques locales et dynamiques globales. Les politiques, les organisations et les pratiques sportives ne peuvent être comprises que dans leurs interactions avec les autres acteurs et les autres politiques sectorielles.

Ces travaux ont trouvé toute leur place dans l'axe 4 du laboratoire « Stratégie & Performance des Organisations Sportives » (SPOS) dont l'une des thématiques porte spécifiquement sur les équipements sportifs. Ils constituent un prisme d'analyse privilégié de la structuration de l'offre sportive sur un territoire (qu'elle soit publique ou privée) comme du développement des activités. En ce sens, ils constituent un observatoire fécond pour observer, analyser et comprendre les interactions entre les parties prenantes et les reconfigurations des

rappports de pouvoirs dans un secteur en pleine transformation où la dimension ludique prend progressivement le pas sur la dimension compétitive. Il s'agit de comprendre également quels sont les héritages et les effets induits lorsque l'on construit un équipement.

L'originalité de notre approche au sein du laboratoire et telle que synthétisée dans ce document réside essentiellement, il nous semble, dans la mise œuvre d'une démarche interdisciplinaire pour penser les espaces de pratiques sportives. Deux axes principaux structurent nos travaux de recherche.

Axe 1 : Les espaces sportifs par appropriation

Il s'agit de comprendre et d'analyser la transformation des pratiques, des formes d'appropriation et de gouvernance des espaces naturels. Au fond la question qui nous anime est : comment se réinventent nos rapports à la nature par une forme d'écologisation des pratiques (des pratiques sportives comme des pratiques de gouvernance) ?

Les différentes formes de pratiques sportives constituent autant de rapports au milieu, d'expériences vécues qui s'accompagnent dès lors d'appropriations différenciées du territoire et de représentations distinctes du cadre de pratique.

Les communautés sportives construisent des rapports phénoménologiques, sensibles et poétiques, singuliers aux espaces de pratique qu'elles investissent. Imprégnées du paysage, elles modifient, *in fine*, les normes de l'esthétique paysagère. Les paysages se comprennent donc mieux si on les rapporte aux dépaysements qu'ils procurent et aux dispositions qu'ils mobilisent.

Les sites investis, appropriés par différents groupes sociaux, peuvent aussi être lus au regard des rapports de pouvoir qu'ils contribuent à reproduire. Les « possédants » (en capital culturel et/ou économique) tendent à s'approprier les espaces les plus intéressants techniquement ou les plus riches écologiquement. Ce partage social des espaces de pratique interroge, de fait, les formes de gouvernance et de redistribution organisées par la puissance publique.

Axe 2 : Les espaces sportifs par destination

Il s'agit d'analyser la façon dont sont conçus et exploités les équipements sportifs. L'objectif est de mettre en œuvre une recherche action qui permette d'accompagner la transformation des politiques publiques en même temps qu'elle en reconstruit le sens.

Les travaux menés à l'université de Paris Sud ont surtout consisté à étudier les effets des politiques sportives sur les territoires locaux. L'analyse de la coupe du monde de football au Brésil démontre l'intérêt de s'intéresser aux populations les plus fragiles lorsque l'on analyse les retombées sociales des grands événements sportifs. Il montre aussi que les effets de ce type d'événement pour les populations locales ne peuvent se réaliser que dans un temps et un accompagnement fort post-événement, rarement effectif.

L'étude des événements sportifs parisiens montre d'abord la centralité de la puissance publique dans les politiques sportives. Elle montre aussi la divergence de logique institutionnelle qui s'installe progressive entre l'acteur public (organiser et promouvoir toutes les formes de pratiques) et le mouvement sportif (organiser et défendre le modèle sportif compétitif). De plus, désormais, d'autres acteurs privés (commerciaux ou non) intègrent l'écosystème des sports loisirs et fonctionnent de plus en plus en partenariat avec l'acteur public. L'analyse des synergies, des formes d'inertie et des blocages permet de mieux modéliser les jeux d'acteurs en recomposition.

L'analyse de l'efficacité d'une politique interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport interroge le renouvellement des formes que prend l'action publique. Il semble que les limites de la sectorialisation pour agir sur des problématiques telles que l'égalité trouve dans cette organisation transversale des solutions intéressantes mais fortement dépendantes des acteurs qui les portent. Pour être efficace, ce type de politique impliquerait aussi une transformation organisationnelle profonde du secteur sportif.

Le projet SEQUANA a constitué la première incursion sur les modes de gestion des équipements sportifs au croisement de la sociologie, de la géographie et du management. Ces réflexions se trouvent prolongées et approfondies dans les travaux menés actuellement sur les équipements aquatiques. Ces études se positionnent en management public et visent spécifiquement l'analyse du business model des équipements sportifs.

La création du modèle de prévision de fréquentation vise à optimiser l'exploitation de la ressource. Nous cherchons à analyser et à comprendre les déterminants de la fréquentation à partir des caractéristiques de l'équipement et de son territoire. L'objectif final est de proposer un outil qui calcule un optimum de fréquentation afin de limiter le risk traffic dans le cadre des partenariats publics-privés (PPP). Ceux-ci sont souvent considérés par les acteurs publics comme une solution idéale pour concilier des budgets limités avec une demande croissante d'équipements de loisirs. Et pour l'acteur privé, il s'agit de mieux anticiper les prévisions de

fréquentations au moment de la réponse à appel d'offre (ou de mieux ajuster l'équipement aux besoins du territoire dans le cas d'une construction ou d'une rénovation).

L'implication managériale se situe donc à deux niveaux différents du cycle de vie de l'équipement : dans le cycle de construction et dans le cycle d'exploitation. Dans le cas d'une construction, le modèle peut être utilisé pour identifier le dimensionnement optimal de l'équipement en fonction des caractéristiques du territoire. Dans le cas d'une réponse à appel d'offre, le candidat peut s'appuyer sur le modèle pour concevoir son projet et estimer la fréquentation (et donc les revenus associés).

Enfin le dernier travail, en cours, s'intéresse aux formes de partenariats publics-privés dans les projets de conception des équipements, dans le cadre des projets globaux de performance. L'approfondissement du partenariat entre acteurs publics et privés génère un nouvel écosystème qui redéfinit les relations entre acteurs, leurs rôles respectifs, leurs positionnements et leurs stratégies aux sein des projets d'équipements sportifs.

Un projet scientifique à long terme : la médiance des espaces sportifs

L'ensemble de ces travaux méritent d'être prolongés et positionné dans une perspective théorique qui respecte la posture interdisciplinaire et complexe défendue en première partie tout en s'inscrivant dans le paradigme écologique qui constitue le projet scientifique du laboratoire CETAPS.

Il s'agit de poursuivre et d'approfondir les travaux initiaux en donnant toute leur place à la complexité ainsi qu'aux paradoxes des relations Hommes – milieu. « *Le point de vue de la médiance rejette aussi bien les interprétations qui réduisent la nature à une représentation du sujet, que celles qui réduisent le sujet aux déterminations de la nature* » (Berque, 2000b). Au contraire, il s'agit de considérer que les matrices phénoménologiques et les empreintes physiques s'influencent mutuellement. Le milieu c'est alors la relation d'une société à l'espace et à la nature. Cette relation est à la fois et simultanément subjective et objective, physique et phénoménale.

La relation d'une société au milieu ne peut s'analyser et se comprendre qu'en considérant sa relation ambivalente (physique et phénoménologique). Cette double perception simultanée constitue la médiance. Par exemple, l'attraction actuelle des hommes pour la nature, notamment au travers de l'engouement pour les sports de nature, n'est pas simplement conjoncturelle. Ce besoin de nature est ontologique (existentiel) et met en jeu le corps « médial » (dimension sociale de la corporéité reliée à l'environnement par la technique et les

symboles) et le corps « animal » (dimension sensible et individuelle de la relation au monde). Ces deux corps constituent l'être en une identité dynamique et mouvante. Cette bipartition met alors en tension notre être physique et notre être social et fait de nous des êtres « incomplets ». Or, les paysages proposés dans les sociétés modernes (notamment les paysages urbains), tendent à exclure la dimension sensible et donc le « corps animal », d'où ce besoin de nature insatisfait et ce sentiment de déconnexion entre l'Homme et le milieu.

Comment mettre en œuvre ce projet ?

Définir le rapport entre les sociétés et les milieux suppose d'identifier les différents groupes d'acteurs, leurs activités et leurs interactions (entre pratiquants, entre aménageurs, entre élus, etc.) puis de reconstruire leurs représentations (horizon de sens et de valeurs).

Dans le même temps, il est nécessaire de spatialiser les phénomènes et de schématiser les milieux dans lesquels s'inscrivent les pratiques. Analyser les espaces sportifs et les aménagements en tant qu'ils sont la traduction du politique (projet de société / de vivre ensemble).

Pour faire quoi ?

Formaliser l'écoumène c'est-à-dire le rapport phénoménologique des usagers à leur milieu. Les rapports entre l'individu et l'environnement de pratique sont écologiques mais aussi techniques (à travers l'aménagement du territoire), esthétiques (par les paysages et le rapport sensible au monde), axiologiques (ces rapports reposent sur des valeurs et en inspirent).

Identifier des invariants dans la construction socio-politique des espaces de pratique et donc identifier ce qui dépend de contextes locaux ou de cultures singulières par le recours à l'étude d'équipements ou d'espaces contrastés. Comprendre les pratiques suppose de les replacer dans leurs enjeux socio-politiques et dans leurs territoires entendus au sens de Di Méo (1998) comme une méta-structure spatiale. Le territoire c'est donc la fusion d'infrastructures matérielles et de superstructures (idées, symboles, rapports de pouvoirs).

Comprendre comment se construisent les politiques, quelles sont les stratégies, quels sont les dispositifs territoriaux, comment les espaces de pratiques sont animés. Et en parallèle, analyser comment se construisent les usages eux-mêmes, comment ils se transforment, comment les pratiques s'ajustent ou, au contraire, comment elles braconnent (De Certeau, 1980) et détournent les équipements.

Entrer par les espaces de pratiques sportives qui constituent une forme sociale « extrême ». Ces activités, librement et délibérément choisies, sont fondamentalement révélatrices du sens et du rapport au milieu des sociétés étudiées. De surcroît, l'entrée par les milieux investis par les pratiquants, interroge et renseigne également sur les transformations des formes corporelles et des modalités de pratique des activités sportives en elles-mêmes.

Propositions d'études :

Nos différents travaux confirment que, à l'image de la société, le mouvement sportif semble marqué par l'affaiblissement de la légitimité de ses grandes institutions : l'État et le mouvement sportif fédéral. J'émetts alors l'hypothèse que ce sont des communautés (à défaut de trouver un terme plus adapté), qui vont se structurer de façon plus locale et moins durablement, traversés par des logiques institutionnelles qui se substituent aux institutions et qui donne de la cohérence aux espaces de pratiques ludo-sportives.

Dès lors, il conviendrait probablement de parler de systèmes ludo-sportifs au pluriel, remettant en question l'idée qu'il existe un « mouvement sportif ». Plusieurs logiques institutionnelles cohabiteraient alors au sein des mêmes espaces sportifs. Nous émettons alors deux pistes explicatives qui mériteraient d'être développées et approfondies.

1- Les pratiques auto-organisées dans les espaces appropriés seraient guidées par une logique institutionnelle environnementale. Ce qui structure la communauté sportive, c'est la sensibilité au milieu dans une relation Homme-environnement singulière construite par la pratique.

Un premier projet en collaboration avec Pascale Marcotte de l'Université de Laval à Québec a été envisagé. Il a fait l'objet d'un premier dépôt, sans succès, à la bourse Samuel de Champlain. Nous attendons la fin de la crise COVID pour relancer la collaboration.

Les pratiques de loisirs investissent désormais des espaces diversifiés allant de la ville aux grandes étendues « sauvages ». Ces pratiques ont, notamment, participé à la valorisation des espaces de nature comme destination « désirable » et durable. De plus, les acteurs du loisir et du tourisme innovent pour se distinguer dans un marché mondialisé toujours plus concurrentiel. Ils aménagent l'espace en décloisonnant les frontières entre l'intérieur et l'extérieur. Pour concrétiser ces projets d'aménagement et d'animation, on voit émerger des formes originales de gouvernance publique, privée, mais également des partenariats public-

privé ainsi que des formes associatives et collaboratives. Le projet ambitionne d'étudier et d'analyser ces formes inédites de gouvernance mises en œuvre sur des territoires à vocation touristique et de loisir, et à partir d'indicateurs, d'identifier ce qui constitue la singularité de ces modèles émergents de gouvernance territoriale.

Le caractère novateur du projet se trouve dans l'étude de territoires en pleine transformation. Alors que les aménagements doivent non seulement être multifonctionnels, c'est-à-dire répondre tant aux besoins des résidents, que générer des retombées économiques, ils doivent aussi servir à la réhabilitation de friches industrielles ou de milieux en déprise industrielle, revaloriser des territoires ruraux dévitalisés ou encore valoriser des milieux protégés. Ces aménagements obligent la gouvernance de projets par des acteurs et des institutions attachés à de multiples échelons territoriaux. De plus, les nouvelles modalités de l'économie dite collaborative bouleversent les façons de faire dans le domaine. La définition du bien commun comme de la responsabilité sont ébranlées par ces nouvelles façons de faire. Finalement, il semble que les citoyens revendiquent davantage leur participation dans la prise de décision et dans la mise en place de milieux de vie respectueux et durables, des milieux favorisant une meilleure qualité de vie.

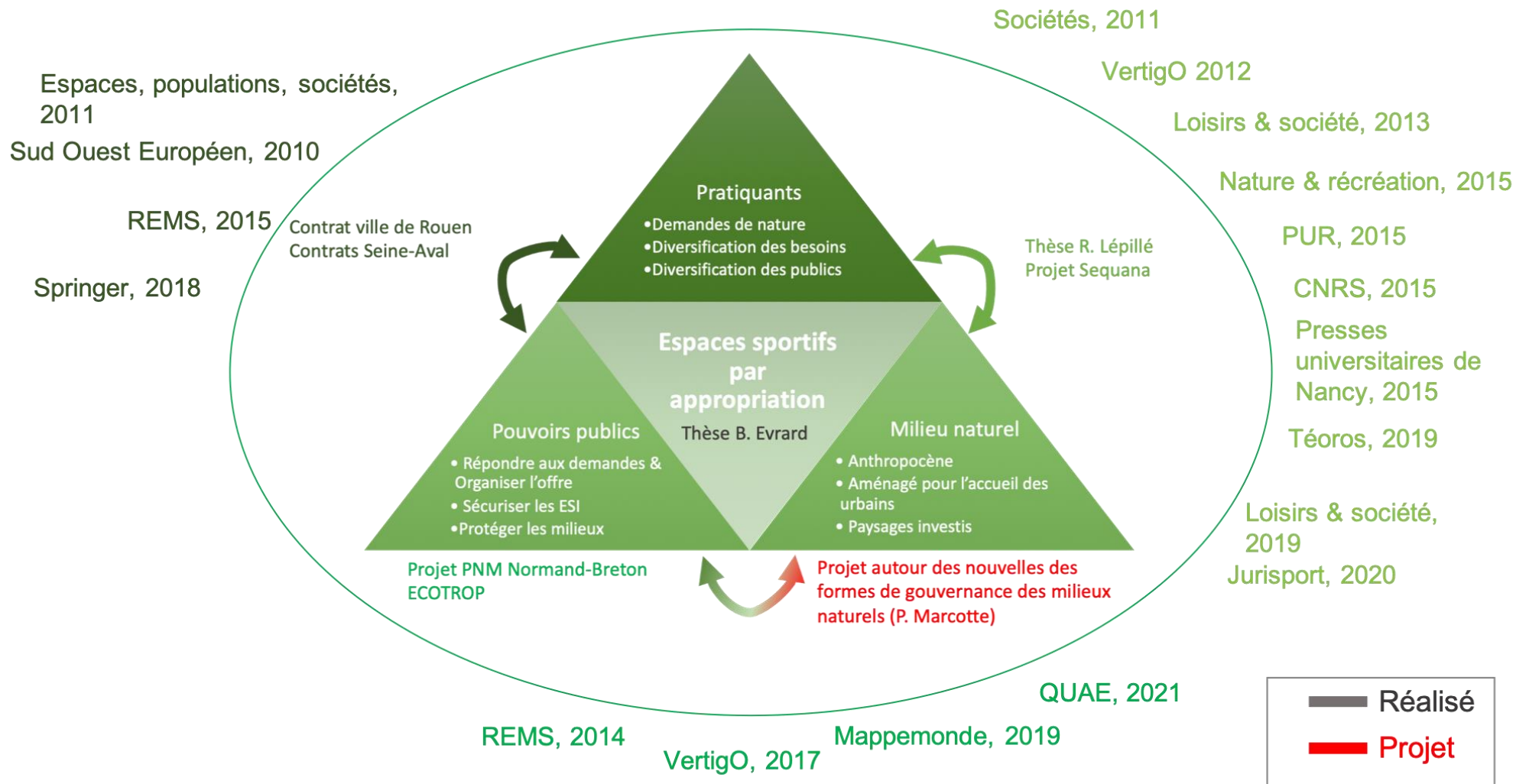


Figure 15 : Représentation schématique des travaux sur les espaces sportifs par appropriation et les publications associées (par revue ou par éditeur). En rouge, est indiqué une proposition de projet approfondissant les travaux antérieurs dans une posture plus interdisciplinaire.

2 - Les pratiques dans les espaces par destination seraient, elles, guidées par une logique institutionnelle sociale. Ce qui structure la communauté ludo-sportive c'est une attention marquée au bien-être et à la sociabilité.

Un projet de thèse CIFRE sur la compréhension de la demande et la mise en place d'un site test pour faire évoluer l'offre est actuellement à l'étude avec l'entreprise Récréa. L'exploitation d'un équipement sportif de loisir, tel qu'un centre aquatique, est considérée comme une activité de coût fixe. Le résultat économique de son exploitation dépend donc de sa fréquentation payante (le « *risk traffic* »). Le travail mené avec Récréa a visé à construire des outils quantitatifs cherchant à limiter ce risque en anticipant au mieux la fréquentation d'un équipement aquatique. A la suite de ces travaux, il apparaît intéressant d'approfondir ce travail selon une approche qualitative.

L'objectif d'un nouveau travail de recherche pourrait être de mieux comprendre les attentes des usagers-clients tant en termes de services que de modalités de consommation. Les articles scientifiques récemment publiés identifient des changements dans les habitudes de consommation d'activités physiques et sportives depuis la période COVID. Ils relèvent en particulier une attention marquée à la qualité du service, au sens et aux valeurs liés à l'acte d'achat déjà amorcée avant la crise COVID (Lanauze & Siadou-Martin, 2013), à des propositions et des services innovants (Doherty et al., 2020) et à la possibilité de créer (ou recréer) du lien social par la pratique (faire famille, faire communauté). Doherty et Cuskelly (2019) ont également montré que la qualité des installations était un élément déterminant pour faire revenir les pratiquants post crise. De surcroît, si différentes enquêtes pointent les changements de comportements sportifs en confinement, et notamment l'augmentation de la pratique des pratiquants occasionnels, il n'est pas encore possible de savoir si ces changements s'inscriront dans la durée (Schnitzer et al., 2020). Au fond, il s'agira de comprendre comment la perception et la représentation de la pratique, de l'équipement et des services qui lui sont associés vont influencer la façon de s'approprier et de consommer les offres proposées et mises à disposition au sein des équipements.

Le travail de recherche proposé aurait donc pour but d'identifier ces nouvelles tendances de consommations, ces nouvelles attentes, mais également des besoins préexistants émergents des usagers-clients fréquentant les équipements aquatiques. L'objectif est de disposer de données fiables pour adapter l'offre de services. Il a été envisagé de tester certains services ou produits au sein d'un site étude situé dans la métropole de Rouen. Ce projet est en parfaite adéquation à la fois avec l'axe SPOS du laboratoire CETAPS et le cœur du projet de formation du M2 MSL (management du sport loisir).

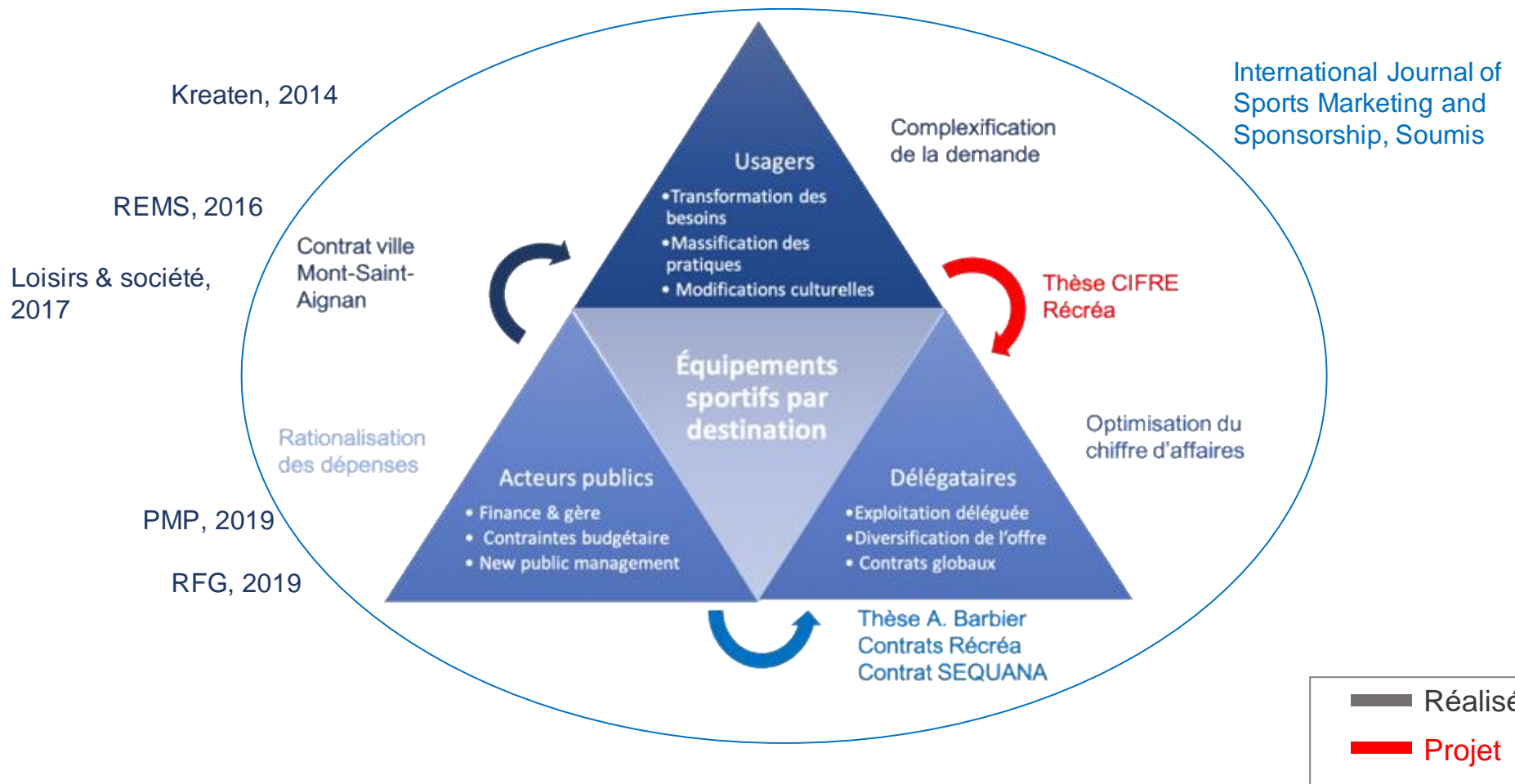


Figure 16: Représentation schématique des travaux relatifs aux équipements sportifs par destination et les publications associées (par revue ou par éditeur)

Mise en perspective épistémologique et limites à dépasser

Se situer dans une approche complexe suppose de répondre aux questions identifiées en première partie, en particulier de trouver ce qui fait système et de comprendre la nature des interactions entre les composantes du système. Le système des espaces sportifs étudié est composé d'une multitude d'organisations publiques et privés, qu'elles soient marchandes ou non marchandes, usagers et clients. Nous chercherons, dès lors, à caractériser avec précision les différents acteurs mais aussi les formes, le sens et l'intensité de leurs interactions.

Si les systèmes complexes ne peuvent s'étudier que de manière globale, il est cependant utile, voire nécessaire, de comprendre le fonctionnement et les intérêts spécifiques de chacune des parties prenantes. Comprendre le système des espaces sportifs de loisirs suppose de comprendre ce qui se passe au sein des espaces ludo-sportifs par appropriation d'une part (quel est leur fonctionnement interne et quels sont les acteurs et les interactions qui leurs sont propres), comment fonctionnent les espaces ludo-sportifs par destination d'autre part, pour comprendre ensuite ce qui fait la spécificité de leur interaction. Le système des espaces ludo-sportif, est composé à la fois d'espaces par appropriation et par destination investis par des pratiquants (parfois les mêmes d'ailleurs), définis et gouvernés par des pouvoirs publics qui en construisent le sens et mobilisés par des organisations pour y développer leurs activités.

Les systèmes complexes sont caractérisés par leur capacité d'adaptation interne aux changements de l'environnement (Zwirn, 2006). Quels sont les changements qui affectent les espaces du sport-loisir ? Comment les organisations et les acteurs s'adaptent-ils, ou non, face à ces changements ? Le système des espaces de loisirs sportifs, n'est pas seulement un phénomène compliqué, il présente véritablement une forme de complexité intéressante à analyser. Pour Zwirn (2006) est compliqué un système dont on peut déduire et comprendre le fonctionnement global à partir de l'analyse de chacune des parties constituantes qui se comportent de façon linéaire. Le tout étant alors égal à la somme des parties. Est complexe un système qui comporte un grand nombre de constituants qui interagissent entre eux de manière non linéaire. Toutes les parties du système concourent simultanément au comportement du système. Ajouter ou supprimer un élément modifie le sens et le fonctionnement du système. Le tout est alors plus que la somme des parties. Mais comment parvenir à saisir le phénomène dans sa dimension holistique ? Quels outils et quels indicateurs construire ?

« On dit de plus en plus souvent « c'est complexe » pour éviter d'expliquer. Ici il faut faire un véritable renversement et montrer que la complexité est un défi que l'esprit doit et peut

relever » (Morin et al., 2003). Ce défi saura certainement occuper le reste de ma carrière scientifique...

Bibliographie

Afthinos, Y., Theodorakis, N. D., & Howat, G. (2017). How do perceptions of other customers affect satisfaction and loyalty in public aquatic centres? *Managing Sport and Leisure*, 22(6), 428-441.

Anderson, A., Ramos, W., & Middlestadt, S. (2014). A Narrative Investigation into Dimensions of Experience at an Outdoor Aquatic Facility: A Pool is More than a Place to Swim. *International Journal of Aquatic Research and Education*, 8(2).

Augustin, J.-P. (1995). *Sport, géographie, aménagement*. Nathan Université.

Augustin, J.-P. (1998). Générations d'équipements sportifs : Diversification des lieux et des pratiques en agglomération bordelaise. *Annales de la recherche urbaine*, 79, 5-13.

Augustin, J.-P. (2002). La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année Sociologique*, 52(2), 417-435.

Augustin, J.-P., Bourdeau, P., & Ravenel, L. (2008). *Géographie des sports en France*. Vuibert.

Bácsné-Bába, É., Ráthonyi, G., Pfau, C., Müller, A., Szabados, G. N., & Harangi-Rákos, M. (2021). Sustainability-Sport-Physical Activity. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(4), 1455.

Bale, J. (1993). *Sport, space and the city*. London [u.a.] : Routledge.

Bale, J. (2003). *Sports Geography*. Psychology Press.

Bale, J., & Dejonghe, T. (2008). Editorial. Sports Geography : An overview. *Belgeo. Revue Belge de Géographie*, 2, 157-166.

Barker, M. (2004). Crime and sport events tourism : The 1999-2000 America's Cup. In B. Ritchie & D. Adair, *Sport tourism : Interrelationships, Impacts and Issues* (Channel view publications, p. 174-191). Channel view publications.

Bartoli, A. (1997). *Le management dans les organisations publiques / Annie Bartoli*. Dunod.

Bavington, D. (2002). Managerial ecology and its discontents : Exploring the complexities of control, careful use and coping in resource and environmental management. *Environments*, 30, 3-22.

Bayeux, P. (2006). *Les relations entre collectivités locales et clubs sportifs* (Vol. 1-1). Territorial Editions; Disponible bureau de Farida (2831).

Bayeux, P., & Cranga, J.-C. (2016). *Mettre en oeuvre un projet d'établissement dans les piscines publiques*. Territorial éditions.

Bayle, E. (2007). Essai de définition du management des organisations sportives : Objet, champ, niveaux d'analyse et spécificités des pratiques managériales. *Staps*, 75(1), 59.

Becker, H.-S. (1990). *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*. Métailié.

Ben Mahmoud, I., & Massiera, B. (2016). L'influence déterminante du contexte sociohistorique sur la gouvernance des installations sportives : Le cas de la ville de Nice. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 39(1), 122-134.

Berque, A. (2000a). *Écoumène : Introduction à l'étude des milieux humains*. Belin.

Berque, A. (2000b). *Médiance, de milieux en paysages*. Belin.

- Berthelot, J.-M. (2012). 5 – Les sciences du social. In J.-M. Berthelot, *Épistémologie des sciences sociales* (p. 203-265). Presses Universitaires de France.
- Bessy, O. (2013). De l'innovation événementielle à l'innovation territoriale. In O. Bessy, *L'Innovation dans l'événementiel sportif. De l'attractivité touristique au développement des territoires* (Territorial éditions, p. 38-53). Voiron.
- Bessy, O., & Lapeyronie, B. (2009). Culture des loisirs et diffusion sociale du sport. L'exemple des marathoniens. *Movement & Sport Sciences*, 68(3), 83-95. Cairn.info.
- Bessy, O., & Naria, O. (2004). Sociologie des pratiquants des sports de nature : L'exemple de la Réunion. *Cahier Espaces*, 81, 52-77.
- Bessy, O., Rouca, C., Vigneau, F., Bayeux, P., & Cranga, J.-C. (2002). *Le complexe aquatique sport-loisirs : Un concept innovant*. 194, 29-34.
- Bird, P. J. W. N. (1982). The demand for league football. *Applied Economics*, 14(6), 637-649.
- Bird, R., & Donaldson, R. (2009). "Sex, Sun, Soccer": Stakeholder-Opinions on the Sex Industry in Cape Town in Anticipation of the 2010 FIFA Soccer World Cup. *Urban Forum (Johannesburg)*, 20(1), 33-46.
- Borgers, J., Breedveld, K., Tiessen-Raaphorst, A., Thibaut, E., Vandermeerschen, H., Vos, S., & Scheerder, J. (2016). A study on the frequency of participation and time spent on sport in different organisational settings. *European Sport Management Quarterly*, 16(5), 635-654.
- Bouffin, S., Foirien, R., & Richard, P. (2008). Les sports de nature en France en 2006. *Bulletin de Statistiques et d'Etudes*, 08-01, Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Bourbillères, H., Charrier, D., & Evrard, B. (2017). L'événementiel sportif municipal au secours des éléphants blancs : L'exemple de Charléty sur Neige. *Loisir et société/Society and Leisure*, 40(2), 228-250.
- Bourbillères, H., Evrard, B., & Charrier, D. (2019). Le Champ-de-Mars, un « haut lieu » sportif ? *Mappemonde. Revue trimestrielle sur l'image géographique et les formes du territoire*, 125, Article 125.
- Bourdeau, P., Corneloup, J., Mao, P., & Boutroy, É. (2004). Les interactions entre cultures sportives de montagne et territoires : Un état des lieux de la recherche française depuis 1990. *Cahiers de géographie du Québec*, 48(133), 33.
- Bourdeau, P., Mao, P., & Corneloup, J. (2011). Les sports de nature comme médiateurs du « pas de deux » ville-montagne. Une habitabilité en devenir ? *Annales de géographie*, 680(4), 449-460.
- Bourdieu, P. (1984). Espace social et genèse des « classes ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 52(1), 3-14.
- Bourdieu, P. (1993). *La Misère du monde* (Seuil).
- Bourg, J.-F., & Nys, J.-F. (2006). *Financement des clubs sportifs et stratégie des collectivités territoriales : Nouveaux modèles, nouveaux enjeux* (Vol. 1-1). Presses universitaires du sport; Disponible bureau de Farida (2347).
- Bouvet, P. (2013). Les « retombées » des événements sportifs sont-elles celles que l'on croit ? *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 13, Article 13. <https://doi.org/10.4000/regulation.10215>
- Callède, J.-P. (1992). La définition sociale de l'espace sportif: Quelques perspectives sociologiques. In B. Michon (Éd.), *Collection Espaces, Pratiques sportives* (p. 84-97). UFR Strasbourg.

- Callède, J.-P. (2007a). Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine. *Histoire, économie et société*, 2, 75-85.
- Callède, J.-P. (2007b). Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine. *Histoire, économie & société*, 26e année(2), 75-85. Cairn.info.
- Callède, J.-P. (2015). Les politiques du sport et leurs métamorphoses. *Informations sociales*, 187(1), 14-23.
- Calogiuri, G., & Elliott, L. R. (2017). Why Do People Exercise in Natural Environments? Norwegian Adults' Motives for Nature-, Gym-, and Sports-Based Exercise. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 14(4), 377.
- Canneva, H., & (dir.). (2005). *La pratique des activités physiques et sportives en France. Enquête 2003*. MJSVA / INSEP.
- Castilho, C. T., Evrard, B., & Charrier, D. (2017a). *Child sex tourism in the context of the 2014 FIFA Football World Cup : The case of the host city of Recife, Brazil*. HAL CCSD, Taylor & Francis Routledge.
- Castilho, C. T., Evrard, B., & Charrier, D. (2017b). 2014 FIFA World Cup in Brazil : Gentrification of Brazilian Football. *Sociology and Anthropology*, 5(9), 703-712.
- Charrier, D. (2014). Système sportif et politiques locales : Analyse rétrospective et éclairage prospectif (1960-2030). In D. Charrier & B. Lapeyronie, *Les politiques sportives territoriales— Savoirs & questionnements* (Kreaten, p. 14-45).
- Charrier, D., & Jourdan, J. (2009). L'impact touristique local des grands événements sportifs : Une approche qualitative de la Coupe du monde de rugby en Île-de-France. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 28(2), 45-54.
- Charue-Duboc, F., & Raullet-Croset, N. (2014). Competing institutional logics and the evolution of organizational routines. *Revue française de gestion*, 240(3), 29-44.
- Chazaud, P. (2020). *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*. Territorial éditions.
- Corbin, A. (1988). *Territoire du vide. L'occident et le désir du rivage (1750-1840)*. Aubier.
- Corneloup, J. (2002). *Les théories sociologiques de la pratique sportive*. Presses Universitaires de France.
- Corneloup, J. (2004). D'hier à demain : Évolution du marketing des loisirs sportifs de nature. *Cahier Espaces*, 81, 104-116.
- Corneloup, J. (2005). La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 24(1), 55-61.
- Corneloup, J., Bouhaouala, M., Vachée, C., & Soulé, B. (2001). Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature. *Loisir et société*, 24(n° 1), 21-46.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*. Seuil.
- De Certeau, M. (1980). *L'invention du quotidien. 1 Arts de faire*. (Gallimard).
- De Singly, F. (1980). *L'enquête et ses méthodes : Le questionnaire*. Armand Colin.
- Defrance, J. (1995). *Sociologie du sport* (Vol. 1-1). Éd. la Découverte; Disponible bureau de Farida (2384).
- Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*. Nathan Université.
- Di Méo, G. (2008). La géographie culturelle : Quelle approche sociale ? *Annales de géographie*,

660/661(2), 47-66.

Doherty, A., & Cuskelly, G. (2019). Organizational Capacity and Performance of Community Sport Clubs. *Journal of Sport Management*, 34, 1-20.

Doherty, A., Millar, P., & Misener, K. (2020). Return to community sport : Leaning on evidence in turbulent times. *Managing Sport and Leisure*, 0(0), 1-7.

Dorvillé, C., & Sobry, C. (2007). La ville revisitée par les sportifs... ? *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, 3, 14-20.

Douvis, J. (2007). A review of attendance and non-attendance studies at sporting events. *Biology of Exercise*, 3.

Dugas, E. (2007). Du sport aux activités physiques de loisirs : Des formes culturelles et sociales bigarées. *Sociologies, Théories et recherche (en ligne)*.

Dumazedier, J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Seuil.

Dumazedier, J. (1988). *Révolution culturelle du temps libre, 1968-1980*. Méridiens.

Dumazedier, J. (1991). *Sociétés : Temps libres*. Dunod.

Durand, C., Ravenel, L., Helleu, B., & Parker, T. (2005). *Basket professionnel en France : Approche stratégique et géomarketing* (Vol. 1-1). Presses Universitaires du Sport; Disponible bureau de Farida (2778).

Duret, P. (2001). *Sociologie du sport* (Vol. 1-1). A. Colin; Disponible bureau Barbara ; disponible bureau Farida (2669).

Duret, P. (2019). Chapitre premier. Les pratiques sportives des Français. *Que sais-je?*, 4, 7-28.

Elias, N., & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation : La violence maîtrisée*. Fayard.

Escaffre, F. (2005). Les lectures sportives de la ville : Formes urbaines et pratiques ludosportives. *Espaces et sociétés*, 3(122), 137-156.

Evrard, B. (2014a). Équipement et aménagement sportif du territoire : Le rôle de l'État-providence. Ou la complexité du « mille-feuille » français. In B. Lapeyronie & D. Charrier, *Les politiques sportives territoriales : Savoirs et questionnements* (Kreaten, p. 212-226).

Evrard, B. (2014b). Équipement et aménagement sportif du territoire : Le rôle de l'État-providence. Ou la complexité du « mille-feuille » français. In *Les politiques sportives territoriales. Savoirs & Questionnements* (p. 213-226). Kreaten.

Evrard, B. (2014c). *La côte, un terrain de jeu ? De l'utilitaire au récréatif*. Presses universitaires de Rennes, 2014.

Evrard, B. (2021). Du projet national à la mise en oeuvre locale : L'abandon du projet de Parc naturel marin normand-breton. In *Politiques du littoral et sports de nature* (Quae, p. 255-268). Quae.

Evrard, B., & Bourdeau, P. (2015). Natures buissonnières : Défolement, contestation ou transition vers un autre habiter récréatif? *Nature et Récréation*, 2, 11-15.

Evrard, B., Féménias, D., & Bussi, M. (2009). Marins, terriens et touristes sur la côte d'Albâtre : « Renoncer, moi ? Jamais ! » *M@gm@ (en ligne)*, 7(3).

Evrard, B., Féménias, D., & Bussi, M. (2010). Le littoral de la côte d'Albâtre : Une offre touristique désynchronisée ? *Sud-Ouest européen*, 29, 115-125.

Falcoz, M., & Chifflet, P. (1998). La construction publique des équipements sportifs : Aspects historique, politique et spatial. *Annales de la recherche urbaine*, 79, 151-154.

- Femenias, D., Sirost, O., & Evrard, B. (2011). Les loisirs nautiques dans l'estuaire de la Seine : Médiations territoriales, consciences du milieu. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série 10*.
- François, A., & Marsac, A. (2014). Les risques des partenariats public-privé dans le cas des stades—L'exemple du MMArena. *Revue Française de Gestion, 40(245)*, 87-99.
- García-Fernández, J., Gálvez-Ruíz, P., Fernández-Gavira, J., Vélez-Colón, L., Pitts, B., & Bernal-García, A. (2018). The effects of service convenience and perceived quality on perceived value, satisfaction and loyalty in low-cost fitness centers. *Sport Management Review, 21(3)*, 250-262.
- Gerbaux, F., & Marcelpoil, E. (2006). Gouvernance des stations de montagne en France : Les spécificités du partenariat public-privé. *Revue de géographie alpine, 94(1)*, 9-19.
- Giband, D., & Holz, J.-M. (2013). Les territoires du sport entre politiques et pratiques. In *Les territoires du sport entre politiques et pratiques*. Presses universitaires de Perpignan.
- Gibson, J. J. (1979). *The Ecological Approach to Visual Perception*. Houghton Mifflin.
- Girginov, V. (2008). *Management of Sports Development* (Routledge).
- Gleizes, J.-P., & Jourdan, P. (2010). Gestion déléguée des centres aquatiques—Bilan et perspectives. *Cahier ESPACES, 105*, 115-122.
- Gouguet, J.-J. (2004). Sport et territoire : Un état des lieux. *Revue Juridique et Economique du Sport, 70*, 7-26.
- Goulet, P. (2018). *Le financement des politiques sportives en France : Bilan et perspectives* (p. 117). Rapport parlementaire.
- Gravari-Barbas, M. (2000). Stratégies de requalification dans la ville contemporaine. L'esthétisation du paysage urbain, symptôme d'une privatisation croissante des espaces publics. *Cahiers de la Méditerranée, 60(1)*, 223-247.
- Gravereau, S., & Varlet, C. (2019). *Sociologie des espaces* (Dunod).
- Grosjean, F. (2006). Géographie et sport : Étudier le football dans un cadre régional. *L'Information géographique, 70(2)*, 67-76.
- Guibert, C. (2006). *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. Editions L'Harmattan.
- Gumuchian, H., & Marois, C. (2000). *Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement*. Anthropos.
- Haschar-Noé, N. (2009). L'aménagement des chemins de randonnée : Un instrument d'identification et de « gouvernance » territoriales. *Espaces et sociétés, n° 138(3)*, 115-133.
- Hautbois, C. (2004). *Activités physiques et sportives, effets induits et rôle de la sphère publique. Légitimité, opportunité de l'intervention de la sphère publique locale en faveur des activités équestres en Basse-Normandie : Vers une économie politique du tourisme sportif*. Université de Caen.
- Holden, A. (2012). Protected areas and tourism. In *The Routledge Handbook of tourism and the environment* (Routledge, p. 276-284). Routledge.
- Honta, M. (2007). Les nouveaux territoires du sport : Des changements d'échelle sous influence. *Géographie, économie, société, 9(4)*, 403-418.
- Honta, M. (2008). Sport et intercommunalité : Quels enjeux pour la définition des politiques départementales et l'articulation de l'action publique sportive locale? *STAPS, 2(80)*, 115-136.

- Howat, G., & Assaker, G. (2013). The hierarchical effects of perceived quality on perceived value, satisfaction, and loyalty : Empirical results from public, outdoor aquatic centres in Australia. *Sport Management Review*, 16(3), 268-284.
- Howat, G., & Assaker, G. (2016). Outcome quality in participant sport and recreation service quality models : Empirical results from public aquatic centres in Australia. *Sport Management Review*, 19(5), 520-535.
- Howat, G., & Crilley, G. (2007). Customer Service Quality, Satisfaction, and Operational Performance : A proposed model for Australian public aquatic centres. *Annals of Leisure Research*, 10(2), 168-195.
- Howat, G., Crilley, G., & McGrath, R. (2008). A focused service quality, benefits, overall satisfaction and loyalty model for public aquatic centres. *Managing Leisure*, 13, 139-161.
- Howat, G., Murray, D., & Crilley, G. (2005). Reducing measurement overload : Rationalizing performance measures for public aquatic centres in Australia. *Managing Leisure*, 10, 128-142.
- Howell, D. C. (2008). *Méthodes statistiques en sciences humaines*. De Boeck.
- Howes, D. (1991). *The Varieties of Sensory Experience : A Sourcebook in the Anthropology of the Senses*. University of Toronto Press.
- Hoye, R., Smith, A. C. T., Nicholson, M., & Stewart, B. (2018). *Sport Management : Principles and Applications*. Routledge.
- Jarnet, L. (2004). Pour une épistémologie aposterioriste des STAPS. *Staps*, 65(3), 27.
- Junod, T. (2007). Grands événements sportifs : Des impacts multiples. *Finance Bien Commun*, 26(1), 92-98.
- Kalaora, B. (1998). *Au-delà de la nature l'environnement*. L'Harmattan.
- Kalaora, B. (2001). À la conquête de la pleine nature. *Ethnologie Française*, 37(2), 591-597.
- Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Nathan.
- Keerle, R. (2002). *Sports et territoires : Contribution à une géographie du pouvoir : une géographie sociale du champ sportif* [These de doctorat, Montpellier 3].
- Korsak, B., Robert, J.-P., & Soldaini, P.-L. (1996). Un exemple d'ingénierie du développement durable : Les bases régionales de plein air et de loisirs d'Ile-de-France. *PCM, Le Pont*, n°3, 42-44.
- Lacouture, P., & Raze, J.-F. (2008). Concevoir des espaces sportifs adaptés. In E. Barget & D. Vaillau, *Management du sport : Théories et pratiques* (De Boeck, p. 217-264).
- Lanauze, G. S. de, & Siadou-Martin, B. (2013). Deconsumption practices and motivations : A theory of value approach. *Revue française de gestion*, 230(1), 55-73.
- Lane, J.-E. (2000). *New public management : An introduction*. Routledge.
- Lau, E., Hou, H. (Cynthia), Lai, J. H. K., Edwards, D., & Chileshe, N. (2021). User-centric analytic approach to evaluate the performance of sports facilities : A study of swimming pools. *Journal of Building Engineering*, 44, 102951.
- Lawrence, T., & Suddaby, R. (2006). Institutions and Institutional Work. In S. Clegg, C. Hardy, T. Lawrence, & W. Nord, *The Sage Handbook of Organization Studies* (Sage, p. 215-254).
- Lazzarotti, O. (1995). *Les loisirs à la conquête des espaces périurbains*. L'Harmattan.
- Le Breton, D. (2002). *Conduites à risque : Des jeux de mort au jeu de vivre*. PUF.
- Lecoquière, B. (1998). *L'estuaire de la Seine. Espace et territoire*. Presses Universitaires de

Rouen et du Havre.

Lefèvre, B., & Raffin, V. (2021). *Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : Des situations hétérogènes* (p. 4). INJEP.

Lemoine, L. (2007). *Les espaces de pratiques sportives auto-organisées : L'exemple de la Haute-Normandie* [Thèse]. Université de Rouen.

Lepillé, R., Evrard, B., Bussi, M., & Féménias, D. (2017). Residing in the city, living on the fringe of the forest : Differentiated forest leisure activities, significant urban adjustments. *Leisure/Loisir*, 41(1), 131-164.

Leroy, M. (2018). Le gouvernement européen par la rigueur budgétaire. *Gestion Finances Publiques*, 4(4), 21-31.

Loret, A. (1995). *Génération glisse : Dans l'eau, l'air, la neige : la révolution du sport des années fun* (Vol. 1-1). Éd. Autrement; Disponible bureau de Farida (2074).

Mallit, C. (2007). Centres aquatiques. Le choix cornélien du mode de gestion. *Intercommunalités*, 16-17.

Mao, P., & Bourdeau, P. (2008). Les lieux de pratique des sports de nature en France : Une géographie différenciée. *Mappemonde (en ligne)*, 1.

Mao, P., Corneloup, J., & Bourdeau, P. (2004). Objets géographiques et formes de développement autour des Gorges du Verdon. In B. Debarbieux & M.-C. Fourny (Éds.), *L'effet Géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques: Vol. MSH Alpes*, (p. 181-196). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Marty, F., Trosa, S., & Voisin, A. (2006). *Les partenariats public-privé*. La Découverte.

McKay, J., & Laberge, S. (2006). Sport et masculinités. *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 23, 239-267.

Merle, S. (2008). Politiques d'équipements sportifs et évolution post-industrielle en région stéphanoise. *Métropoles*, 4. <http://metropoles.revues.org/3342>

Merlin, P. (2002). *L'aménagement du territoire*. PUF.

Merton, R. K., & Mandras, H. (1965). *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Plon.

Michon, B., & Terret, T. (dir.). (2004). *Pratiques sportives et identités locales*. L'Harmattan.

Mignon, P. (2000). Les médias et la question des publics du football. *Cahiers de l'INSEP*, 1(1), 303-311.

Millereux, V., Cicut, N., & Montchaud, S. (2015). La modernisation des stades de football en France. Proposition d'une analyse des logiques d'acteurs à l'œuvre au sein d'un processus de traduction. *Gestion et management public*, 42(4), 99-121.

Moati, P. (2020). *L'Observatoire du rapport des français aux loisirs. Synthèse et rapport d'analyse* (p. 82). L'observatoire de la société et de la consommation.

Morin, E. (1961). *L'esprit du temps*. Grasset.

Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*. Éditions du Seuil.

Morin, E., Motta, R., & Ciurana, E.-R. (2003). *Eduquer pour l'ère planétaire : La pensée complexe comme Méthode d'apprentissage dans l'erreur et l'incertitude humaines*. Balland.

Munafò, S. (2017). Forme urbaine et mobilités de loisirs : L'« effet barbecue » sur le grill. *Cybergeo: European Journal of Geography*.

- Naria, O. (2008). *Géographie du sport à La Réunion. Cultures sportives et territoires* (L'Harmattan).
- Niel, A., & Sirost, O. (2008). Pratiques sportives et mises en paysage (Alpes, Calanques marseillaises). *Etudes rurales*, n° 181(1), 181-202.
- Odin, F., & Thuderoz, C. (2010). *Des mondes bricolés ? : Arts et sciences à l'épreuve de la notion de bricolage*. PPUR Presses polytechniques.
- Oliver, C. (1992). The Antecedents of Deinstitutionalization. *Organization Studies*, 13(4), 563-588.
- Parker, S. (2022). *The Sociology of Leisure* (Routledge).
- Peters, B. G. (1999). *Institutional Theory in Political Science : The New Institutionalism*. Pinter.
- Peuvergne, C. (2007). Le défi des BPAL en Ile-de-France. S'adapter sans renoncer à leur vocation sociale. *Revue Espaces*, 248, 26-29.
- Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives*. PUF.
- Pociello, C. (1999). *Sports et sciences sociales : Histoire, sociologie et prospective* (Vol. 1-1). Vigot; Disponible bureau de Farida (2385).
- Pourtois, J.-P., & Desmet, H. (2007). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines* (3e édition). Mardaga.
- Rascher, D., Brown, M., Mark, N., & McEvoy, C. (2012). Financial Risk Management : The Role of a New Stadium in Minimizing the Variation in Franchise Revenues. *Journal of Sports Economics*, 13, 431-450.
- Ravenel, L. (2011). Une approche géomarketing du sport. *Annales de géographie*, 680(4), 383-404.
- Richet, C., Durand, C., & Bourhis, M. (2010). Contrats de partenariat et centres aquatiques : Une rencontre incongrue ? *Politiques et management public*, Vol 27/4, 25-52.
- Richet, C., & Soulé, B. (2007). La gestion déléguée d'un complexe aquatique de sport-loisirs : Le service public à l'épreuve de stratégies particularistes. *Gérer et Comprendre. Annales des Mines - Annales des mines. Gérer et comprendre - Gérer & comprendre*, 87, 12-22.
- Richet, C., Soulé, B., & Durand, C. (2009a). L'approche économique de la gestion déléguée en question. Le cas des complexes aquatiques. *Revue Française de Gestion*, 5(195), 43-54.
- Richet, C., Soulé, B., & Durand, C. (2009b). An economic approach to the delegation of public utility : The case of aquatic centres. *Revue française de gestion*, 195(5), 43-53.
- Rieucan, J. (2008). Vers des plages urbaines postbalnéaires au début du XXIe siècle. Entre domestication estivale et neutralité hivernale. *Géographie et cultures*, 67, 27-46.
- Robinson, L. (2004). *Managing public sport and leisure services*. Routledge.
- Rooney, J. F. (1974). *A Geography of American Sport : From Cabin Creek to Anaheim*. Addison-Wesley Publishing Company.
- Roult, R., & Lefebvre, S. (2010). Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : Le cas des stades olympiques. *Géographie, économie, société*, 12(4), 367-391.
- Saarinen, J. (2012). « Tourism into the wild » : The limits of tourism in wilderness. In *The routledge handbook of tourism and the environment* (Routledge, p. 145-154). Routledge.
- Sánchez, F., & Broudehoux, A.-M. (2013). Mega-events and urban regeneration in Rio de Janeiro : Planning in a state of emergency. *International Journal of Urban Sustainable Development*, 5(2), 132-153.

- Sawicki, F. (2000). Les politistes et le microscope. In M. Bachir, *Les méthodes au concret* (PUF, p. 187-208).
- Schnapper, D. (1999). *La compréhension sociologique : Démarche de l'analyse typologique*. PUF.
- Schnitzer, M., Schöttl, S. E., Kopp, M., & Barth, M. (2020). COVID-19 stay-at-home order in Tyrol, Austria : Sports and exercise behaviour in change? *Public Health*, 185, 218-220.
- Schreyer, D., & Ansari, P. (2021). Stadium Attendance Demand Research : A Scoping Review. *Journal of Sports Economics*.
- Theodorakis, N. D., Howat, G., Ko, Y. J., & Avourdiadou, S. (2014). A comparison of service evaluation models in the context of sport and fitness centres in Greece. *Managing Leisure*, 19(1), 18-35.
- Thornton, P. H., Ocasio, W., & Lounsbury, M. (2012). *The Institutional Logics Perspective : A Nex Approach to Culture, Structure and Process*. Oxford University Press.
- Urbain, J.-D. (2002). Du sport pour soi au monde à soi. In J. Viard, *La France des temps libres et des vacances* (Éditions de l'Aube, p. 114).
- Van Haeperen, B. (2012). Que sont les principes du New Public Management devenus ? Le cas de l'administration régionale wallonne. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2, 83-99.
- Varetta, F. (2017). *L'égalité Femmes/Hommes dans les politiques sportives : L'interministérialité en question* [These de doctorat, Université Paris-Saclay (ComUE)].
- Veschambre, V. (2008). Traces et mémoires urbaines : Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition. In *Traces et mémoires urbaines : Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*. Presses universitaires de Rennes.
- Viard, J. (2002a). *La France des temps libres et des vacances*. Éditions de l'Aube.
- Viard, J. (2002b). Temps libre, vacances, et art de vivre : Le triangle des Bermudes des sociétés modernes. In J. Viard, F. Potier, & J.-D. Urbain, *La France des temps libres et des vacances* (Éditions de L'aube, p. 1-22).
- Viard, J. (2004). *Le sacre du temps libre : La société des 35 heures*. Éditions de l'Aube.
- Viard, J. (2006). *Eloge de la mobilité : Essai sur le capital temps libre et la valeur travail*. Éditions de l'Aube.
- Viard Jean. (2015). *Le triomphe d'une utopie : Vacances, loisirs, voyages : la révolution des temps libres / Jean Viard*. Éditions de l'Aube.
- Vigarello, G. (2006). S'entraîner. In J.-J. Courtine, G. Vigarello, A. Corbin, & A. Baecque (de) (Éds.), *Histoire du corps : Tome 3, Les mutations du regard, le XXe siècle* (Seuil, p. 239-246).
- Vigneau, F. (1995). Les équipements sportifs : Quels référents architecturaux ? Pour quelle fonction? In J.-P. Augustin & J.-P. Callède, *Sport, relations sociales et action collective* (MSHA, p. 455-463).
- Vigneau, F. (1998). *Les espaces du sport*. PUF.
- Vigneau, F. (2008). Le « sens » du sport : Conquête de l'espace, quête du plaisir. *Annales de géographie*, 662(4), 3-19.
- Vigneau, F.-E. (2015). Les équipements sportifs : Enjeux et impensés d'une politique publique. *Informations sociales*, 1, 38-45.
- Weisbuch, G., & Zwirn, H. (2010). *Qu'appelle-t-on aujourd'hui les sciences de la complexité ? Langages, réseaux, marchés, territoires - Gérard Weisbuch, Hervé P. Zwirn - Vuibert - Grand*

format - Le Hall du Livre NANCY (Vuibert). Vuibert.

Yonnet Paul. (1999). *Travail, loisir : Temps libre et lien social / Paul Yonnet*. Gallimard.

Yoshida, M. (2017). Consumer experience quality : A review and extension of the sport management literature. *Sport Management Review*, 20(5), 427-442.

Zampiccoli, L. (2011). Le management public : Approches conceptuelles et enjeux de pilotage. *Gestion et management publics*, 9, en ligne.

Zwirn, H. (2006). *Les systèmes complexes : Mathématiques et biologie*. Odile Jacob.

Annexe 1 : CV détaillé

Evrard Barbara

Numen : 25S1200340ZQM

40 ans (23 février 1982)

Ufr Staps 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex / barbara.evrard@univ-rouen.fr / 02 35 14 63 79/
06 88 78 48 73

Mise à jour → <https://cetaps.univ-rouen.fr/node/27/submission/33>

Synthèse de la carrière : fonctions à l'Ufr Staps de l'Université de Rouen

*** Responsable du Master STAPS Management du Sport Parcours « Offres Ludiques et pratiques de demain » (2017 / 2021 co-habilité Rouen & Caen)**

→ Coordination générale de la formation, conception et suivi des maquettes plan 2017 - 2021, formation en alternance depuis 2019 (7 alternants en 2019 ; 11 en 2021 soit environ 70 000€)

→ Responsable du Master 1 (2017 – 2020), coordination de la semaine recherche commune à l'ensemble des masters de l'UFR

*** Responsable du Master 1ère année STAPS Management du Sport (2017 / 2020)**

*** Responsable du Licence STAPS Management du Sport (2014 / 2016)**

→ Coordination générale de la formation, conception des maquettes plan 2017 - 2021

*** Élu(e) CNU section 74 - Rang B (suppléant puis titulaire 2016-2019) et membre du bureau (assesseur)**

→ Qualifications/ Promotions & CRCT/ suivi de carrière / réunions du bureau / réunions groupe 12 / réunions et assemblées générales de la CPCN

*** Membre du Conseil d'Unité Ufr Staps Rouen (2021-2025)**

*** Membre du Conseil Académique de la COMUE Normandie Université (2019-2023)**

Parcours Professionnel

- **Depuis 2014 : Maître de conférences Ufr Staps / Université de Rouen Normandie**

→ 2012 à 2014 : MCF Staps, Université de Paris Sud XI

Mars 2010 : Doctorat en STAPS UFR STAPS Rouen

→ 2009 – 2010 & 2011 - 2012 : ATER UFR STAPS Rouen

→ 2010 – 2011 : Post-doctorat Université de Lille 2 (ER3S, EA 4110) et à l'Université de Rouen (CETAPS, EA 3832) – Projet SEQUANA financé par le GIP Seine-Aval

Juin 2006 : Master STAPS « Savoirs et expertise de l'activité physique » Parcours recherche

Activités scientifiques

➔ UR 3832 Centre d'Études des Transformations des Activités Physiques et Sportives (CETAPS) Rouen Normandie Université

Publications : (cf liste détaillée en fin de document, page XXX)

- 31 articles acceptés dans une revue indexée ou à comité de lecture.
- 1 ouvrage issu de la thèse
- 11 chapitres d'ouvrage
- 21 communications en congrès
- 1 conférence internationale invitée
- 5 rapports
- 5 conférences et publications de transfert de vulgarisation scientifique

Encadrement doctoral : (détails ci-dessous)

- 3 thèses dirigées soutenues (1 Mcf en France, 1 EC au Brésil, 1 retraitée)
- 1 thèse en cours
- 2 jurys de thèse
- 2 comités de thèse internationaux (Québec)
- 2 comités de suivi individuel (CSI)

Activité de recherche contractuelle/ rayonnement communauté : (détails ci-dessous)

- 4 conventions comme participant (dont une internationale)
- 1 mandats CNU (membre du bureau - assesseur)

Formation & encadrement de la recherche

➔ PEDR 2019 – 2023

Thèses de Doctorat (3 soutenues, 1 en cours)/ Devenir étudiants :

Nom	Titre	Sout.	Jury	Devenir
César CASTILHO	<i>L'impact social des grands événements sportifs au Brésil : l'exemple de la Coupe du monde 2014</i>	07/11/ 2016	Dabème O. (Pdt, sciences Po, Paris) Honta M. (R. Staps, Bordeaux) Rey D. (R., Histoire, Corse) Garcia A. (EHESS, Paris) Charrier D. (Dir, Staps, Paris Sud) Evrard B. (Co-encadrant, Staps, Paris Sud)	Associate professor Pontifical Catholic University of Minas Gerais (Belo Horizonte, Brésil)
Hugo BOURBILLE RES	<i>L'impact territorial des événements sportifs parisiens (2013 – 2016) : une approche par les dynamiques locales</i>	26/09/ 2017	Tribou G. (Pdt, Staps, Strasbourg) Honta M. (R, Staps, Bordeaux) Bessy O. (R, Géographie, Pau) Hériida K. (Mairie de Paris)	Maître de conférences Université de Rennes 2

			Charrier D. (Dir, Staps, Paris Sud) Evrard B. (Co-encadrant, Staps, Rouen)	
Floriane VARETTA	<i>La promotion de l'égalité femmes / hommes dans les politiques sportives : l'interministerialité en question</i>	18/12/2017	Louveau C. (Pdt, Staps, Paris Sud) Honta M. (R, Staps, Bordeaux) Vieille-Marchiset G. (R, Staps, Strasbourg) Bohuon A. (Staps, Paris Sud) Maudet T. (Inspecteur général Jeunesse et sport) Parmentier C. (Staps, Brest) Charrier D. (Dir, Staps, Paris Sud) Evrard B. (Co-encadrant, Staps, Rouen)	Retraitée
Antoine BARBIER	L'évolution de l'écosystème d'affaires des équipements sportifs de loisir : des piscines aux complexes aqualudiques	Déc. 2022	Dermit-Richard N. (Dir) Evrard B. (co-encadrant)	

Participation Jury Thèse (2)

Thèses				
Romain LEPILLÉ	Staps, Rouen	11/09/2017	<i>Natures en ville, forêt urbaines, poumons vert et terrain de jeux : aménagements, paysages vécus</i>	Soulé B. (Pdt, Staps, Lyon) Bessy O. (R, Géographie, Pau) Derèze G. (R, Sciences info com, Louvain La Neuve – Belgique) Arnould P. (Géographie, Lyon) Marcotte P. (Géographie, Laval – Canada) Evrard B. (Staps, Rouen) Bussi M. (Dir, Géographie, Rouen) Féménias D. (Co-dir, Staps, Rouen)
Amr ALEM	Économie, Caen	30/11/2007	<i>Globalisation de l'écosystème sportif : les parties prenantes entre héritages politiques, régulations juridiques et enjeux économiques</i>	Winand M. (Pdt, International Sport Management, Luxembourg) Chappelet J.-L. (R, Institut des Hautes Études en Administration Publique, Lausanne) Paché Gilles (R, Sciences de gestion, Marseille) Andreff W. (Économie, Paris) Evrard B. (Staps, Rouen) Durand C. (Dir, Économie, Caen)

Participation Comité de thèse (2)

Comités de thèse				
Guillaume SIMMARD	Géographie, Université de Laval (Québec)	(abandon décembre 2021)	Écosystème gouvernance d'une piste multifonctionnelle	Bourdeau L. (Dir) Marcotte P. (Co- dir)
Isabelle FALARDEAU	Géographie, Université de Laval (Québec)	soutenue le 28 Janvier 2022	Innovation et authenticité en tourisme	Bourdeau L. (Dir) Marcotte P. (Co- dir)

Participation Comité Suivi Individuel (2)

CSI				
Théo GIRARDIN	Staps, Université de Rouen	Soutenue 10/12/2020	De l'activité physique au transmedia : la NBA comme laboratoire d'expérimentation des cultures sportives	Sirost O. (Dir) Machemehl C. (Co- encadrant)
Pierre VAUCLIN	Staps, Université de Rouen	En cours	Perception et franchissement dans la locomotion cycliste	Siefert L. (Dir)

Participation à des conventions recherche

<i>Partenaires</i>	<i>Porteur principal</i>	<i>Titre</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>Période</i>	<i>Production principale</i>
Intitut de Recherche pour le Développement (IRD) / WCS Gabon / Institut Français	Sebag D.	<i>ECOTROP</i>	200 K€ (50 K €/an)	2013 - 2016	Colloque national
Récréa - ENGIE	Dermit-Richard N.	<i>Détermination des variables explicatives de la fréquentation d'un centre aquatique. Construction d'un modèle prédictif</i>	18 k€	2017	Rapport commanditaire + publication soumise
Récréa	Dermit-Richard N.	<i>Détermination des variables explicatives de la fréquentation d'un centre aquatique. Fiabilisation du modèle prédictif</i>	10 K€	2018	Rapport commanditaire (confidentialité des données pendant 3 ans)
Fondation de France	Martel L.	<i>Quels Littoraux pour demain ?</i>	15€ / 105 k€	2015 - 2018	Ouvrage collectif

Demandes en cours en tant que porteur

<i>Financier</i>	<i>Ur/ collaborateur</i>	<i>Titre</i>	<i>Période</i>	<i>Résultat</i>
Récréa	Université de Rouen	Comprendre la transformation des modes de pratiques et des formes de consommation en centre aquatique	2022-2025	Thèse Cifre, demande en cours
Bourse Samuel de Champlain	Université de Québec à Trois Rivières (Roult R.) et Université de Laval à Québec (Marcotte P.)	Observatoire de la gouvernance des territoires et des organisations touristiques et de loisir	Demande 2020	Demande jugée non prioritaire Nouvelle demande en suspend en attendant la fin de la crise COVID

Expert / Reviewer

Mondes du Tourisme / Leisure and Society / European Studies In Sport History / Sciences Sociales et Sport / Cahiers de Géographie du Québec / Revue de Géographie alpine / Desenvolvimento e Meio Ambiente Journal, numéro spécial : « Social Inequalities within Protected Natural Areas: an international perspective » / VertigO / Revue Européenne de Management du Sport.

Expertise de projets pour l'Agence Inter-établissement de Recherches pour le Développement (AIRD)

Compétences méthodologiques spécifiques :

- **Système d'Information Géographique** : suite Arcgis, QGis
- **Modélisation spatiale** : Adobe Illustrator, Gimp
- **Statistiques et analyse lexicale** : Modalisa, Sphinx

Participation à des sociétés savantes

Membre de la Société Savante de Management du Sport (S2MS) – depuis 2019

Membre de la Société de Sociologie du Sport en Langue Française (3SLF) – 2013-2014.

Membre du Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval (GIPSA), (2007-2013).

Membre de la Structure Fédérative de Recherche en Sciences Appliquées à l'Environnement (FED 4116 SCALE, labellisée CNRS).

Activité d'enseignement / coordination de formation

Trois grands domaines majeurs pour l'activité d'enseignement

- 1) **Politiques publiques sportives** : thème en lien avec les activités de recherche

Licence spécialité management du sport, licence professionnelle AGOAPS et master APAS : les politiques sportives aux différents échelons territoriaux

- 2) **Sport et prospective** : en master et particulièrement dans le parcours « Offres Ludiques et pratiques de demain »
- 3) **Insertion professionnelle** : en master dans la filière management, l'objectif est à la fois de préparer l'insertion en stage et en emploi des étudiants et de faire vivre le réseau des professionnels de la formation.

Activités Administratives

1) Membre comités de sélection / COS

2014 (Nanterre) / 2015 (Bordeaux ; Rouen ; Dunkerque) / 2016 (Rouen) / 2018 (Dunkerque) / 2020 (Paris-Saclay / Valenciennes) / 2021 (Paris-Saclay) / 2022 (Rennes)

2) **Élue CNU section 74 - Rang B** (suppléant puis titulaire 2016-2019) et **membre du bureau** (assesseur) : Qualifications/ Promotions & CRCT/ suivi de carrière / réunions du bureau / réunions groupe 12 / réunions et assemblées générales de la CPCN

3) **Membre du Conseil d'Unité** Ufr Staps Rouen (2021-2025)

4) **Membre du Conseil Académique** de la COMUE Normandie Université (2019-2023)

Activité scientifique

1. Présentation des thématiques de recherche : grands axes de recherches et apport dans le ou les domaines concernés (la rubrique 1 est limitée à 6000 caractères, blancs non compris, soit environ 2 pages) :

Thématique générale : **Analyser et comprendre le système des loisirs sportifs**

Thème 1 : Des formes de pratiques aux demandes d'activités ludo-sportives

Thème 2 : Gouvernance des espaces de pratiques indoor et outdoor

Thème 3 : Aménagement sportif des territoires

Mots clés : demandes ludosportives ; gouvernance ; aménagement sportif ; management public

Mon travail de thèse, au croisement des STAPS et de la géographie, partait d'une analyse des sites et d'une radiographie des présents pour construire une typologie et identifier ensuite les formes de présences, les relations signifiantes aux espaces de pratiques. Mes travaux visent à rendre compte, pour mieux les comprendre, des territoires investis par les pratiques et de la façon dont les activités physiques et sportives agissent comme des médiateurs des rapports sociaux et des rapports spatiaux dans un processus dynamique de co-influence. Dans ces travaux, il s'agissait de rendre compte des médiations territoriales à l'œuvre et mieux comprendre les déterminations réciproques des cultures, des rapports sociaux et des rapports spatiaux.

Progressivement un glissement, de l'acteur vers les pouvoirs publics puis les organisations sportives (que Bayle qualifie respectivement de niveau 3 et 2), s'est opéré. Mes travaux se centrent davantage, aujourd'hui, sur la dimension politique et stratégiques des activités sportives. Comprendre l'évolution des pratiques sportives et des demandes suppose de les replacer dans leurs enjeux socio-politiques et dans leurs territoires (configuration d'acteurs, politiques publiques locales, relations locales/nationales). Étudier ces processus suppose de s'appuyer sur des analyses multi-scalaires fondées sur des allers-retours entre dynamiques locales et dynamiques globales. Pour autant, les politiques, les organisations et les pratiques sportives ne peuvent être comprises que dans leurs interactions avec les autres acteurs et les autres politiques sectorielles.

Depuis le XXe siècle, les pays occidentaux connaissent une révolution culturelle des temps libres. Les loisirs ont progressivement pris une place plus grande dans les temps quotidiens, la

culture et dans les modes de vie. Les activités pratiquées sur ces nouveaux temps sociaux ont investi des territoires de plus en plus diversifiés allant de la ville aux grandes étendues « sauvages ». Ces pratiques ont, notamment, participé à la valorisation des espaces de nature comme destination « désirable » et durable. De plus les acteurs du loisir comme du tourisme innovent pour se distinguer dans un marché mondialisé toujours plus concurrentiel. Ils aménagent l'espace en décloisonnant les frontières entre l'intérieur et l'extérieur. Pour concrétiser ces projets d'aménagement et d'animation, on voit émerger des formes originales de gouvernance publique, privée, mais également des partenariats public-privé ainsi que des formes associatives et collaboratives. De nouvelles formes économiques émergent donc de ces nouvelles modalités de gouvernance.

Analyser ces phénomènes suppose une approche théorique interdisciplinaire mais également de multiplier les prises empiriques sur l'objet. Dès lors je mobilise des outils à la fois qualitatifs (entretiens, observations et analyse de corpus documentaires), quantitatifs (questionnaires, analyse de bases de données) et spatiaux (SIG).

2. Cinq publications majeures

1) Barbier A., Evrard B., Dermit N. (en révision). “Predictive modelling of sports facility use: A model of aquatic center attendance”, in *International Journal of Sports Marketing and Sponsorship*.

→ Cet article est soumis dans une revue internationale de rang A. L'article propose un modèle prédictif de la fréquentation des centres aquatiques en nous appuyant sur les données des contrats réalisés avec le groupe Récréa. L'objectif de ces recherches est de fournir aux acteurs publics et privés des outils afin de dimensionner le plus précisément possible leurs équipements au regard des caractéristiques du territoire. Il constitue l'illustration de la thématique la plus récente de mes travaux et de mon positionnement en management public.

2) BOURBILLÈRES H., EVARD B., CHARRIER D. (2019). « Quand la ville décide de soutenir les événements sportifs commerciaux et compétitifs : les déterminants de l'action concertée à Paris », in *Politiques et Management Public*, Vol. 36, n°3 pp.297-319.

→ Cet article est le premier soumis dans une revue pleinement positionné en management public. Publié avec un ancien doctorant et le directeur de thèse, il le glissement de mes questionnements vers les questions de gouvernance. Cet article revient sur les conditions de réussite d'un événement grand public au travers de l'analyse des jeux d'acteurs et plus précisément la coopération entre acteur privé commercial et acteur public.

3) CASTILHO C., EVARD B., CHARRIER D. (2017). “Child sex tourism in the context of the 2014 FIFA Football World Cup: the case of the host city of Recife, Brazil”, in *Sport in Society*, vol 21, n°3 pp. 497-515.

→ Premier article publié dans une revue internationale de rang A, il est aussi le plus lu et le plus cité à ce jour. Situé dans le champ du management public, cet article analyse la question du tourisme sexuel infantile en lien avec les méga événements sportifs et les politiques préventive mise en œuvre.

4) LEPILLÉ R., EVARD B., BUSSI M., FÉMÉNIAS D. (2017). « Residing in the city, living on the fringe of the forest. Differentiated forest leisure activities, significant urban adjustments », in *Leisure & Society*, Vol. 41, n°1, pp.131-164.

→ Prolongement des questionnements de mon travail de thèse, ces recherche autours des forêts ont prolongé la collaboration avec ma direction de thèse. Elles m'ont aussi amené au projet de recherche ECOTROP et à l'émergence de la collaboration avec l'équipe du département de géographie de l'université de Laval à Québec.

5) EVRARD B., (2021). « Du projet national à la mise en œuvre locale : l'abandon du projet de parc naturel marin normand breton ». In Sébilleau A., Jouve J. et Martel L. (coord.), *Politique du littoral et sports de nature. Du cadre national aux configurations locales : le cas des aires marines protégées en France métropolitaine*. Edition Quae, pp. 255-268.

→ Ce chapitre d'ouvrage analyse la gouvernance des espaces naturels de pratique. En ce centrant sur l'étude de la création des parcs naturels marins, il s'agit d'analyser les jeux d'acteurs en local en réponse à une politique publique impulsée par le ministère de l'environnement. Cet ouvrage est le résultat d'un projet collaboratif avec 9 équipes de recherche entre 2014 et 2020 qui a ouvert mes collaborations nationales.

3. Encadrement et animation recherche :

- *Direction, animation laboratoires et équipes de recherche*

Membre du projet ECOTROP (2013-2018) : école thématique de terrain de formation à et par la recherche / programme scientifique pluridisciplinaire. Consortium de 14 partenaires (Gabon- Cameroun – France) soutenu et porté par l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) / le CNRS / Wildlife Conservation Society / l'Institut Français du Gabon.

Organisation de séminaires et de journées de formation

- 2016 : séminaire programme Fondation de France, bilan à mi-parcours, 4 et 5 avril 2017, « Quels littoraux pour demain », 20 participants.
- 2012 à 2014 : organisation des séminaires de l'équipe CIAMS-SPOTS (6 à 8 participants par journée)
- 2012 et 2013 : Organisation de journées de formation au logiciel de gestion bibliographique Zotero (laboratoires CIAMS et CETAPS).
- 2011 : Mise en place et animation d'une journée de formation au logiciel de gestion d'enquête Sphinx pour les membres du laboratoire ER3S.

Comité d'organisation / comité scientifique de colloques

- Membre du comité scientifique du colloque « Les enjeux des jeux », Montpellier du 18 au 21 janvier 2022.
- Membre du comité d'organisation du colloque de l'Agence Pour l'Éducation par Le Sport qui s'est déroulé à Orsay le 4 décembre 2013.
- Membre du comité d'organisation du colloque « Estuaires, fleuves et cours d'eau » qui s'est déroulé à Mont-Saint-Aignan les 5 et 6 mai 2010.

Participation au séminaire « Management normand » (2 journées par an) qui rassemble les chercheurs en management du sport (doctorants et permanents) des universités de Caen et Rouen.

Activités pédagogiques :

1. Présentation de l'activité d'enseignement

Trois grands domaines caractérisent mon activité d'enseignement :

- 1) **Politiques publiques sportives** : thème en lien avec les activités de recherche Licence spécialité management du sport, licence professionnelle AGOAPS et master APAS : les politiques sportives aux différents échelons territoriaux
- 2) **Sport et prospective** : en master et particulièrement dans le parcours « Offres Ludiques et pratiques de demain » : innovation ; statistiques ; aménagements sportifs
- 3) **Insertion professionnelle** : en master dans la filière management, l'objectif est à la fois de préparer l'insertion en stage et en emploi des étudiants et de faire vivre le réseau des professionnels de la formation.

2. Présentation synthétique des enseignements

L2	FI	Politiques sportives en France	16 h CM
L2	FI	Sociologie du handicap	10h CM
L2	FI	Efficacité managériale	4h CM
LPro AGOAPS	FI & FC	Environnement institutionnel	6h CM
M1 MDS	FI	Connaissance des organisation et insertion professionnelle	18h TD
M1 MDS	FI	Méthodologie du mémoire	18h TD
M1 MDS	FI	Offres ludiques et pratiques de demain	20h CM
M1 APAS	FI	Politiques publiques et réseau de santé	8h CM
M2 OLP2D	FI & FC	Penser la ville récréative de demain	9h CM
M2 OLP2D	FI & FC	Innovation et exergame	9h CM
M2 OLP2D	FI et FC	Stratégie de professionnalisation	12h CM
M2 OLP2D	FI et FC	Méthodologie du mémoire	18h CM

3. Direction et animation de formations, dont partenariats internationaux :

Je me suis particulièrement impliquée dans l'ingénierie de formation des filières management du sport d'abord à Paris Sud puis à Rouen.

- Responsable **M2 management du sport parcours « Offres ludiques et pratiques de demain »** (création du parcours, de la maquette, et pilotage de la formation en alternance, 11 contrats d'apprentissage en 2021)
- Responsable **M1 management du sport** (2017-2020), UFR STAPS, Université de Rouen.
- Responsable de la **licence 3, spécialité management du sport** (2014 – 2016), UFR STAPS, Université de Rouen (en charge de l'auto-évaluation, du dossier d'accréditation et de la mise en œuvre des nouvelles maquettes).
- Responsable de la **licence 3, spécialité management du sport** (2012-2014), UFR STAPS, Université Paris Sud – XI (en charge de l'auto-évaluation, du dossier d'accréditation)

4. Rayonnement et activités internationales

- Chercheur invité, université de Laval (Québec), Chaire « innovation en tourisme », séjour du 4 au 13 octobre 2019.

Responsabilités Collectives :

1. Présentation générale des responsabilités particulières

** Élu(e) CNU section 74 - Rang B (suppléant puis titulaire 2016-2019) et membre du bureau (assesseur)*

→ Qualifications/ Promotions & CRCT/ suivi de carrière / réunions du bureau / réunions groupe 12 / réunions et assemblées générales de la CPCN

** Membre du Conseil d'Unité Ufr Staps Rouen (2021-2025)*

** Membre du Conseil Académique de la COMUE Normandie Université (2019-2023)*

Annexe 2 : Liste détaillée des publications

ARTICLES REVUES INDEXÉES (le nom suivi * correspond à un doctorant co-encadré)
 NOTA → L'indexation retenue correspond à la plus récente au moment de la publication

SOU MIS	
Barbier A., <u>Evrard B.</u> , Dermit N. (soumis). « The changing role of the public actor in the management of sports facilities: the case of leisure sports facilities in France », in <i>International Journal of Sport Policy and Politics</i>	Soumis 09/2021 (Scimago, Q1)
Barbier A., <u>Evrard B.</u> , Dermit N. (en révision). « Predictive modelling of sports facility use: A model of aquatic centre attendance », in <i>International Journal of Sports Marketing and Sponsorship</i>	Soumis 09/2021 (Scimago Q2)
ACL PUBLIÉS (18)	
18) <u>Evrard B.</u> , Sirost O. (2021). « Transfiguration des pratiques : l'échec du service public du sport? », in <i>Jurisport : la revue juridique et économique du sport</i> , n°215, pp.19-21	HCERES droit
17) Bourbillères H.*, <u>Evrard B.</u> , Charrier D. (2019). « Quand la ville décide de soutenir les événements sportifs commerciaux et compétitifs : les déterminants de l'action concertée à Paris », in <i>Politiques et Management Public</i> , Vol.36, n°3 pp.297-319. doi:10.3166/pmp.36.2019.0015	HCERES économie et gestion
16) Dermit-Richard N., Scelles N., <u>Evrard B.</u> , (2019). « Gouvernance des clubs de football professionnel : entre régulation et contrainte budgétaire », in <i>Revue française de gestion</i> , vol. 45, n°279, p.53-72, https://doi.org/10.3166/rfg.2019.00315 .	Scimago Q3
15) Bourbillères, H.*, <u>Evrard, B.</u> , Charrier, D., (2019). « La promotion du sport auto-organisé dans la redéfinition des usages d'un espace public à forte valeur touristique : le cas des berges de Seine à Paris », in <i>Téoros</i> [en ligne], Vol.39, n°1, https://doi.org/10.7202/1074090ar .	HCERES géographie
14) Castilho C.*, <u>Evrard B.</u> , Charrier D., (2019). « « Les enfants veulent jouer au football, pas être exploités ! » Coupe du monde de football 2014 et implications sur le tourisme sexuel infantile dans la ville d'accueil de Recife, Brésil », in <i>Loisir et Société / Society and Leisure</i> , vol.42, n°2, pp.226-243, https://doi.org/10.1080/07053436.2019.1625648 .	Scimago Q2
13) Bourbillères, H.*, <u>Evrard, B.</u> , Charrier, D. (2019). « Le champ de Mars, un « haut lieu » sportif ? », in <i>M@ppemonde</i> [en ligne], n°125, https://doi.org/10.4000/mappemonde.780	Scimago Q4
12) Castilho C.*, <u>Evrard B.</u> , Pacheco L., Charrier D. (2018). « Child Sex Tourism into Question in the Context of the 2014 World Cup/Turismo sexual infanto-juvenil em xeque no contexto da Copa do Mundo de 2014 », in <i>Estudos feministas</i> , Vol.26, n°2, https://doi.org/10.1590/1806-9584-2018v26n246056 .	Scimago Q3
11) Castilho C.*, <u>Evrard B.</u> , Charrier D. (2017). « Child sex tourism in the context of the 2014 FIFA Football World Cup: the case of the host city of Recife, Brazil », in <i>Sport in Society</i> , vol. 21, n°3 pp. 497-515, https://doi.org/10.1080/17430437.2017.1346623 .	Scimago Q1
10) Lepillé R., <u>Evrard B.</u> , Bussi M., Féménias D. (2017). « Residing in the city, living on the fringe of the forest. Differentiated forest leisure activities, significant	Scimago Q2

urban adjustments », in <i>Loisir et Société / Society and Leisure</i> , Vol. 41, n°1, pp.131-164, https://doi.org/10.1080/14927713.2017.1339363 .	
9) Lepillé R., <u>Evrard B.</u> , Bussi M., Féménias D. (2017). « Quand la forêt devient un équipement de la ville : un parc animalier à l'échelle de l'agglomération rouennaise », in <i>VertigO</i> [en ligne], Hors-série 28, https://doi.org/10.4000/vertigo.18312 .	HCERES géographie.
8) Bourbillères H.*, Charrier D., <u>Evrard B.</u> (2017). « L'événementiel sportif municipal au secours des éléphants blancs : l'exemple de Charléty sur Neige », in <i>Loisir et Société / Society and Leisure</i> , vol.40, n°2, pp.228-250, https://doi.org/10.1080/07053436.2017.1328782 .	Scimago Q2
7) Lepillé R., <u>Evrard B.</u> , Bussi M., Féménias D. (2016). « Formes de marche et immersions dans la nature : ressourcements et dépaysements dans les forêts urbaines », in <i>Loisir et Société / Society and Leisure</i> , vol.40, n°1, pp.113-136, https://doi.org/10.1080/07053436.2017.1282029 .	Scimago Q2
6) Féménias D., <u>Evrard B.</u> , Sirost S. (2011). « Les loisirs sportifs dans l'estuaire de la Seine : natures périurbaines et cadre de vie », in <i>Loisir et Société / Society and Leisure</i> , vol.34, n°1, pp. 67-98, https://doi.org/10.1080/07053436.2011.10707817 .	Scimago Q2
5) Féménias, D., Sirost, O., <u>Evrard, B.</u> (2011). « Les loisirs nautiques dans l'estuaire de la Seine. Médiations territoriales, consciences du milieu », in <i>VertigO, Revue électronique en sciences de l'environnement</i> , Hors-série 10, https://doi.org/10.4000/vertigo.11576 .	AERES géographie
4) <u>Evrard, B.</u> , Féménias D., (2011). « Le Havre, entre ville portuaire et station balnéaire : ambivalences d'une ville estuarienne », in <i>VertigO, Revue électronique en sciences de l'environnement</i> , Hors-série 10, https://doi.org/10.4000/vertigo.11327 .	AERES géographie
3) <u>Evrard, B.</u> , Féménias, D., Bussi, M. (2011). « Pêche à pied en sortie d'estuaire de Seine : expositions ordinaires, déviances populaires et gestions différenciées », in <i>Espaces, Populations, Sociétés</i> , n°1, pp. 137-151, https://doi.org/10.4000/eps.4391 .	Scimago Q3
2) <u>Evrard, B.</u> , Féménias, D., Bussi, M. (2010). « Pratiques corporelles et paysages vécus de la côte d'Albâtre. Clichés, îlots verts et verrues », in <i>Sociétés, Revue des Sciences Humaines et Sociales</i> , vol.3, n°109, pp. 77-90, https://doi.org/10.3917/soc.109.0077 (Scimago Q4).	Scimago Q4
1) <u>Evrard, B.</u> , Féménias, D., Bussi, M. (2010). « La côte d'Albâtre : usages et images d'une façade touristique oubliée », in <i>Sud Ouest Européen</i> , n°29, pp.115-124, https://doi.org/10.4000/soe.1490 .	Scimago Q4

OUVRAGE (1)

Evrard B. (2015). *La côte, un terrain de jeux ?* Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

CHAPITRES D'OUVRAGE (8)

8) Evrard B., (2021). « Du projet national à la mise en œuvre locale : l'abandon du projet de parc naturel marin normand breton ». In Sébileau A., Jouve J. et Martel L. (coord.), *Politique du littoral et sports de nature. Du cadre national aux configurations locales : le cas des aires marines protégées en France métropolitaine*. Edition Quae, pp. 255-268.

7) Féménias D., Sirost O., Evrard B. (2021). « The Role and Significance of the Recreational Reconquest of Port Spaces: Rouen (France) Reinvention at the Neck of the Estuary ». In: Machemehl C., Sirost O., Ducrotoy JP. (eds), *Reclaiming and Rewilding River Cities for Outdoor Recreation. Estuaries of the World*. Springer Edition, pp. 81-85.
https://doi.org/10.1007/978-3-030-48709-6_10

6) Evrard B., Féménias D., Sirost O. (2015). « Les usages récréatifs de l'eau ». In Euzen A., Jeandel C., Mosseri R. (Eds), *L'eau à découvert*. CNRS Edition, p. 192-193.

5) Evrard B. (2015). « Médiance ». In Andrieu B. (Eds.), *Vocabulaire international de philosophie du sport : Les nouvelles recherches*, Tome 2. L'Harmattan, pp. 291-298.

4*) Bourbillères, H., Charrier, D., Evrard, B. (2015). "Sport events and urban public space: a virtuous example in Parisian Public Policies?". Conference proceeding, *Abstract Book, European Association of Sport Management Conference [online]*, Dublin.

3) Féménias D., Evrard B., Sirost O. (2015), « Un imaginaire construit par les pratiques de loisir. Usages sportifs et médiations territoriales en vallée de Seine ». In Brennetot A., Lucchini F. & Maingon C. (dir.), *La Seine. Une vallée des imaginaires*, PURH, pp. 93-102.

2) Evrard B. (2014). « Équipement et aménagement sportif du territoire : le rôle de l'État-providence. Ou la complexité du « mille-feuille » français ». In Lapeyronie B. et Charrier D. (Eds), *Les politiques sportives territoriales : savoirs et questionnements*. Kreaten, pp. 213-226.

1) Evrard, B., Ferradji, H. (2008). « Usage du programme et jeu du hasard : une esquisse de typologie ». In Lefèvre B., Roland P., Féménias D. (Eds.), *Un festival sous le regard de ses spectateurs. Viva Cité, le public est dans la rue*. PURH, pp. 55-69.

ARTICLES DANS DES REVUES À COMITÉ DE LECTURE : (12)

11) Castilho C.*, Evrard B., Charrier D. (2017). « 2014 FIFA World Cup in Brazil: Gentrification of Brazilian Football », in *Sociology and Anthropology*, vol. 5, n°9, pp. 703 – 712, <https://doi.org/10.13189/sa.2017.050902>.

12) Castilho, C.*, Evrard B., Charrier D. (2016). « Coupe de monde de football 2014 : vers un embourgeoisement du football brésilien ? », in *Revue Européenne Management du Sport*, n°49, pp.50-67.

11*) Bourbillères, H.*, Charrier, D., Evrard, B. (2015). « Démocratie participative et politique sportive : l'exemple des événements parisiens ». *Revue Européenne Management du Sport*, n°45, pp.17-31.

10) Evrard B., Bourdeau Ph. (2015). « Natures buissonnières : défolement, contestation ou transition vers un autre habiter récréatif ? », in *Nature et récréation*, n°2, pp. 11-15.

9) Martel L., Evrard B. (2014). « Sport de nature et tourisme sportif sur les littoraux: quelles innovations dans l'offre touristique littorale? », in *Revue Européenne Management du Sport*, n°44, 3-4.

8) Damien F., Sirost O., Evrard B. (2013). « La Seine des loisirs nautiques: jeux d'eau, terrains de jeu et conscience du milieu », in *Le Fleuve et la Mer, Normandie Impressionniste*, n° 4, PURH, pp. 18-20.

- 7) Evrard B., Féménias D., Sirost O. (2013a). « Les bases de plein air et de loisir en Haute Normandie, un ersatz de bord de mer ? », in *Études Normandes*, n°1, pp. 81-88.
- 6) Féménias D., Evrard B. & Sirost O. (2013b). « Une Armada de signes. Mise en scène et publics des grands voiliers », in *Études Normandes*, n°1, pp. 31-48.
- 5) Evrard B., Féménias D. (2012a). « L'impossible construction d'un espace public sportif sur la côte d'Albâtre : la voile tient la place », in *Études Normandes*, n°2, pp. 41-46.
- 4) Féménias D., Evrard B., Sirost O. (2012b). « Les loisirs sportifs à la conquête des natures périurbaines de l'estuaire de la Seine », in *Études Normandes*, n°2, pp. 69-86.
- 3) Evrard B., Féménias, D., Bussi, M. (2009). « Marins, terriens et touristes sur la côte d'Albâtre : « Renoncer, moi ? Jamais ! » », in *M@gm@ [en ligne]*, vol.7, n°3.
- 2) Féménias, D., Evrard B. (2008). « Des livres des entraîneurs. Éléments de sociologie du récit », in *Médiatiques, Récit et société*, n°42, pp. 29-36.
- 1) Evrard B., Féménias, D. (2007). « La côte d'Albâtre, espace récréatif », in *Études Normandes*, n°3, pp. 79-88.

COMMUNICATIONS (22)

- 22) Barbier A.*, Evrard B., Dermit-Richard N. (2022). « De soliste à chef d'orchestre, l'évolution du rôle de l'acteur public en matière d'équipements sportifs de loisirs : le cas des centres aquatiques français », in *Colloque international Les enjeux des jeux*, 18-21 janvier 2022, Montpellier.
- 21) Evrard B. (2019). « Le projet de parc naturel marin normand-breton : l'illustration d'une contradiction entre intérêt national et local », in *Congrès Littoraux, Aires Marines Protégées et pratiques récréatives de nature*, 10-13 décembre 2019, Bastia.
- 20) Lepillé R., Evrard B., Bussi M., Féménias D. (2018). « Forêts urbaines : vers des stations forestières de loisirs ? Le cas des espaces boisés de l'agglomération rouennaise. », *colloque Management du sport : Perspectives et structuration de la recherche en management du sport*, 6-7 juin, Rennes, France.
- 19*) Bourbillères H.*, Evrard B., Charrier D. (2018). « Compréhension de l'impact territorial des événements sportifs : pour que l'acteur public s'implique en pleine connaissance des effets induits », *colloque Management du sport : Perspectives et structuration de la recherche en management du sport*, 6-7 juin, Rennes, France.
- 18*) Barbier A.*, Evrard B., François A., Leroux-Sostènes M.-J., Dermit-Richard N. (2018) « L'adaptation du business model des équipements sportifs de loisirs à l'évolution de leur écosystème : le cas des centres aquatiques », *colloque Management du sport : Perspectives et structuration de la recherche en management du sport*, 6-7 juin, Rennes, France.
- 17) Dermit-Richard, N., Scelles, N., & Evrard B. (2017). « Contrainte budgétaire lâche dans le football français », *colloque Management du sport : Perspectives et structuration de la recherche en management du sport*, 14-15 juin, Lyon, France.
- 16) Evrard B., Sirost O., Machemehl C., Féménias D. (2015). « L'expérience sportive comme médiateur des relations hommes-milieus : apport de l'écologie environnementale », *16ème Congrès international de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives (ACAPS)*, 26-28 octobre, Nantes, France.

- 15) Bourbillères, H.*, Charrier, D., Evrard, B. (2015). "Sporting events and urban public space: a virtuous example in Parisian Public Policies?", *Journées internationales de management du sport, du tourisme sportif et des loisirs actifs*, 12-13 mai, Dijon, France.
- 14) Bourbillères, H.*, Charrier, D., Evrard, B. (2015). "Local Dynamics Surrounding Sport Events: the methodological strategy of the PhD.", *European Association of Sport Management Conference*, 9 September, Dublin, Ireland.
- 13) Bourbillères, H.*, Charrier, D., Evrard, B. (2015). "Sporting events and urban public space: a virtuous example in Parisian Public Policies?". *European Association of Sport Management Conference*, 9 September, Dublin, Ireland.
- 12) Lepillé R., Féménias D., Evrard B. & Bussi M. (2015). « Les forêts du bien-être : Activités physiques et appropriations citadines de la ceinture verte rouennaise », *World congress ISSA, The sociological lens and the wellbeing of sport*. 9-12 juin, Paris.
- 11) Lepillé R., Féménias D., Evrard B., Bussi M. (2015). « D'une « nature » oubliée à une « nature » valorisée. Un parc animalier à l'échelle d'une métropole », *Les usages du sol : conflit, concertation, conservation*, 26-28 mars, Marseille, France.
- 10) Evrard B., Féménias D., De Sartre A., ECOTROP Team (2013). « Tourisme sportif au Parc National de Lopé (Gabon) : conflits d'usages « into the wild » », *15ème Congrès international de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives (ACAPS)*, 29-31 octobre, Grenoble, France.
- 9) Evrard B., Féménias D. (2012), « Images promues et usages sportifs de fait du littoral : Médiations territoriales sur la côte d'Albâtre », *7ème Congrès international de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française (3SLF)*, 29-31 mai, Strasbourg, France.
- 8) Charrier D., Jourdan J., Evrard B., (2012) « Politiques sportives, politiques de la Ville et équipements sportifs : points de repères et enjeux ». *Conférence introductive du séminaire de l'Agence Pour l'Éducation par Le Sport (APELS)*, 4 décembre, Orsay, France.
- 7) Evrard, B. (2011). « Modes de gestion des bases de plein air et de loisirs en Haute-Normandie : analyse typologique », *colloque État de la recherche en Management du sport en langue française*, 16-17 juin, Strasbourg, France.
- 6) Evrard, B., Féménias, D., Bussi, M. (2010). « Pêche à pied récréative en sortie d'estuaire de Seine : expositions des pêcheurs de bivalves et représentations des risques sanitaires ». *Séminaire GIP Seine-Aval*, 17 juin, Rouen, France.
- 5) Evrard, B. (2010). « De paysages en dépaysements : activités physiques de nature et expériences vécues sur la côte d'Albâtre ». *Congrès des sociétés historiques et scientifiques-135th International Conference*, 6-11 avril, Neufchâtel, Suisse.
- 4) Evrard, B., Féménias, D., Bussi, M. (2009). « La pêche à pied entre sécurité sanitaire et déviance identitaire », *Colloque pluridisciplinaire international Sciences de l'environnement, analyse et gestion des risques*, 16-18 janvier, Le Havre, France.
- 3) Evrard, B., Féménias, D., Bussi, M. (2009). « Activité pêche à pied dans l'estuaire de la Seine : stratégies des acteurs et rôle du chercheur dans un espace en tension », *Ve Congrès International de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française : "A quoi servent les sciences sociales du sport ? Recherches et utilité(s) sociale(s)"*, 27-29 mai, Lyon, France.
- 2) Evrard, B., Féménias, D., Bussi, M. (2008). « Une politique publique innovante en Haute-Normandie ? Entre sport, nature et industries, exemple d'un littoral en transition », *Colloque*

Innovation et loisirs sportifs de nature. Rétrospectives et perspectives, 1^{er} juillet, Le Pradel, France.

1) Evrard, B., Féménias, D., Bussi, M. (2008). « Randonnées sur les falaises de la côte d'Albâtre : le GR 21 objet de conflits ». *Colloque pluridisciplinaire international Le littoral : dire, subir, agir*, 16-18 janvier, Lille, France.

COMMUNICATIONS AFFICHÉES : (2)

2) Lepillé R., Evrard B., Féménias D. & Bussi M. (2015). « La forêt, un stade comme un autre ? Appropriations des forêts de la Métropole Rouen Normandie par les coureurs », in *16ème Congrès international de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives (ACAPS)*, 26-28 octobre, Nantes, France.

1) Evrard, B., Féménias, D., & Bussi, M. (2007). « Les usages ludiques du littoral, entre aménagement et animation du territoire : l'exemple de la station nautique côte d'Albâtre », in *Movement Science Around the World - 12th International ACAPS Conference*, 31 octobre-2 novembre, Leuven, Belgique.

CONFERENCE INVITEE (1)

1) Evrard B. (2019). « Le tourisme sportif et de loisir : un outil au service du développement des territoires ? », conférence invitée du séminaire annuel de la Chaire de recherche « Attractivité et innovation en tourisme – Québec-Charlevoix », le 11 octobre 2019, Université de Laval à Québec (Canada).

CAHIERS DE RECHERCHE, RAPPORT OFFICIEL, ARTICLE A CARACTERE PROFESSIONNEL (5)

5) Dermitt-Richard N. (dir.), Groupe de recherche CETAPS : Evrard B., Vignac E., Barbier A., Scyllon J. (2020). Fiabilisation d'un modèle prédictif de la fréquentation d'un centre aquatique, Rapport de synthèse. Rapport final rendu au partenaire (Récréa) en septembre 2020.

4) Dermitt-Richard N. (dir.), Groupe de recherche CETAPS : Heutte N., Evrard B., Barbier A. (2018). Détermination des variables explicatives de la fréquentation d'un centre aquatique : Construction d'un modèle prédictif. Rapport final rendu au partenaire (Récréa), le 03 octobre 2018.

3) Dermitt-Richard N. (dir.), Groupe de recherche CETAPS : Leroux-Sostènes, Heutte N., Evrard B., François A., Ruppé W., Barbier A., Houssais M. (2017), Détermination des variables explicatives de la fréquentation d'un centre aquatique : Construction d'un modèle prédictif. Rapport final rendu au partenaire (Récréa), le 23 novembre 2017.

2) Evrard B. (2012). Usages et modes de gestions des Bases de Plein Air et de Loisirs. Rapport d'activité validé par le CS du GIP Seine-Aval.

1) Sirost O., Evrard B., Féménias D. (2011). Les usages récréatifs de l'estuaire de la Seine. Rapport final validé par le CS du GIP Seine-Aval.

DIRECTION DE NUMÉRO SPÉCIAUX DE REVUE (2) :

2) Evrard B. et Martel L. (dir), (2014), « Sport de nature et tourisme sportif sur les littoraux : quelles innovations dans l'offre touristique littorale ? », in *Revue Européenne de management du sport*, n° spécial 44, 4 articles publiés.

1) Evrard B. et Bourdeau P. (dir.), (2014). « Natures buissonnières : Défolement, contestation ou transition vers un autre habiter récréatif ?? », in *Nature et Récréation* , n°2, 9 articles publiés.

DIFFUSION DES TRAVAUX : rayonnement auprès de la société civile

5) Evrard B. (2021). Participation à un groupe de réflexion « Le sport post-COVID : éléments de prospective », sur invitation du groupe Récréa, le 19 mai 2021 à l'école Ducasse, Paris.

4) Evrard B. (2019). Participation à une table ronde à l'assemblée nationale « Quelle gouvernance pour un service public du sport consolidé ? », le 19 septembre 2019, sur invitation de Mme M.-G. Buffet et M. R. Juanico.

3) Evrard B. (2019). Conférence invitée « Les usages sportifs dans les forêts urbaines », aux rencontres territoriales du sport du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), Pantin, le 28 novembre 2019.

2) Castilho, C.* ; Evrard B. ; Charrier D. (2016). « Mobilização popular de 2013 em Belo Horizonte Um olhar em preto e branco. Movimento protestataire de 2013 à Belo Horizonte: un regard en noir et blanc ». In *Ponto Urbe*, n°19 (en ligne).

1) Féménias D., Sirost O., Evrard B. (2013), "La Seine des loisirs nautiques: jeux d'eau, terrains de jeu et conscience du milieu". In *Le Fleuve et la Mer, Normandie Impressionniste*, n° 4, PURH, 18-20.